

RAPPORT
DE LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 10 -12 mai 2005

ADRESSE:

Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara-TURKEY

Tel 90-312-294 55 10
 90-312-294 55 03
Fax 90 312 294 55 77

Website : <http://www.dpt.gov.tr>

e-mail : ftigli@dpt.gov.tr
 ykaraca@dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

Page

Rapport de la Vingt-et-unième Réunion du Comité de Suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique.....	7
--	---

ANNEXES

I. Liste des participants à la vingt-et-unième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.....	31
II. Message de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.	39
III. Discours d'ouverture de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire de l'Organisation du Plan d'Etat de la République de Turquie.....	49
IV. Message de S.E. le Professeur Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique.....	57
V. Ordre du jour de la Vingt-et-Unième Réunion du Comité de Suivi.....	63
VI. Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI.	67
VII. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la révision de la mise en application du Plan d'Action.....	83
VIII. Rapport du Comité de Session.....	95

	<i>Paoc</i>
IX. Rapport de la BID sur l'expansion du Commerce Intra-OCI	103
X. Rapport du CIDC sur l'expansion du commerce Intra-OCI	115
XI. Rapport de la BID sur les questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.	137
XII. Rapport du CIDC sur les questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.	149
XIII. Rapport de la CICI sur les Réunions du secteur privé entre les pays membres de l'OCI	171
XIV. Rapport du CIDC sur les Foires Commerciales des pays islamiques	191
XV. Rapport conjoint du CRSEFPI et du CIDC sur l'évolution de la Promotion de Coopération entre les Bourses des pays membres de l'OCI	205
XVI. Exposé de la Bourse d'Istanbul sur les résultats de la Table Ronde consacrée à la promotion de la Coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI	211
XVII. Projet de l'Ordre du jour de la Vingt-et-Unième Session du COMCEC	217
XVIII. Discours de Clôture de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, Président de la Séance de Clôture de la Vingt-et-Unième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	221

RAPPORT
DE LA VINGT-ET-UNIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ
PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 10-12 mai 2005)

1. La vingt et unième réunion du comité de suivi du Comité Permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 10 au 12 Mai 2005.

2. Les Représentants des Etats Membres suivants du Comité ont assisté à cette réunion :

- 1 - République de Turquie : Président (Permanent)
- 2- Royaume d'Arabie Saoudite : Vice Président (Permanent)
- 3- Etat de Palestine : Vice Président (Permanent)
- 4- Malaisie : Vice Président (Président Actuel du Sommet)
- 5- Etat du Qatar : Vice Président (Représentant de la région arabe)
- 6- Indonésie : Vice Président (représentant de la région asiatique)
- 7- République de la Sierra Leone : Vice Président (représentant de la région africaine)
- 8- République Islamique du Pakistan : Rapporteur
- 9- Etat du Koweït : Membre du Bureau précédent

10- République Islamique : Membre du Bureau précédent
d'Iran

11 - République Fédérale du : Membre du Bureau précédent
Nigeria

3. Les représentants des pays suivants ont pris part à la réunion en tant qu'invités :

- Royaume du Bahrein
- République d'Irak

4. Ont également assisté à la réunion les Représentants du Secrétariat Général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de TOCI :

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRFESFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)
- Association des armateurs des pays islamiques (OAIA)
- Centre de Recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique (CRHACI)

5. Le représentant du Centre Régional de la Coopération à Ankara (ONUDI) a également pris part à la réunion en qualité d'observateur.
(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I.)

Séance d'ouverture

6. Suite à la récitation des versets du Coran, SE. Dr. Ahmet TIKTIK, sous secrétaire de l'Organisation du Plan d'Etat de la République de Turquie a inauguré la réunion.

7. S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la république de Turquie et président du COMCEC a adressé un message à la réunion qui a été lu par M. Vehbi Esgel ETENSEL, conseiller du président pour les affaires étrangères. Dans son message, SE. SEZER le président a mis l'accent sur l'importance du COMCEC comme étant une plateforme renforçant la coopération dans les domaines de l'économie et du commerce et évaluant le développement économique mondial. Dans ce contexte, et pour réaliser les objectifs prévus dans les domaines de l'économie et du commerce, il a mis l'accent sur l'importance d'accroître l'efficacité et la productivité des travaux du COMCEC.

8. S.E. le Président SEZER, a souligné l'importance d'appuyer le secteur privé et renforcer la coopération productive et globale parmi les secteurs privés en vue de promouvoir le bien-être des pays de l'OCI. A cet égard, le président a évoqué la Conférence Economique de l'OCI organisée en marge de la 20^{ème} Session du COMCEC et a émis son espoir que la 21^{ème} réunion du Comité de Suivi prépare le projet d'ordre du jour de la 21^{ème} Session du COMCEC d'une manière opportune qui permettra de faire le suivi des résultats de ladite conférence.

9. SE. le Président SEZER a indiqué l'importance des dispositions commerciales dans le cadre de l'OCI pour améliorer la coopération entre les pays membres. Dans ce contexte, il a évoqué les réalisations du premier cycle de l'Accord-cadre pour l'établissement du Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (SPC-OCI) et a souligné que le projet de Protocole du Schéma de Tarif Préférentiel (STP) ayant vu le jour suite à ces négociations, serait prêt pour signature par la 21^{ème} Session Ministérielle du COMCEC prévue d'être tenue en Novembre 2005. S.E. le Président SEZER a appelé les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier l'Accord-cadre SPC-OCI le plus tôt possible.

10. SE. le Président SEZER a conclu son discours en souhaitant que les travaux du Comité soient couronnés de succès.

(Une copie du discours de SE. le Président Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe II.)

11. A la suite du discours de S.E. le Président SEZER, S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, sous secrétaire de l'Organisation de Plan d'Etat de la République de Turquie a pris la parole.

12. Souhaitant la bienvenue aux délégués SE. Dr. Ahmet TIKTIK a exprimé son appréciation au COMCEC en tant que plateforme internationale précieuse pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI pour plus de vingt ans. Après avoir brièvement exposé les récentes tendances économiques mondiales, il a mis l'accent sur le fait qu'il est nécessaire pour les pays en développement de réaliser un niveau adéquat d'infrastructure, de former une main d'œuvre qualifiée, et d'assurer une stabilité macroéconomique permettant d'attirer des investissements étrangers directs importants pour leur développement économique

13. Dans ce contexte, S.E. Dr. Ahmet TIKTIK a évoqué les négociations commerciales engagées en vertu de l'Accord cadre pour l'établissement du système de préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI en tant qu'opportunité historique menant à cette fin. Exprimant son plaisir quant au progrès réalisé dans les négociations commerciales, S.E Dr. TIKTIK a mis l'accent sur l'importance de finaliser le projet de Protocole pour signature lors de la 21^{ème} session ministérielle du COMCEC.

14. Se référant à la mise en application du Plan d'Action, SE. TIKTIK a souligné l'importance de la mise en place le plus tôt possible des projets de coopération. Il a déclaré que, pour accélérer le mécanisme de mise en œuvre des projets mentionnés, il est nécessaire d'effectuer une évaluation technique pour procurer l'appui aux études de faisabilité et établir une structure capable de faire le suivi de la mise en application de ces projets.

15. S.E. Dr. TIKTIK a conclu en disant que le développement économique durable constitue un moyen de préserver la paix et la stabilité régionales.

(Le texte du Discours de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK figure en Annexe III.)

16. S.E. Professeur Ekmeleddin IHSANOGLU a adressé un message à la réunion qui a été lu par S.E. Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint de

l'OCI pour les Affaires économiques. Dans son discours S.E. Professeur Ekmeleddin IHSANOGLU a salué S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour la sagesse avec laquelle il a conduit les travaux du COMCEC et remercié le gouvernement de Turquie pour l'organisation de la réunion.

17. S.E. le professeur Ekmeleddin IHSANOGLU a également invité les Etats membres et les institutions de l'OCI à soutenir l'initiative du Secrétariat Général de l'OCI pour dynamiser le commerce et les investissements dans la filière cotonnière en Afrique.

18. Notant l'achèvement réussi du premier Cycle de Négociations commerciales en vertu de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI, S.E. IHSANOGLU a exhorté fortement les Etats membres de l'OCI qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord-cadre le plus tôt possible. Dans ce contexte, S.E. Professeur IHSANOGLU a également mis l'accent sur l'importance d'autres accords et statuts économiques finalisés sous les auspices de l'OCI auxquels doivent adhérer tous les Etats membres.

19. Appréciant le nouveau mécanisme supplémentaire concernant l'application du Plan d'Action, S.E. Professeur IHSANOGLU a émis son espoir que le mécanisme supplémentaire accélère la mise en œuvre du processus du Plan d'Action.

20. Evoquant l'initiative de la Malaisie, le Président actuel du sommet de l'OCI, concernant l'adoption des programmes à orientation pratique sur l'allègement de la pauvreté dans les pays de l'OCI, S.E. Professeur IHSANOGLU a appelé à l'appui de telles activités louables relançant la coopération intra-OCI.

(Une copie du discours du message de S.E. Professeur Ekmeleddin IHSANOGLU figure en Annexe IV).

21. Les Chefs de délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République d'Indonésie et de Sierra Leone ont ensuite pris la parole au nom de groupes nationaux. Ils ont adressé leurs remerciements au président de la République de

Turquie aussi qu'au gouvernement et au peuple turcs pour leur appui continu à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour les excellentes dispositions entreprises pour la réunion. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.

Sessions de Travail

22. Les sessions de travail de la réunion se sont déroulées sous la présidence de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, sous secrétaire à l'organisation de Plan d'Etat de la République de Turquie.

23. A la suite de l'adoption de l'ordre du jour, la réunion a créé un Comité de Rédaction à composition non limité ayant pour rapporteur M. Mohammad RIAZ Conseiller Général et Chef de la délégation de la République Islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour tel qu'adopté par le comité, figure en Annexe v.)

Rapport de Base du Secrétariat Général de l'OCI

24. Au titre du point 3 de l'ordre du jour S.E. Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint pour les affaires économiques de l'OCI, a présenté le Rapport de base du Secrétariat Général. Dans sa présentation, il a souligné les activités effectuées par les Etats membres et les Institutions de l'OCI en vue de mettre en application les résolutions du COMCEC.

25. Le comité a **pris note** du Rapport de base du Secrétariat Général et **exprimé** son appréciation à celui-ci tout en l'exhortant à préparer des Rapports de base plus récents et plus précis.

26. Le Comité a **souligné** l'importance des Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale. A cet égard, le Comité a **appelé derechef** les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à

ratifier le plus tôt possible les accords et notamment l'Accord-Cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats Membres de l'OCI, (SPC-OCI) en vue de faciliter la participation des Etats Membres au premier cycle de négociations commerciales.

27. Le Comité a **appelé** de nouveau les Etats Membres qui ont proposé des projets d'accélérer la formation des Comités de projets comme prévu dans le Plan d'Action afin de mettre en application les projets proposés au cours des réunions sectorielles des groupes d'experts.

28. Le Comité a **demandé** aux Etats-Membres qui ont déjà offert d'abriter des réunions sectorielles des groupes d'experts d'accélérer la convocation de ces réunions. Il a été également estimé que les Etats Membres qui offrent d'abriter les réunions des groupes d'Experts (RGE) de le faire d'ici Novembre 2006 après quoi d'autres Etats Membres pourraient accueillir les mêmes réunions tel qu'il a été décidé par le COMCEC. Le Comité a également **appelé** les Etats Membres à présenter des propositions pour abriter les RGE dans les domaines prioritaires du Plan d'Action, qui n'ont pas jusqu'ici fait l'objet de réunions de groupes d'experts.

29. Le Comité a **remercié** la République Islamique d'Iran pour avoir invité une réunion de groupe d'experts sur le tourisme en juillet 2005 et a **invité** les Etats membres à y prendre part activement.

30. Le Comité a **pris note** de la tenue du 1^{er} Forum du secteur privé sur le tourisme dans les pays islamiques organisé par la Chambre Islamique à Riyadh avant la fin de 2005, a remercié le Royaume d'Arabie Saoudite représenté par la Commission Suprême du Tourisme pour leur offre et support et a **invité** les Etats membres à encourager leur secteur privé à prendre part activement au Forum.

31. Le Comité a **prié** le Secrétariat Général d'inclure - de façon appropriée- les recommandations nécessaires dans ses rapports de base ultérieurs.

(Le Rapport de base préparé par le Secrétariat Général figure en Annexe VI).

Examen de la mise en application du Plan d'Action pour renforcer la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

32. Au titre du point 4 de l'Ordre du jour, son excellence Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint pour les Affaires Economiques de l'OCI, a présenté un rapport sur l'examen de la mise en application du Plan d'Action. Le Comité a **pris note** avec appréciation du rapport.

33. Le Bureau de Coordination du COMCEC a également soumis le rapport du Comité de Session qui s'est tenu le 4 mai 2005 à Jeddah. Le Comité en a **pris note** avec appréciation.

34. Le Comité a **approuvé** les recommandations du Comité de Session en particulier la désignation de certains organes subsidiaires et Institutions affiliées de l'OCI en vue de coordonner le travail nécessaire pour la mise en application des six propositions de Projets faites par la République de Turquie et appelé à mener les actions nécessaires à cette fin.

35. Le Comité a **également approuvé** la décision du Comité de Session, en vertu de laquelle les recommandations formulées par les hommes d'affaires ayant pris part à la Conférence Economique de l'OCI - Forum des affaires - doivent être considérées par les Institutions concernées de l'OCI en vue d'entreprendre les mesures et actions nécessaires.

(Le Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en application du Plan d'Action et le Rapport du Comité de Session figurent en Annexes VII et VIII).

Rapport de la BID et du CIDC sur l'Expansion du Commerce Intra - OCI

36 Au titre du point 5 de l'Ordre du jour, les représentants de la BID et du CIDC ont présenté au Comité, leurs rapports respectifs sur la promotion du commerce intra-OCI.

37. Le Comité a **noté avec satisfaction** les mesures prises par la BID via ses plans opérationnels, en vue de mobiliser les ressources nécessaires d'après quatre programmes, à savoir le Programme de Financement des Importations (PFI), le Programme de Financement des Exportations (PFE), le Portefeuille de la Banque Islamique (PBI), le Fonds d'Investissement de la BID et les deux mécanismes (le Mourabaha à deux étapes et la syndication). Les efforts continus déployés à cet égard par la BID a alloué de 1420 H à 1425 H (1999 - 2004), un montant de 5.6 milliards de dollars américains en faveur du commerce Intra-OCI, ce qui équivaut à 76 % de la totalité de ses opérations de financement du commerce s'élevant à 7.4 milliards de dollars américains ont été appréciés.

38. Le Comité a **exprimé** son appréciation pour les efforts parallèles déployés par la BID afin d'accroître le commerce Intra-OCI par l'entremise du financement des projets commerciaux connexes et de l'assistance technique. Le Comité a en outre **exhorté** les Etats membres à se rallier au Programme de Financement des Exportations (PFE), aux Programme de la SIACE et autres programmes visant le renforcement du commerce Intra-OCI.

39. Le Comité a **salué** les initiatives prises par la BID pour introduire de nouveaux mécanismes dans le domaine de la mobilisation des fonds par la voie de la Murabaha sur deux étapes (M2E) et des syndications de 1420H (1999) pour le financement de l'intra-commerce entre les pays membres de l'OCI. Le Comité a de même **apprécié** les efforts déployés en vue de mobiliser jusqu'aujourd'hui une somme de 1.58 milliard de dollars américains à travers ces mécanismes dont 545 millions mobilisés en 1425H (2004) seulement.

40. Le comité a également **apprécié** les crédits s'élevant à 2.72 milliards de dollars américains alloués par la BID en 1425 H (2003-2004) dans le cadre du financement de ses quatre programmes commerciaux. Ceci représente une augmentation de 33 % par rapport à la somme allouée l'an dernier, à savoir 1.96 milliard de dollars américains. Le montant de ce crédit (s'élevant à 2.25 milliards de dollars américains soit 83 %) a été arrêté en vertu du Programme de Financement des Importations (PFI) et du Programme de Financement des Exportations (PFE). Une somme de 18.42 milliards de dollars américains soit 76% du total des crédits du PFI jusqu'à cette date, a été consacré au financement

des importations des Pays membres. Pour ce qui est du PFE, tous les crédits sont voués au financement des exportations entre les Pays Membres.

41. Le Comité a également **pris note** du nouveau plan quinquennal stratégique récemment élaboré par la BID en vue d'accroître de 20 % annuellement le portefeuille commercial. Le Comité a de plus **approuvé** les mesures prises par la BID afin de focaliser davantage sur la mobilisation des fonds sur le marché via le financement par la Mourabaha sur deux étapes, la syndication et l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement commercial tel le financement structurel des biens. L'objectif étant de conduire davantage d'affaires ciblant le secteur privé.

42. Le Comité a également **pris note avec appréciation** du rapport annuel 2005 du CIDC intitulé « Commerce entre les Etats membres de l'OCI » et a **noté avec satisfaction** que le commerce Intra-OCI a enregistré des résultats positifs depuis que la part du commerce Intra-OCI s'est accrue de 27 % par rapport à l'ensemble du commerce entre les Etats membres de l'OCI, le taux ayant passé de 10,60 % en 2001 à 13,5 % en 2003, le montant de ce commerce a atteint 74,2 milliards de dollars en 2003.

43. Le comité a **demandé** aux Etats membres de continuer à fournir au CIDC, les données relatives aux statistiques et aux règlements du commerce et de l'investissement.

44. Le comité a **confié** à la BID et au CIDC de faire le suivi de l'expansion du commerce Intra-OCI et d'en faire rapport au COMCEC et aux autres fora de l'OCI

(Les Rapports de la BID et le CIDC sur l'Expansion du Commerce Intra-OCI, figurent en Annexes IX et X.)

Rapport du comité de Négociation Commerciale pour l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI

45. Le Secrétariat du CNC a présenté un rapport sur les résultats du 1^{er} cycle de négociations commerciales sur le SPC-OCI.

46. Le Comité a **exprimé ses remerciements et son appréciation** à la République de Turquie qui a abrité et mené à bien le premier Cycle de négociations commerciales en vertu de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences commerciales entre les pays Islamiques (SPC-OCI) tenu à Antalya d'Avril 2004 jusqu'au moi d'Avril 2005.

47. Le Comité a **exprimé ses remerciements et son appréciation** au Bureau de Coordination du COMCEC et au CIDC pour avoir accompli brillamment le rôle du secrétariat du Comité de Négociations Commerciales lors du Premier cycle.

48. Le Comité a remercié la Banque Islamique de Développement (BID) qui a financé le premier Cycle de Négociations commerciales et a encouragé la BID à continuer d'apporter son appui aux prochains cycles de négociations commerciales.

49. Le Comité a **pris note avec appréciation** des résultats du premier cycle et a exhorté les Etats membres à communiquer le Protocole sur le Schéma du Tarif préférentiel pour le SPC-OCI (STP) à leurs capitales pour en prendre la décision finale dans le but de le finaliser pour signature durant la 21^{ème} réunion de la Session Ministérielle du COMCEC qui se tiendra du 22 au 25 novembre 2005.

50. Le Comité a **pris note** avec appréciation de la proposition faite par le représentant de la République de Turquie d'abriter la réunion du Comité de Négociation Commerciale parallèlement à la 21^{ème} COMCEC en vue de finaliser le STP pour signature lors de la 21^{ème} Session du COMCEC.

51. Le Comité a **appelé** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier l'Accord - Cadre sur le SPC-OCI afin qu'ils puissent participer aux futures négociations commerciales

Questions relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

52. Le Comité a **exprimé ses remerciements et son appréciation** à la BID et au CIDC pour avoir préparé en vertu de la décision prise par le COMCEC lors de

la 14^{ème} session du COMCEC, des rapports de contrôle sur les questions relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

53 Le Comité a **noté avec appréciation** le rapport soumis par le CIDC sur les développements récents survenus sur l'ordre du jour du développement de Doha (notamment sur le paquet de juillet et sur les évolutions des Etats membres de l'OCI ayant récemment intégré l'OMC). Le Comité a également **exhorté** les Etats membres de l'OCI à participer activement à ces négociations en soumettant un ordre du jour positif sur les questions de taille pour leurs économies, notamment celles afférentes aux producteurs africains du coton, et à l'accès des produits agricoles et non agricoles aux marchés.

54. Le Comité a **noté avec appréciation** que le "Forum sur la dynamisation du commerce et des Investissements dans le Secteur du Coton dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) a été organisé avec succès à Ouagadougou, Burkina Faso, du 18 au 19 Avril 2005.

55. Le Comité a **exprimé ses remerciements et son appréciation** au Gouvernement du Burkina Faso pour avoir abrité ledit Forum. Le Comité a également exprimé ses remerciements au Secrétariat Général de l'OCI, à la BID et au CIDC pour avoir co-organisé avec le Burkina Faso le Forum sur la dynamisation du Commerce et des Investissements dans le Secteur du Coton dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

56. Le Comité a **salué** la BID pour son rapport sur les activités de l'OMC relatives au programme d'assistance technique présenté aux Etats Membres de l'OCI.

57. Le comité a **salué** la BID pour l'organisation d'un séminaire les 29 et 30 mars 2005 sur « l'état des négociations actuellement engagés au sein de l'OMC sur l'accès au marché agricole et non-agricole : défis et opportunités pour les membres de l'OCI », ainsi que l'organisation d'un atelier du 31 janvier au 3 février 2005 sur l'adhésion des pays de la Communauté des Etats indépendants à l'ONC. Le Comité a **également loué** les efforts continus de la **BID** en vue d'initier les pays **membres de l'OCI** aux accords de l'OMC et ce par l'organisation

des stages réguliers sur les politiques commerciales et dont le neuvième étant tenu en Tunisie du 9 au 27 Mai 2005.

58. Le Comité **a salué** l'initiative de la BID d'augmenter et d'intensifier les activités d'assistance technique et relatives à l'OMC qu'elle fournit aux pays membres et ce en préparation à la 6^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005. Dans cette optique, la Banque va tenir trois réunions consultatives dans la période à venir : la première est consacrée à la Mission permanente à Genève, la deuxième aux responsables des capitales à Jeddah la et la troisième sera tenue au niveau ministériel à la veille de la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.

59. Le comité **a appelé** la BID, le CIDC et les autres institutions de l'OCI à continuer à fournir leur assistance aux Etats Membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales à venir.

60 Le Comité **a appelé** la BID et le CIDC à mobiliser et coordonner leurs efforts afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI en vue de faciliter leur pleine intégration au système multilatéral de commerce sur une base juste et équitable

61. Le Comité **a chargé** la BID et le CIDC de superviser les questions relatives aux activités de l'OMC et d'en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forum concernés de l'OCI;

(Les copies des documents présentés par la BID et le CIDC figurent en Annexe XI et XII.)

Rapports de la CICI sur les Réunions du Secteur Privé des Pays Membres de l'OCI

62. Le Comité **a pris note** des rapports présentés par le Représentant de la Chambre Islamique sur la 11^{ème} Réunion du Secteur privé tenue à Bahrem du 5 au 7 février 2001 et sur le 1^{er} Forum des femmes d'affaires des pays islamiques tenu à

l'Emirat de Sharjah du 1^{er} au 3 mars 2005. Le Comité **a salué** les efforts continus déployés par la Chambre Islamique pour la promotion du secteur privé et a **adressé ses remerciements** aux gouvernements du Royaume du Bahrein et de l'Emirat de Sharjah et aux chambres de commerce nationales à Bahrein et l'EAU, et la BID pour l'appui qu'ils ont apporté pour l'organisation de ces réunions.

63. Le Comité **a pris note** des recommandations formulées par la 11^{eme} Réunion du Secteur privé engageant celui-ci à élaborer avec l'aide des chambres nationales de commerce des politiques et des programmes afin qu'il puisse relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation du commerce et ce en leur accordant une représentation convenable aux niveaux appropriés.

64. Le Comité **a également mis l'accent** sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et salué le rôle de la CICI dans la promotion de ce secteur.

65. Le Comité **a également salué** la nouvelle initiative entreprise par la CICI en organisant le Premier Forum des femmes d'affaires des pays islamiques, en prenant en considération que la question du genre constitue l'un des points principaux des Objectifs du Développement Millénaire (ODM).

66. Le Comité a salué la proposition avancée par l'Etat du Qatar pour abriter en 2006 le Deuxième Forum des Femmes d'Affaires des Pays de l'OCI et a exhorté les Etats Membres et les Institutions affiliées à y prendre part activement.

67. Le Comité **a pris note** de la recommandation No 11 formulée par le Premier Forum des femmes d'affaires, qui a mis l'accent sur la nécessité de renforcer et de promouvoir les liens entre les organisations des femmes d'affaires dans les Etats membres en établissant un réseau afin d'échanger leurs expériences.

68. Le Comité **a appelé** les Institutions concernées de l'OCI, la BID, les ONG, les institutions de l'ONU et les Chambres nationales de commerce à apporter leur

appui à l'initiative de la CICI visant à améliorer les compétences de gestion, du marketing et du conditionnement des femmes d'affaires afin qu'elles puissent concurrencer sur le marché international.

69. Le Comité a **appelé** la CICI à poursuivre ses efforts visant à la promotion du secteur privé en organisant des réunions pertinentes et à continuer à en rendre compte au COMCEC aux fins d'examen et de suivi des recommandations.

70. Le Comité a **mis l'accent** sur la nécessité d'organiser des forums d'hommes d'affaires parallèles aux réunions du COMCEC et aux Sommets islamiques. Ceci constituerait un mécanisme efficace pour l'établissement d'un dialogue entre les secteurs public et privé. Le Comité a également **appelé** les institutions concernées de l'OIC à assurer le suivi des recommandations.

(Les Rapports de la CICI figure en Annexe XIII).

Rapport du CIDC sur les Foires commerciales des Pays Islamiques

71. Le Comité a **noté avec appréciation** que la 10^{ème} Foire Commerciale des pays islamiques a été organisée avec succès à Manama, Royaume du Bahrein du 5 au 9 février 2005 par le Royaume du Bahrein et le CIDC. La Foire avait pour thème « Le Rôle du Secteur privé dans l'intégration économique entre les pays islamiques ». La surface de l'exposition atteignait 14,000 m² et les transactions conclues, 50 millions de dinars Bahreini (130 millions de dollars américains environ)

72. Le Comité a **également salué** les offres de la République du Sénégal, de la République d'Iraq et de la République de Guinée pour abriter les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} éditions des Foires commerciales des pays islamiques en 2006, 2008 et 2010 respectivement.

73. Le Comité **a noté avec appréciation** le Rapport sur l'avancement du travail présenté par le CIDC sur l'organisation de la première Foire de tourisme des pays islamiques qui se tiendra à Istanbul, République de Turquie, au mois de Novembre 2005, et **a exhorté** les Etats membres de l'OCI a y participer activement.

74. Le Comité **a noté avec appréciation** que le Premier Salon Agroalimentaire des pays de l'OCI a été organisé avec succès du 17 au 20 avril 2005 au « Palais des Expositions Pins Maritimes» à Alger. L'Exposition avait pour thème : « Le Secteur Agroalimentaire: Modèle de Partenariat entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

(Le Rapport du CIDC figure en Annexe XIV)

La Coopération entre les Bourses des pays de l'OCI

75. Le Comité **a noté avec appréciation** le Rapport de suivi des développements de la promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI et qui était soumis par le CRSEFPI et le CIDC.

76. Le Comité **a exprimé son appréciation** à la République de Turquie et à la Bourse d'Istanbul pour avoir abrité et organisé respectivement en collaboration avec le CRSEFPI, le CIDC et la BID une Table Ronde sur la « Promotion de la Coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI » , à Istanbul les 28 et 29 mars 2005.

77. Le Comité **a également noté** avec appréciation l'exposé présenté par la Bourse d'Istanbul sur les résultats et les implications de ladite Table Ronde.

78. Le Comité **a noté avec appréciation** la création d'une instance nommée « Forum des Bourses islamiques » comme étant un des résultats de la Table Ronde les Bourses des Etats membres de l'OCI et **a appelé** les Etats membres à informer leurs Bourses du « Forum des Bourses Islamiques » et les invite à y adhérer et à œuvrer à sa promotion.

(Le Rapport conjoint élaboré par le CRSEFPI et le CIDC, ainsi que l'exposé de la Bourse d'Istanbul figurent en Annexes XV et XVI).

Préparatifs pour l'Echange de Vues sur le « **Rôle du tourisme dans la** promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'**OCI** » **qui** sera organisé au cours de la Vingt-et-unième Session du COMCEC

79. Le Comité a pris note du rapport sur l'avancement du travail du CIDC sur l'organisation d'un atelier en la matière et a exprimé son appréciation au Royaume du Maroc et au CIDC pour l'accueil et l'organisation de cet atelier qui se tiendra à Casablanca les 14 et 15 juin 2005 et a exhorté les Etats membres et les Institutions de l'OCI à y participer activement.

80. Le Comité a pris note du « Projet de Charte de Sauvegarde du Patrimoine Architectural des Etats Islamiques et de Dynamisation de son Rôle dans le Développement ».

81. A la suite de l'intervention faite par le Bureau de Coordination du COMCEC, le Comité a pris note des nombreuses propositions qui peuvent constituer des thèmes possibles aux sessions d'échange de vues qui seront tenues lors des sessions prochaines du COMCEC.

Les thèmes sont :

- Financement du Micro-Crédit et réduction, de la pauvreté dans les Etats Membres.
- Aide extérieure et les Etats Membres les moins avancés.
- Renforcement des capacités relatives au commerce et à l'investissement afin d'améliorer l'environnement des affaires.
- Dynamisation du commerce et de l'investissement dans le secteur du coton dans les Etats membres de l'OCI.

82. Le Comité a encouragé les Etats membres à proposer d'autres thèmes pour les prochaines sessions d'échange de vues du COMCEC.

Projet de l'ordre du jour de la Vingt-et-unième Session du COMCEC

83. Le Comité **a examiné et amendé** le projet de l'ordre du jour de la Vingt-et-unième session du COMCEC tel qu'il a été amendé, laquelle se tiendra du 22 au 25 novembre 2005 à Istanbul et **a décidé** de la présenter à la vingt-et-unième session du COMCEC.

(Une copie du projet de l'ordre du jour de la 21^e Session du COMCEC tel qu'il a été amendé par le Comité figure en Annexe XVII.)

Session de Clôture

84. A la session de clôture présidée par SE. Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire de l'Organisation du Plan d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté le Rapport et les Annexes. Le Comité a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC de faire circuler le Rapport entre les pays membres et de le soumettre à la Vingt-et-unième Session du COMCEC.

85. Le Chef de la délégation de la République Islamique du Pakistan M. Mohammad RIAZ a proposé d'adresser un message de remerciement à SE. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, proposition approuvée unanimement par le Comité.

86. Le Chef de la délégation du Royaume de l'Arabie Saoudite M. Abdullah Bin Abdelwahab AL-NAFISAH a prononcé un discours au nom de toutes les délégations. M. AL-NAFISAH a exprimé ses remerciements les plus sincères au Gouvernement et au peuple de la Turquie pour l'hospitalité Généreuse qui était réservée aux délégations durant leur séjour à Istanbul. Il a également remercié le Président de la Réunion et tout le personnel pour les excellentes préparations faites pour la Réunion.

87. Dans son discours de clôture, S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire de l'organisation du Plan d'Etat de la République de Turquie, a exprimé ses

remerciements aux délégations pour leurs contributions précieuses et leur esprit de coopération. SE. Dr. TIKTIK a également remercié le Secrétariat Général de l'OCI et les institutions subsidiaires et affiliées de l'OCI pour leurs contributions inestimables. En ce qui concerne les points de l'ordre du jour de la Réunion et les recommandations formulées par celle-ci, il a exprimé sa satisfaction de la dynamisation récente du Système de Préférences commerciales et la coopération entre les Bourses et certains Projets de coopération.

(Une copie du texte du discours de clôture de SE. Ahmet TIKTIK figure en Annexe XVIII.)

ANNEXES

- I -

**LISTE DES PARTICIPANTS
À LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

(Istanbul, 10 • 12 mai 2005)

Original : English

**LISTE DES PARTICIPANTS
À LA VINGT-ET-UNIÈME SESSION DU COMCEC
ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI
(Istanbul, 10 - 12 May 2005)**

A. MEMBER STATES OF THE OIC

REPUBLIC OF INDONESIA

- HE. AMINRIANOM
Ambassador of Indonesia to Turkey
- Mr. R TOTO WASPODO
Counsellor, Indonesian Embassy in Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr SAEID KHANI OUSHANI
Division Chief, Ministry of Economic Affairs and Finance

STATE OF KUWAIT

- Mr. ISHAQ ABDULKAREEM
Director of International Economic Corporation Department,
Ministry of Finance
- Mr. SALEM AL-BATHER
Economic Researcher
- Ms. HIND BOU-HAMRA
Economic Researcher,
Ministry of Finance

MALAYSIA

- Mr. JOJIE SAMUEL
Counsellor, Deputy Head of Mission,
Embassy of Malaysia

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- HE. ADAMU AJUJI WAZIRI
Ambassador of Nigeria to Turkey

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Mr. MUHAMMAD RIAZ
Consul General,
Consulate General of Pakistan, Istanbul
- Mr. MURAD JANJUA
Consul,
Consulate General of Pakistan, Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Mr ABDEL KERIM ALKHATIP
Représentative of the Embassy of Palestine in Istanbul

STATE OF QATAR

- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANADI
Head International Relations Section
- Mr. AHMED MOHAMED EL-MARZOKI
Researcher at the Ministry of Economy and Commerce

KINGDOM OF SAUDIARABIA

- Mr ABDULLAH BİN ABDELWAHAB AL-NAFISAH
Director General of Arab and Islamic Relation Department,
Ministry of Industry and Commerce
- Mr. ALI BIN MOHAMMED AL-MASAOUD
First Secretary, Ministry of Foreign Trade
- Mr ABDULLAH BİN MOHAMED AL-LAHM
Economist Researcher, Ministry of Finance
- Mr. HUSSAIN BIN EYD AL-RASHEED
Expert of Economy, Ministry of Commerce and Industry

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- Mr. SUMALIA AS KOROMA
Minister Counsellor and Head of Chancery,
Sierra Leone Embassy in Riyadh

REBUPLIC OF TURKEY

- HE. Dr. AHMET TIKTIK
Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. LÜTFİ ELVAN
Deputy Undersecretary of State Planning Organization
- Mr. VEHBİ ESGEL ETENSEL
Advisor of Foreign Affairs, President's Office
- Mr. DENİZ ÖZMEN
Deputy Director General,
Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ZEYNETTİN KASIMOĞLU
Deputy Secretary General of State Planning Organization
- Mr. EREN KILIÇLIOĞLU
Director of Foreign Affairs,
Istanbul Stock Exchange
- Dr. ERALP POLAT
Deputy Director of Foreign Affairs,
Istanbul Stock Exchange
- Mr. ALİ ÇEVİK
Head of Section, Undersecretariat of Treasury
- Mr. Ş. KORAY DEMİRCAN
Expert, Ministry of Foreign Trade
- Ms. NURSEN COŞAR
Deputy Director,
Export Crédit Bank of Turkey
- Mr. ÖMER FARUK KUBİLAY
Expert,
Union of Chambers of Commerce Industry and Exchanges of Turkey

B. GUEST COUNTRIES

KINGDOM OF BAHRAIN

- Mr. ABDUL SALEH AL-GHARTAM

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. SABAH J. ORMAN
Ambassador of Iraq to Turkey
- Mr. MUNTHIR N. ABDULLA
Minister Plenipotentiary, Iraq Embassy, Ankara

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- HE Ambassador, THIERNONABIKA DIALLO
Assistant Secretary General for Economic Affairs
- Mr. ALBARAA TRABZOUNI
Professional Officer in Economic Affairs Department

D. SUBSIDIARY ORGANS OF THE OIC

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- HE. Ambassador, ERDİNÇ ERDÜN
Director General
- Mr. KAMURAN MALATYALI
Acting Director of Economic and Social Research Department

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. EL HASSANE HZAINÉ
Director of Studies and Training Department

ISLAMIC RESEARCH FOR HISTORY ART AND CULTURE (IRCICA)

- Mr. MOHAMMED TAMIMI
High Cultural Héritage

E. SPECIALIZED INSTITUTIONS OF THE OIC

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. AHMED ABDUL WASIE
Coopération Officer
- Mr. SALEH JELASSI
WTO Officer,
Coopération Office
- Mr. ABOUM S. JALLOW
Trade Finance Officer,
Trade Finance and Promotion Department

F. AFFILIATED INSTITUTIONS OF THE OIC

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
Assistant Secretary General

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- HE. Dr. ABDULLATIF A. SULTAN
Secretary General

G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
Director, UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

F. COMCEC COORDINATION OFFICE

**General Directorate of Foreign Economic Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey**

- Mr. FERRUH TIĞLI
Head of Department
- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
Expert, Organization Coordinator
- Mr. METİN EKER
Expert, Drafting Coordinator
- Mr. METİN GENÇKOL
Expert, Drafting
- Mr. HÜSEYİN AVNİ METİN
Protocol Relations
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Protocol and Press Relations
- Mr. MURAT DELİÇAY
Assistant Expert, Drafting
- Mr. GÖKTEN DAMAR
Assistant Expert, Drafting

- Mr. ALİ İŞLER
Assistant Expert, Drafting
- Mr. SELÇUK KOÇ
Assistant Expert, Drafting
- Ms. SEMA HİMA
Coordinator of Documentation
- Ms. BİLGE GÜLLÜ
Coordinator of Registration Office
- Ms. İLKNUR ARABACI
Executive Secretary

**G. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE
STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Mr. YAŞAR. GÜLSOY
Head of Department
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
Financial Officer
- Mr. NURETTİN AYDIN
Accommodation Relations
- Mr. TAYFUR YÜKSEL
Office Preparations
- Mr. CAFER ERDOĞAN
Treasurer
- Mr. ÖMER BIYIK
Technician

- II -

**MESSAGE DE
S.E. AHMET NECDET SEZER
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Vingt-et-Unième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

Original: Turc

**MESSAGE DE
SON EXCELLENCE AHMET NECDET SEZER,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
PRESIDENT DU COMCEC**

**Vingt-et-unième Réunion
du comité de suivi du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

Honorable Président,
Honorables Membres du Comité de Suivi,
Distingués Délégués,

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à la 21^{ème} réunion du Comité de Suivi du COMCEC. L'OCI (l'Organisation de la Conférence Islamique) a encore une fois pris une nouvelle initiative, celle de désigner son Secrétaire Général par voie d'élection. Le fait qu'un savant turc jouissant d'une très grande expérience et ayant longuement apporté sa contribution à la famille de l'OCI, soit élu à ce poste honorable constitue une heureuse évolution non seulement pour la Turquie mais également pour l'OCI.

Les décisions prises lors du sommet de l'OCI et de la Conférence du conseil des Ministres, ont souligné que l'Organisation avait besoin d'un processus de réforme et de rénovation afin d'entreprendre les actions visant à répondre plus efficacement aux besoins et aux exigences de nos membres. A travers ce processus de réforme que traversera l'OCI durant la période à venir, le succès du Secrétaire Général dépendra sûrement de l'appui qui lui sera accordé par les pays membres. Je souhaite plein succès au Secrétaire Général professeur Eklemeddin İhsanoğlu, dans ses travaux.

Les changements survenus dans l'économie internationale aussi bien que les difficultés auxquelles nos pays sont confrontés, rendent nécessaire l'établissement d'une coopération plus efficace dans le cadre de l'OCI. Le

COMCEC est une instance internationale jouissant, de nos jours, d'une importance grandissante en ce qui concerne une coopération plus étroite entre nos pays en matière d'économie, de commerce et d'évaluation des développements économiques mondiaux.

Je suis parfaitement convaincu que le COMCEC continuera -comme dans le passé- à apporter une contribution significative en vue de consolider la coopération économique et commerciale, qui a toujours existé entre nos pays partageant des valeurs historiques et culturelles communes. Dans ce contexte, il se révèle impérieux de développer et diversifier les activités du COMCEC. Il est également nécessaire que les pays membres et les institutions de l'OCI prennent part de manière efficace aux activités du COMCEC, de même qu'à la mise en application de ses projets de coopération.

A l'examen des 20 dernières années du COMCEC, j'ai le plaisir de remarquer qu'il a assumé des rôles importants et finalisé différents projets dans des domaines tels que le financement commercial, la coopération entre les secteurs privés, l'organisation de foires, la tenue de sessions pour l'échange de vues et l'établissement d'un système de préférences commerciales. Ceci lui a permis d'acquérir une expérience et un savoir faire considérable dans les différents domaines afférents à la coopération.

Cependant, il est attristant de voir que le COMCEC n'ait pas pu faire preuve d'une performance efficace et rapide tel que nous l'aurions souhaité afin qu'il puisse matérialiser ses objectifs économiques et commerciaux.

Accroître l'efficacité et le rendement des travaux du COMCEC se révèle être donc d'une importance extrême en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'économie et de commerce. L'atteinte par le COMCEC d'un niveau lui permettant de répondre aux exigences de ses travaux et de donner suite aux attentes, contribuera à accroître le niveau de prospérité de nos pays et à renforcer la paix et la stabilité dans la région.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

Dans le cadre des économies développées du monde actuel, la position et le poids du secteur public ont diminué alors que ceux relatifs au secteur privé ont connu une croissance. Afin que nos pays atteignent un plus grand niveau de prospérité, il est extrêmement important de soutenir le secteur privé et d'assurer une coopération fructueuse et globale de ce secteur. La participation du secteur privé à nos activités s'avère donc fort nécessaire afin que nos efforts soient couronnés de succès.

Dans ce contexte, l'objectif que nous devons viser est celui d'exhorter le secteur privé à prendre part -de façon plus efficace- aux activités du COMCEC. La Conférence économique de l'OCI tenue parallèlement à la 20^{ème} réunion du COMCEC, a rassemblé nos hommes d'affaires et préparé le terrain pour la discussion des problèmes et l'échange des propositions de solutions avec les ministres du COMCEC. J'espère que vous -distingués experts- préparerez, de manière appropriée, le programme de travail du COMCEC afin que les objectifs de la Conférence Economique de l'OCI prennent corps.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

Afin que nos pays obtiennent une part adéquate du commerce mondial et que leurs efforts de développement soient couronnés de succès, il est impératif d'améliorer la coopération entre nos pays par le biais d'arrangements commerciaux dans le cadre de l'OCI.

Dans le contexte de l'Accord Cadre sur la mise en place d'un système de préférences commerciales entre les pays de l'OCI et qui constitue un projet du COMCEC, le premier cycle des négociations commerciales dont la Turquie a été le hôte s'est déroulé avec succès à Antalya.

Nous espérons que les travaux relatifs au projet de protocole sur les réductions tarifaires auxquelles sont parvenues les négociations soient conclus dans les plus brefs délais afin que le protocole soit signé lors de la session

mmistennelle du COMCEC prévue en novembre 2005. Par conséquent, je m'attends à ce que les quatorze pays membres ayant participé aux négociations intensifient leurs efforts.

Quant aux pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord Cadre sur le système de Préférences Commerciales, je voudrais les appeler à participer au processus de négociation et ratifier l'accord dans les meilleurs délais.

Honorable Président,
Distmgués Délégués,

Les travaux menés dans le but d'accroître la coopération entre les Bourses des Etats membres de L'OCI ont atteints un stade important. Je voudrais exprimer mon plaisir quant à la mise en place du "Forum des Bourses des pays islamiques" lors de la réunion tenue en mars dernier à Istanbul à laquelle ont participé des représentants de haut niveau des Bourses des pays membres de l'OCI et de ses institutions. Je voudrais appeler les pays membres du COMCEC à prendre part à ces travaux.

Distmgués Délégués,

La discussion du thème intitulé le "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI" au cour des sessions d'échange de vues qui seront tenues lors de la 21^{ème} réunion du COMCEC prévue au mois de novembre prochain est significative et appropriée. Je crois fermement que le tourisme ne contribue pas uniquement au bien être de nos pays mais permet également à nos peuples de mieux se connaître. En outre, j'espère que le secteur privé intensifie sa coopération dans ce domaine.

Honorable Président,
Distmgués Délégués,

Bien que le peuple chypriote turc ait approuvé il y a plus d'un an la solution avancée dans le cadre de l'ONU et que beaucoup de promesses aient été faites, les Chypriotes Turcs continuent de vivre sous de nombreuses restrictions et embargos économiques. Dans le cadre des décisions prises en juin dernier par les ministres

des affaires étrangères de l'OCI, et confirmées une nouvelle fois en septembre, nous nous attendons à ce que le monde islamique prenne des mesures concrètes afin d'assurer l'intégration de la République Turque de Chypre du Nord dans le monde.

Je voudrais également aborder brièvement certains développements ayant survécu récemment au Moyen Orient.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, nous estimons que le cessez-le-feu déclaré à l'issue du Sommet de Charm el Sheikh et le progrès réalisé par les deux parties depuis lors constituent un point de départ important dans le but de relancer le processus de paix. Nous encourageons les deux parties à aller de l'avant dans cette voie.

Nous pensons que la mise en application du plan de retrait unilatéral de la totalité de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie proposé par le premier ministre israélien Sharon et ce en coordination avec les Palestiniens fournira une nouvelle dynamique de paix qui activerait les négociations de paix sur la base de la "Feuille de Route" adoptée par les deux parties et l'ensemble de la Communauté internationale conformément à la résolution 1515 du conseil de sécurité de l'ONU.

Dans le but de renforcer le climat sécuritaire régnant, la communauté internationale ne devrait pas épargner son attention et son appui à la région. A cet égard, la Turquie a lancé un programme d'assistance économique multilatérale à la Palestine dans l'intention d'aplanir les difficultés qu'endure le peuple et contribuer aux réformes palestiniennes et au processus de développement.

La paix ne pouvant être permanente que lorsqu'elle est globale, nous estimons que les volets syriens et libanais doivent être activés au moment opportun.

La Turquie, comme elle l'a fait au passé, continuera à maintenir sa détermination de procurer son apport à l'établissement de la paix attendue depuis si longtemps au Moyen Orient.

Nous nous réjouissons de la déclaration faite par la Syrie d'avoir conclu le 26 avril 2005 le retrait de ses forces militaires et sécuritaires du Liban en vertu de la résolution 1559 du conseil de sécurité de l'ONU.

La Turquie souhaite que le processus démocratique au Liban puisse se développer conformément aux attentes de la communauté internationale et que les élections dans le pays puissent assurer un climat dans lequel le peuple libanais pourrait exprimer librement sa volonté politique.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

L'Irak, un des pays importants de notre région et membre du COMCEC, passe par une croisée de chemin historique. Nous sommes désolés de voir que le peuple irakien connaît des moments difficiles. Durant la période précédant la campagne militaire, il n'a toujours pas été possible d'établir la stabilité et la sécurité en Irak à un niveau désiré. Malheureusement, les difficultés continuent toujours à y persister en ce qui concerne la satisfaction des besoins quotidiens du peuple.

Les actes de sabotage et de violence endommagent d'une part l'infrastructure économique de l'Irak et empêchent d'autre part le revenu pétrolier du pays d'atteindre son niveau potentiel. En conséquence, les efforts déployés pour la reconstruction de l'Irak et la mise en œuvre du processus politique demeurent toujours inadéquats. Il y existe la possibilité d'assister à l'émergence de groupes d'intérêt et de tendances dangereuses pouvant mettre en péril l'unité du pays.

Pour parer à de telles difficultés le plus tôt possible, il est extrêmement important d'accélérer l'élaboration de la Constitution et la mise en application du processus de transition politique en Irak. Dans le cadre de ce processus, l'émergence d'un Irak en paix avec sa propre nation, avec ses voisins et la communauté internationale, un Irak qui préserve son intégrité territoriale et son unité politique et où toutes les couches sociales ont le droit de s'exprimer librement et de prendre part d'une façon équitable au processus politique et aux

activités de reconstruction, doit constituer le point de départ de notre approche concernant ce pays.

En évaluant la question selon cette perspective, nous estimons qu'en dépit de toutes les conditions difficiles prévalentes en Irak, plus de la moitié de la population a voté, les élections ont été effectuées, un nouveau parlement irakien intérimaire a été formé, un consensus concernant la composition des hauts dirigeants politiques s'est formé entre les parties et un gouvernement intérimaire a été établi. Tels ont été les nouveaux pas dans la recherche de l'instauration de la stabilité et de la démocratie dans ce pays important du Moyen Orient.

Nous espérons que nos frères et amis irakiens seront capables de développer une culture de démocratie et d'établir un régime durable, juste et représentatif qui mobiliserait les ressources et les richesses du pays dans l'intérêt du peuple. La Turquie estime qu'il est de son devoir d'aider et de soutenir l'Irak dans cette période critique.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

Au terme de mon intervention, je voudrais exprimer ma profonde considération à tous les participants, féliciter tous ceux qui ont contribué à la tenue de cette réunion et exprimer mes meilleurs vœux pour mener à bien cette réunion.

- III -

**DISCOURS D'OUVERTURE DE
S.E. DR. AHMET TIKTIK,
SOUS-SECRETAIRE DE L'ORGANISATION DU PLAN D'ETAT
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

Original : Turc

**DISCOURS D'OUVERTURE DE
S. E. DR. AHMET TIKTIK
SOUS-SECRETAIRE DE L'ORGANISATION DU PLAN D'ETAT**

**Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,
Honorables Délégués,

Je voudrais exprimer le plaisir que j'éprouve à accueillir cette auguste assemblée à Istanbul, à l'occasion de la vingt-et-unième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

La promotion de la coopération multilatérale représente un important moyen permettant notamment aux pays en développement d'atteindre un plus haut niveau de bien-être et de développer leurs rapports économiques et commerciaux. A cet égard, le COMCEC joue depuis plus de vingt ans, maintenant, un rôle important dans le développement des rapports économiques et commerciaux entre nos pays.

Le Comité de Suivi assume une fonction essentielle dans le cadre de la préparation des sessions du COMCEC. J'ai la ferme conviction, que le Comité de Suivi, offrira, une fois de plus, de nouvelles perspectives à nos efforts de coopération, en déterminant les points de l'ordre du jour de la Session du COMCEC et en assurant le suivi des décisions ultérieurement prises lors de nos réunions précédentes.

Honorables membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Depuis 2002, l'économie mondiale manifeste une forte tendance à la croissance. Dans ce contexte, les hauts taux de croissance réalisés en 2003 se sont maintenus aussi en 2004. Le taux de croissance de l'économie mondiale en 2004 est estimé à 4%. La Chine et d'autres pays asiatiques ont joué un rôle déterminant dans cette croissance accélérée de l'économie mondiale, dont les Etats-unis ont été les pionniers; tandis que

les économies de la zone Euro restaient en -deçà de la moyenne de croissance des autres pays industrialisés.

Dans les pays en développement, la reprise économique débutée en 2003 s'est également poursuivie en 2004. Avec un taux de croissance estimé à 6,1%, ces pays enregistraient une croissance supérieure à la moyenne mondiale. Bien que ces chiffres soient le résultat de la reprise économique au niveau mondial et la croissance des pays asiatiques dépassant les estimations, le taux de croissance moyen estimé des pays en développement a été supérieur à 5% en 2004 même quand les pays qui connaissent de fortes croissances comme la Chine, l'Inde et la Russie ne sont pas pris en compte.

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

D'après les estimations, parallèlement à cette tendance à la croissance de l'économie mondiale, en 2004, le volume des échanges commerciaux mondiaux a augmenté de près de 10,2 %. Ces chiffres correspondent dans les pays développés à une augmentation de près de 8,1 % des exportations et de 7,6 % des importations.

Toutefois les échanges commerciaux semblent croître plus rapidement dans les pays en développement où les exportations ont augmenté de 10,8% et les importations de 12,8% en 2004.

Nous constatons également des développements positifs dans le commerce entre les pays membres de l'OCI. En 2003, le commerce intra-OCI a atteint 75 milliards de Dollars américains en enregistrant une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente. De même, la part des pays membres de l'OCI dans le commerce mondial s'est élevée à 8 % atteignant ainsi 610 milliards de Dollars américains.

Alors que, d'après les estimations, les investissements étrangers directs augmentaient dans le monde de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Il est prévu que ceux destinés aux pays en développement atteignent 47%. L'une des raisons principales en est l'augmentation de ces investissements dans les pays asiatiques. Les pays en développement doivent se doter d'infrastructures plus attrayantes, d'une main-d'œuvre qualifiée et d'une économie stable, afin de voir croître ces investissements. Je pense à cet égard qu'il serait utile que ces pays prennent des mesures visant à attirer les investissements étrangers directs plutôt que les mouvements de capitaux à court terme.

J'espère que les institutions de l'OCI qui fournissent un précieux travail, nous éclaireront afin que ces appréciations puissent avoir une plus grande utilité.

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Comme vous le savez, le premier cycle de négociations pour l'établissement d'un système de préférences commerciales qui vise à développer le commerce entre les pays membres de l'OCI s'est tenu au mois d'avril de l'année dernière à Antalya.

Dans ce cadre, avec la 4^{ème} Réunion du Comité des négociations commerciales, qui s'est tenue du 30 mars au 2 avril 2005, s'est achevé le premier cycle des négociations commerciales accueilli par notre pays. Le Projet de Protocole de préférences commerciales élaboré par le Comité de négociations commerciales a été soumis au débat et à la signature des pays membres. J'espère que les pays membres accorderont l'intérêt nécessaire à ce document afin qu'il soit finalisé et signé lors de la 21^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Ainsi, quand ces négociations seront achevées avec succès, les rapports commerciaux et économiques entre nos pays acquerront une nouvelle impulsion.

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Comme vous le savez, la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI, qui est un des documents de base relatif aux domaines et aux objectifs de coopération économique et commerciale du COMCEC, revêt une grande importance pour le renforcement de la coopération entre nos pays.

Bien que de nombreux projets de coopération aient été proposés dans le cadre du Plan d'Action à ce jour, nous sommes confrontés à de sérieux problèmes quant à leur réalisation. Il est capital de procéder à une évaluation technique des projets présentés au COMCEC, d'assurer le soutien financier pour les études de faisabilité et de créer une structure qui assurerait le suivi de la mise en oeuvre du projet, afin d'accélérer leur mécanisme de mise en oeuvre.

A cet égard, sachant qu'il a été élaboré les profiles de certaines propositions de projets entrant dans le cadre du COMCEC, je pense que nous marquerons un pas en avant dans la mise en oeuvre de ces projets avec les contributions des Institutions concernées de l'OCI qui assurent la coordination.

La promotion de l'implication du secteur privé aux activités du COMCEC, constitue certainement un autre point important. Comme vous vous rappelez tous, ce point a été l'objet du Forum d'affaires qui s'est tenu les 22 et 23 novembre 2004 à

l'occasion du 20ème anniversaire de l'OCI où un certain nombre de décisions ont été prises quant à une participation plus active du secteur privé dans les activités du COMCEC. Je suis absolument convaincu que les pays membres du COMCEC et les institutions affiliées de l'OCI feront le nécessaire afin de donner suite à ces décisions.

Je remercie le Secrétariat Général et les institutions affiliées de l'OCI ainsi que la Banque Islamique de Développement pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée à ce processus et je reste convaincu que leur soutien se poursuivra également dans l'avenir.

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

De nos jours, le tourisme international et les mouvements de tourisme, qui apportent une contribution considérable, notamment au développement durable, à la diminution de la pauvreté, à l'instauration de la paix et de la sécurité, jouent également un rôle important dans le processus d'interaction économique et socioculturelle des pays. Le tourisme, devenu un secteur dont l'importance est indéniable dans nombres de pays à travers le monde, assure non seulement une importante source de devises, mais contribue également à développer l'emploi dans le pays concerné, par les nouveaux débouchés qu'il génère.

Nous savons tous que le tourisme figure parmi les domaines prioritaires du Plan d'Action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI. Le développement des activités touristiques entre nos pays dotés de grandes richesses tant naturelles, que culturelles et historiques revêt une importance capitale. A cet égard, je suis convaincu que l'atelier de travail qui aura lieu les 14 et 15 juin 2005 au Maroc sur "Le Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI" sera couronné de succès.

Les conclusions de cet atelier de travail apporteront de précieuses contributions aux sessions spéciales du COMCEC, qui tiendra cette année sa vingt-et-unième réunion, consacrées au "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économiques entre les pays membres de l'OCI". J'espère que cette réunion ouvrira de nouveaux horizons devant nos efforts de coopération et de développement. J'attends la participation active et la contribution des pays membres, du Secrétariat Général et des institutions subsidiaires et affiliées du COMCEC à ces activités.

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Compte tenu de la situation géographique de nos pays, la paix et la stabilité passent par un développement économique durable et par l'amélioration du niveau de bien-être des individus. Je tiens à exprimer clairement au nom du gouvernement turc, que nous poursuivrons à soutenir toute initiative qui contribuera aux efforts de développement et de bien-être ainsi qu'au renforcement de la coopération entre nos pays.

Je saisi cette occasion pour vous présenter mes salutations distinguées et mes meilleurs voeux de succès dans vos travaux.

-IV-

**MESSAGE DE
S.E. LE PROF. EKMELEDDIN IHSANOGLU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

**MESSAGE DE S. E. LE PROFESSEUR
EKMELEDDIN İHSANOĞLU
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**A LA 21^{ÈME} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC
ISTANBUL - REPUBLIQUE DE TURQUIE
10 - 12 MAI 2005**

**Excellence Monsieur.....,
Honorables délégués et Distingués Hôtes,**

Assalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatou

J'aimerais, tout d'abord, rendre un hommage particulier à Son Excellence M. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour le talent et la sagacité avec lesquels il préside aux destinées de ce Comité permanent. J'aimerais également remercier le gouvernement turc pour l'hospitalité accordée à cette réunion.

Le COMCEC joue un rôle louable dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. Ce rôle prend un relief accru avec la toile de fond des charges furieuses lancées contre la Oummah islamique sur plusieurs fronts à la fois au cours de ces dernières années. Les Etats membres ont grand besoin aujourd'hui de renforcer leur coopération mutuelle et de cimenter les liens qui les unissent. Cet impératif n'est nulle part plus évident que dans la sphère économique. Depuis que j'ai pris mes fonctions à la tête du Secrétariat général en janvier, mon sentiment que le renforcement de la coopération économique doit bénéficier de la plus haute priorité n'a fait que s'affermir. Mes contacts avec les dirigeants, notamment à la faveur de ma récente tournée à travers quelques Etats membres Arabes et Africains et mon périple en Afrique Sub-Saharienne, ont renforcé encore plus en moi la conviction qu'il faut impérativement s'efforcer de

promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.

Le démarrage des négociations commerciales au titre de l'Accord Cadre du Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI est un motif de grande satisfaction. J'exprime ma vive appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité à Antalaya les quatre réunions du 1^{er} Tour des Négociations commerciales. Je remercie également le Centre islamique pour le Développement du Commerce et le Bureau de Coordination du COMCEC pour avoir assuré conjointement le Secrétariat du Comité de Négociations. Permettez-moi, aussi, d'adresser l'expression de mes remerciements à la Banque islamique de Développement pour sa contribution au financement de ces négociations. Je crois que l'adhésion à cet accord extrêmement important devrait être le plus large possible. En conséquence, j'invite instamment les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait, à signer ou ratifier cet Accord Cadre à la date la plus proche possible. Je me dois de rappeler en même temps aux Etats membres que plusieurs autres accords et statuts relatifs aux questions économiques ont été finalisés sous les auspices du COMCEC et que ces accords et statuts représentent autant de jalons posés sur la voie d'une plus grande intégration économique des Etats membres. Je voudrais insister encore une fois sur l'importance de ces instruments qui sont ouverts à l'adhésion de tous les Etats membres.

Sur la question de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale, je rappellerai que le COMCEC avait approuvé, à sa dernière session, le mécanisme supplémentaire développé par le Bureau de Coordination du COMCEC en collaboration avec le Secrétariat général, la BID, le SERTRIC, le CIDC, le CICI et l'OAIA. J'espère qu'au regard du nouveau rôle assigné aux institutions de l'OCI opérant sur le terrain économique, ce nouveau mécanisme leur ouvrira de nouveaux horizons et leur

permettra d'accélérer le processus de mise en œuvre du Plan d'Action. J'aimerais rappeler à cet égard l'initiative de la Malaisie, en tant que Président en exercice du Sommet de l'OIC, qui a adopté une panoplie de programmes d'action pour l'éradication de la pauvreté dans les pays de l'OIC. Un Comité de pilotage a été mis en place et s'est déjà réuni à plusieurs reprises à Kuala Lumpur au cours des quelques mois écoulés. Le lancement officiel des 3 projets approuvés au titre de ce programme, un pour le Bangladesh, un pour la Sierra Leone et un pour la Mauritanie, a été marquée par une brillante cérémonie qui fut rehaussée de la présence du Premier Ministre malaisien à Kuala Lumpur, le 29 mars 2005. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de soutenir ces louables activités visant à promouvoir la coopération intra OIC.

Je rappellerais également qu'à la suite de l'échec de la Conférence de l'OMC à Cancun, l'OIC avait pris l'initiative de prêter son assistance aux pays producteurs de coton d'Afrique Sub Saharienne. Un séminaire sur le coton a ainsi groupé à Ouagadougou les 18 et 19 avril 2005, les pays producteurs et les pays de l'OIC possédant une expertise des industries du coton, ainsi que les représentants des institutions financières internationales. J'ai bon espoir de voir l'ensemble des acteurs concernés veiller à la mise en œuvre des propositions ayant émergé de ce séminaire.

Dans le secteur prioritaire du tourisme, nous avons accompli de grandes avancées avec les quatre conférences ministérielles qui se sont réunies à ce jour, à intervalles réguliers. J'aimerais saisir cette opportunité qui m'échoit pour remercier le gouvernement de la République du Sénégal d'avoir accueilli la 4^{ème} Conférence islamique des Ministres du Tourisme du 28 au 30 mars 2005 à Dakar. Ceci dit, le COMCEC compte faire du tourisme le thème de ses échanges de vues à sa session de cette année.

En collaboration avec le gouvernement turc, le CIDC va organiser, de son côté, le tout premier salon du Tourisme à Istanbul à la même date que la session du COMCEC.

Je profiterais aussi de cette occasion pour dire toute notre appréciation du rôle combien méritoire joué par la BID dans le développement économique des Etats membres. Je ne saurais omettre de rendre également un hommage mérité aux autres institutions de l'OCI opérant dans le domaine économique pour leur contribution à la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. J'invite les Etats membres à prêter main forte à la banque pour lui permettre d'élargir et de diversifier la gamme de ses prestations dans les jours à venir.

Laissez-moi vous assurer enfin de ma ferme conviction que les réunions du Comité de Suivi ne manqueront pas d'aboutir à des résultats fructueux et palpables. Je vous souhaite le plein succès dans vos travaux.

Wassalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatou

- V -

**ORDRE DUJOUR
DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI**

**Vingt-et-unième Réunion
du Comité de Suivi du COMCEC**

(Istanbul, 10-12 mai 2005)

Original : Anglais

**ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 10-12 mai 2005)

1. Session Inaugurale
 - Discours Inaugural du Président du Comité de Suivi
 - Discours du Secrétaire Général de l'OCI
 - Discours des Chefs de Délégation
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Rapport de Base du Secrétariat Général de l'OCI
4. Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les pays membres de l'OCI.
 - Rapport du Secrétariat général de l'OCI
 - Rapport du Comité de Session
5. Rapport de la BID et du CIDC sur l'expansion du Commerce intra-OCI.
6. Rapport du Comité de Négociation Commerciale pour Etablir le Système de Préférences Commerciales entre les pays Membres de l'OCI
7. Questions Relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce
8. Rapport de la CICI sur la préparation des réunions du secteur privé entre les pays membres de l'OCI.
9. Rapport du CIDC sur les foires commerciales des pays islamiques
10. Coopération entre les Bourses des pays membres de l'OCI
11. Préparations pour l'Echange de vues sur "le Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » qui sera organisé pendant la Vingt-et-unième Session du COMCEC.
12. Projet d'Ordre du jour de la Vingt-et-unième Session du COMCEC.
13. Questions Diverses
14. Adoption du Rapport

- VI -

**RAPPORT DE BASE DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI**

**Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 -12 mai 2005)

**RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL
A LA 21^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT POUR
LA COOPÉRATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
(COMCEC)**

ISTANBUL - REPUBLIQUE DE TURQUIE

10 - 12 MAI 2005

I- INTRODUCTION

Depuis que les activités de l'Organisation de la Conférence Islamique ont été élargies aux questions économiques lors de la 2^{ème} Conférence Islamique au Sommet, tenue à Lahore en 1974, plusieurs initiatives ont été prises pour catalyser et impulser la coopération économique entre les Etats membres. Un certain nombre de conférences ministérielles ont été tenues dans divers secteurs. Une large panoplie d'instruments juridiques a été développée en vue de mettre en place un cadre approprié pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC. C'est ainsi que la 3^{ème} Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah/Taef en 1981, a créé le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) et l'a investi de la mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'OIC dans les domaines de l'économie et du commerce. Un ensemble d'organes subsidiaires et d'institutions spécialisées et affiliées ont été créés en vue du renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

L'objet de ce rapport est de fournir des informations de base actualisées sur ces initiatives et ce, sur les trois grands volets, notamment :

- Le développement de la coopération économique et commerciale,
- L'état des signatures et des ratifications des statuts et accords.

II - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

a) Coopération pour la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OIC :

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OIC se sont retrouvés pour explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans le domaine du commerce. Ils ont identifié un certain nombre de priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur la «réalisation du programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OIC». La résolution est assortie de recommandations portant sur la mise en place d'un certain nombre de projets/programmes.

Lors de sa première session, le COMCEC a examiné et approuvé les propositions relatives à l'élaboration de trois programmes financiers multilatéraux destinés à promouvoir le commerce entre les Etats membres. Il s'agissait d'un Programme de financement à plus long terme du commerce, d'une société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation et d'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et dans le fonctionnement de chacun de ces programmes de même que les autres efforts visant au renforcement du commerce intra-OIC sont résumés ci-dessous:

i) Programme de financement des exportations :

Suite à son approbation par le COMCEC, le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la 10^{ème} réunion annuelle de la Banque islamique de Développement tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Récemment, l'intitulé de ce programme a été modifié de telle sorte qu'il s'appelle désormais: Programme de financement des exportations (PFE).

Ce programme, devenu opérationnel en 1408H, vise à promouvoir l'exportation des produits non conventionnels aussi bien entre les Etats membres de l'OIC qu'entre eux et les Etats non membres et ce, en dégageant les fonds nécessaires pour le court et le moyen termes. Les délais de paiement des crédits accordés dans le cadre de ce programme variaient au départ entre 6 et 60 mois pour les exportations des Etats membres participant au Programme vers tout autre Etat membre de l'OIC. Cette période est maintenant allongée à dix ans pour les biens d'équipement tels que les navires, les machines, etc. 26 Etats membres ont adhéré au Programme. Chacun des Etats membres qui participent à ce programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leurs pays respectifs.

A la fin de l'année 1424H, le montant total du capital souscrit par les Etats membres du Programme s'élevait à 320 millions de Dinars islamiques dont 170 millions ont été libérés. La Banque islamique de Développement a contribué au programme pour un montant de 150 millions de Dinars islamiques dont la moitié a déjà été libérée. Ainsi, le capital libéré s'élève à 134 millions de Dinars islamiques dont 75 millions de les BID.

Le programme avait été conçu au départ pour financer les exportations d'un Etat membre à l'autre. Cependant, pour élargir le cadre du programme et promouvoir les exportations des Etats membres, le Conseil des directeurs exécutifs de la Banque islamique de Développement, a amendé le Programme en 1417H pour permettre l'exportation vers les pays membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE). En élargissant ainsi le champ du programme, on espère créer un plus grand marché pour les exportations des Etats membres.

Depuis la mise en place du Programme et jusqu'à la fin de l'année 1424 H, le montant net des crédits approuvés s'est élevé à la somme de 1233,16 millions de dollars américains pour des opérations en faveur de 19 pays membres exportateurs. Durant l'exercice 1424 H, le montant global approuvé a été de 224,80 millions de dollars pour 11 opérations.

Les Etats membres sont vivement encouragés par le COMCEC à souscrire à ce projet pour bénéficier du financement et optimaliser leurs recettes à l'exportation.

H) La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation :

La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'exportation (SIACE) est une filiale de la Banque islamique de Développement. Créé en 1994 avec un capital de 100 millions de Dinars islamiques (150 millions de dollars des Etats unis d'Amérique), ses activités ont démarré en 1995. Les Etats membres de la Société sont ceux de la Banque islamique de Développement et de l'Organisation de la Conférence islamique qui ont signé et ratifié ses statuts et libéré leur souscription à son capital. La Banque islamique de Développement a souscrit 50% de ce capital et la majorité des Etats membres de l'OIC ont signé les statuts de la Société et se trouvent à différentes phases du parachèvement des procédures d'adhésion. (A ce jour, 29 Etats sont membres de la Société).

L'objectif de la SIACE est d'élargir le cadre des transactions commerciales et le flux des investissements au niveau des Etats membres de l'OIC. La SIACE fournit les prestations ci-après :

- (i) l'assurance et la réassurance des crédits à l'exportation pour couvrir le non-paiement des créances d'exportation découlant de risques commerciaux (l'acheteur) ou non commerciaux (pays) et ;
- (ii) l'assurance et la réassurance des investissements contre les risques des pays, notamment ceux liés aux restrictions en matière de transfert de devises, à l'exportation, à la guerre, aux conflits civils et à la violation de contrats.

A la fin de l'année 1424 H, le nombre global des polices en vigueur s'élevait à 76.

Au cours de l'exercice 1422 H, la compagnie a établi 23 nouvelles polices de crédit à l'exportation et en a renouvelé 55 autres ainsi qu'une (1) police d'assurance investissement. Les engagements approuvés par la compagnie durant l'exercice 1424 H devraient atteindre 300 millions de dollars environ. A la fin de l'exercice 1424 H, le montant des encours de la société sera de 119 millions de dollars.

La SIACE a poursuivi la mise en œuvre de ses stratégies de promotion en organisant, à l'échelle nationale et internationale, des séminaires de promotion et de présentation, des visites de suivi dans les Etats membres et des rencontres avec des exportateurs et des banquiers.

iii) Union Islamique Multilatérale de Compensation :

A la demande du COMCEC, la Banque islamique de Développement a étudié le projet. La 8^{ème} session du COMCEC, tenue en 1992, a pris note avec appréciation de la finalisation, par la Banque, de "l'Accord relatif à l'Union islamique Multilatérale de Compensation". Elle a approuvé l'accord dans le principe et a fait siennes les recommandations adoptées par les Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres réunis au Caire en 1990.

La 10^{ème} session du COMCEC tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, invité les Etats Membres à examiner la possibilité d'élaborer des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant à la gamme des produits qu'ils couvrent, que l'adhésion soit volontaire, et que ces accords soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif la création d'une Union islamique Multilatérale de Compensation.

iv) Création d'un réseau d'informations commerciales :

La 1^{ère} session du COMCEC, tenue en 1984, a adopté une résolution demandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations commerciales au profit des usagers. Le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a été chargé d'entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau. L'étude préparée a été soumise à la 2^{ème} session du COMCEC. Un groupe d'experts a été créé pour revoir l'étude de faisabilité dans le but de mettre en place un "système de bases de données" sur les informations commerciales concernant les Etats membres de l'OIC et d'assurer une utilisation optimale des moyens dont disposaient déjà les Etats membres.

Le CIDC a finalisé la conception des bases de données et tous les modules sont déjà prêts et opérationnelles. Cette base de données est pratiquement identique au modèle de base de l'OICIS-NET agréé par la Banque islamique de Développement. La diffusion des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Il est également possible de diffuser ces informations sur le support CD-ROM ainsi que par les consultations à distance à travers l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET qui peut être utilisé aussitôt après son entrée en fonction. Il convient de noter que le CIDC dispose d'un site sur le réseau Internet à l'adresse suivant: www.icdt.org.

La 20^{ème} session du COMCEC a recommandé aux Etats membres d'utiliser pleinement cette facilité.

v) Foires commerciales islamiques :

Les foires commerciales islamiques jouent un rôle très important dans le renforcement des échanges intra-OCI et ce, en mettant en contact hommes d'affaires et entreprises et en faisant connaître leurs produits. Ces foires sont régulièrement organisées par le Centre Islamique de Développement du Commerce en collaboration avec le Ministère concerné dans les pays hôte et avec le soutien de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI). La mise en œuvre des textes régissant la foire Commerciale Islamique, élaborés par le Centre Islamique de développement du Commerce (CIDC) et adoptés par la 18^{ème} Session du COMCEC, aidera certainement à donner des dimensions nouvelles à ces foires.

A ce jour, 10 foires Commerciales Islamiques ont été organisées avec succès. La 10^{ème} foire Commerciale islamique a été organisée à Manama, Royaume du Bahreïn du 5 au 9 février 2005. La 11^{ème} foire commerciale se tiendra au Sénégal en 2006..

vi) Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI :

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du secteur privé dans le monde islamique. La 9^{ème} session du COMCEC a convenu d'adopter une approche flexible en ce qui concerne le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans les activités globales du COMCEC. La décision de tenir annuellement et de manière régulière des réunions du secteur privé avant les sessions du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le secteur privé dans les Etats membres. Ces réunions regroupent les entrepreneurs et les entreprises d'affaires des Etats membres en vue de développer des projets d'investissement conjoints et de réfléchir sur leur mise en œuvre au niveau des Etats membres de l'OCI.

A ce jour, onze réunions du secteur privé ont été tenues avec succès. La 11^{ème} réunion du Secteur privé s'est tenue à Manama, Royaume du Bahreïn du 5 au 7 février 2005, concomitamment avec la 11^{ème} foire commerciale islamique.

Au cours des réunions du secteur privé, divers accords et contrats ont été négociés et signés entre des hommes d'affaires des Etats membres de l'OCI. Cependant, en dépit des efforts déployés par la CICI, la mise en œuvre des recommandations formulées par les réunions annuelles du secteur privé ainsi que les accords et contrats signés lors de telles réunions n'est pas encore satisfaisante. Pour cela, le COMCEC a décidé de mettre sur pied un Comité dans le but d'assurer une mise à exécution plus efficace des recommandations du secteur privé. La CICI a été désignée comme point focal en raison des travaux dudit comité.

vii) Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC :

La 10^{ème} session du COMCEC avait convenu d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC, un point à part permettant aux participants d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques du monde contemporain et pouvant intéresser les Etats membres. Depuis lors, des séances d'échanges de vues se sont tenues sur les thèmes ci-après:

(1) les implications des négociations commerciales du cycle d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) pour le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI (11^{ème} session du COMCEC) ; (2) les expériences des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation (12^{ème} session du COMCEC) ; (3) les implications des groupements économiques régionaux, en particulier l'Union européenne, pour les économies des Etats membres (13^{ème} session du COMCEC) ; (4) le commerce intra-OCI, les investissements, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les Etats membres (14^{ème} session du COMCEC) ; (5) le développement des ressources humaines pour une croissance économique durable et les progrès réalisés dans les Etats membres (15^{ème} Session du COMCEC) ; (6) Le renforcement des petites et moyenne entreprises confrontées à la mondialisation et à la libéralisation (16^{ème} session du COMCEC) ; et (7) les effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres (17^{ème} COMCEC). (8) « Les

investissements du secteur privé dans les Etats membres et le rôle de la Banque islamique de Développement » (18^{ème} COMCEC) et (9) l'impact du commerce électronique et le recours à la technologie de l'information dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI (19^{ème} COMCEC), et le commerce et la facilitation du transport entre les Etats membres de l'OCI (20^{ème} COMCEC).

« Le rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » a été retenu lors de la 20^{ème} COMCEC comme thème pour les échanges de vues à la 21^{ème} session du COMCEC. A la diligence du COMCEC, le CIDC, le SESRTCIC et la CICI organiseront, de concert avec d'autres institutions de l'OCI comme la BID et le SESRTCIC, un atelier sur ce thème, en 2005 au Maroc. Les conclusions de cet atelier seront présentées à la 21^{ème} session du COMCEC pour servir d'introduction aux échanges de vues.

La récente entrée en vigueur de l'accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI a marqué un jalon important dans les effets déployés en vue de développer les échanges intra-communautaires. Dès la ratification de l'accord par plus de dix Etats membres, le COMCEC a décidé, à sa 18^{ème} session, de créer un comité de négociation commerciale (CNC) composé des pays participants ayant déjà ratifié l'accord et a déclaré les concessions commerciales à négocier. La 19^{ème} session du COMCEC a adopté la déclaration ministérielle inaugurant le 1^{er} round de négociations commerciales entre les Etats ayant ratifié l'accord-cadre. Le CIDC a organisé du 24 au 26 juin 2003 à Casablanca une réunion d'experts en vue de préparer le terrain au démarrage du second tour des négociations.

La 1^{ère} réunion du 1^{er} round du CNC, s'est déroulée à Antalya du 6 au 9 avril 2004. Le CNC a adopté à cette occasion une stratégie de négociation, qui propose un schéma au « produit par produit » pour la négociation commerciale, ainsi que des repères et un plan d'action pour l'accès au marché et un calendrier de libéralisation commerciale dans le cadre de l'accord. Deux autres réunions s'ensuivront à Antalya (7-10 septembre 2004 et 5-8 janvier 2005). Au cours de ces réunions, les négociations se sont focalisées sur la mise en place d'une modalité de négociation commerciale nantie d'un calendrier spécifique et d'un champ de compétence précis. Le 1^{er} tour a été sanctionné par l'adoption d'un « Projet de Protocole sur les réductions tarifaires » à la dernière réunion en date, qui s'est déroulée à Antalya du 30 mars au 1^{er} avril 2005. Les pays participants examineront la stratégie et examineront leur avis avant la seconde réunion du 2^{ème} round prévue à Antalya, en Turquie du 7 au 10 Septembre 2004. Avec le lancement de la négociation commerciale, une phase considérable a été atteinte dans les efforts déployés au niveau de l'OCI pour promouvoir la coopération économique et commerciale. Le processus de négociation devrait être, espère-t-on, élargi à terme à tous les Etats membres dès qu'ils auront ratifié l'accord-cadre.

b) Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole :

Le problème de la sécurité alimentaire n'est toujours pas résolu dans un certain nombre d'Etats membres de l'OCI, notamment en Afrique. Le Secrétariat général, en coopération avec la Banque islamique de Développement, la Banque africaine de Développement et le gouvernement du Sénégal, avait organisé un symposium sur la sécurité alimentaire dans les pays islamiques au mois de décembre 1991, à Dakar, République du Sénégal, en marge de la Sixième session de la Conférence Islamique au Sommet. Le 6^{ème} Sommet, après avoir examiné le rapport du Symposium de Dakar, a adopté une déclaration portant sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire » dans les Etats membres de l'OCI, par laquelle il a, entre autres, lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils apportent des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées pour leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres de l'OCI en vue de la mise en oeuvre diligente et efficace de leur stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire. Un Comité ad hoc de Suivi, établi lors du symposium et présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar. Deux réunions d'experts et deux autres au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission comprenant des représentants du gouvernement du Sénégal, de la Banque islamique

de Développement et de la Banque africaine de Développement, a déjà visité un certain **nombre** de pays pour évaluer leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a accueilli du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran, la 4^{ème} Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole. Elle a adopté une Déclaration soulignant la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole et a décidé de procéder, périodiquement, à l'examen de la situation de la sécurité alimentaire dans tous les Etats membres de l'OIC.

Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir une réunion de Groupe d'experts sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural. Le Secrétariat général de l'OIC est en contact avec le gouvernement du pays hôte pour arrêter la date de la réunion.

Il convient de noter que le Secrétariat général de l'OIC a pris activement part, cinq ans plus tard, au Sommet Mondial de l'Alimentation, tenu au siège de la FAO, à Rome, en juin 2002. De plus est, lors de la Réunion générale ONU-OIC, ayant eu lieu à Vienne, en juillet 2004, l'OIC et la FAO sont convenues de renforcer la coopération entre elles.

c) Coopération dans le domaine de l'industrie :

Conformément aux décisions arrêtées par la Troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la Banque islamique de Développement a organisé, en novembre 1987 à Djeddah, une réunion du "groupe de travail sur la promotion de projets conjoints" qui a examiné dans le détail le mécanisme de promotion de ce genre de projets conjoints entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

La 9^{ème} session du COMCEC, tenue du 1 au 4 septembre 1993 à Istanbul, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe de travail concernant le mécanisme proposé et à communiquer, au Secrétariat général de l'OIC, leurs points de vue et leurs commentaires à ce sujet afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Consultation Ministérielle. Le COMCEC a, encore une fois, lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils accueillent la 4^{ème} Consultation ministérielle dans le but de finaliser ce projet.

d) Coopération dans le domaine des Transports :

La première réunion des ministres des transports de l'OIC s'est tenue du 7 au 10 septembre 1987 à Istanbul, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Convaincus que le secteur des transports est un élément important pour le développement de la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, les ministres ont décidé de coopérer pour le développement du transport routier, maritime et ferroviaire et pour la promotion de la formation dans le domaine des transports.

La 11^{ème} session du COMCEC, tenue du 5 au 8 novembre 1995 à Istanbul, a exhorté les Etats Membres et les organes concernés de l'OIC à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et a invité ces Etats à accueillir la deuxième réunion des Ministres du transport.

Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir la réunion du groupe d'experts sur le transport initialement prévue du 7 au 9 janvier 2003 au Caire. Le Secrétariat général de l'OIC est en contact avec le pays hôte pour arrêter la nouvelle date de la réunion.

e) Coopération dans le domaine des Télécommunications :

La 1^{ère} session de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications s'est tenue en septembre 1988 à Istanbul, Turquie, concomitamment avec la 4^{ème} session du COMCEC. Quant à la deuxième session, elle s'est tenue du 5 au 8 novembre 1991 à Bandoeng, Indonésie. La

première réunion a adoptée une importante recommandation portant sur la réduction des tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information. Une réunion du groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de réduire les tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information s'est tenue du 28 au 29 septembre 1993 au Caire.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, a exhorté les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la 1^{ère} et la 2^{ème} sessions de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, la 3^{ème} session de la Conférence islamique des Ministérielle des Télécommunications. La Conférence a adopté une résolution en 25 points, identifiant les secteurs de coopération ainsi que des recommandations précises portant sur la coopération entre les Etats membres dans le domaine des PTT. Au nombre des grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données sur les experts des PTT et Télécommunications dans les Etats membres de l'OICIS-NET; la définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà menées par d'autres Etats membres dans le domaine des PTT; l'établissement d'un document actualisé sur la coopération technique et les opportunités de formation existant dans les Etats membres; le recensement des besoins et des possibilités des Etats membres accompagnés d'idées et propositions de projets réalisables ou d'autres activités et la promotion des investissements conjoints pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un comité de suivi pour la mise en oeuvre des résolutions de la 3^{ème} session de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications et de convoquer des réunions annuelles au niveau des groupes d'experts ainsi que des séminaires et des symposiums ne serait-ce qu'au niveau régional avec la participation du secteur privé. Elle a, en outre, décidé de tenir la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications plus fréquemment, une fois tous les trois ans.

La 12^{ème} session du COMCEC a approuvé le rapport de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications tenue à Téhéran. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir la 4^{ème} réunion ministérielle sur les postes et télécommunications et l'on s'attend à ce qu'il en fixe la date.

f) Coopération dans le domaine de l'énergie :

La 1^{ère} réunion ministérielle des Etats membres de l'OCI sur l'énergie s'est tenue du 3 au 6 septembre 1989 à Istanbul, Turquie, parallèlement à la 5^{ème} session du COMCEC. Conscients que les questions énergétiques constituent des éléments importants de la coopération entre les Etats membres, les Ministres ont adopté une résolution exhaustive appelant les Etats membres à améliorer le rendement des installations énergétiques, à accélérer les transferts de technologie d'énergie entre eux, à encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et à créer des réseaux interconnectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La 10^{ème} session du COMCEC tenue les 24 et 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a appelé les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la première réunion ministérielle de l'OCI et a invité les Etats membres à accueillir la 2^{ème} réunion ministérielle sur l'énergie. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir une réunion sectorielle du groupe d'experts sur l'énergie et les mines dont les dates restent à fixer.

g) Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics :

La première réunion des Ministres chargés des infrastructures et des travaux publics de l'OCI s'est tenue du 6 au 9 octobre 1991 à Istanbul, République de Turquie, parallèlement à la 7^{ème}

session du COMCEC. Elle a, entre autres, exhorté les Etats membres à renforcer la coopération dans ce domaine et a demandé qu'une rubrique distincte du budget soit réservée aux travaux publics et aux infrastructures en tant qu'un des secteurs prioritaires du « Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres ». Elle a également recommandé de promouvoir les potentialités et projets existant dans ce domaine au sein du système de l'OIC.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a pris note de la résolution adoptée par la 1^{ère} réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics tenue du 6 au 9 octobre 1991 et a lancé un appel à toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par cette 1^{ère} réunion des Ministres des infrastructures et des travaux publics. Elle a pris note de la proposition de la République d'Indonésie relative à la coopération dans le domaine des infrastructures urbaines et du développement rural.

h) Coopération dans les domaines du travail et de la sécurité sociale :

La 2^{ème} réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a mis sur pied deux groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'accord bilatéral sur la sécurité sociale", et le second pour finaliser, le "Projet d'accord - type bilatéral sur le travail et l'échange de main d'œuvre." Le groupe de travail sur la sécurité sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'accord. La réunion du second groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'œuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le projet d'accord.

En faisant parvenir aux Etats membres les rapports du groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'œuvre en même temps que le projet d'accord, le Secrétariat général a tenu à les informer que les deux projets d'accord seront soumis à la troisième réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale pour examen.

Le gouvernement d'Indonésie s'est offert d'accueillir l'atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'œuvre. Le gouvernement du Soudan a, de son côté, offert d'accueillir la réunion sectorielle du groupe d'experts sur le développement des ressources humaines. L'on s'attend à ce que les dates de l'une et l'autre réunions soient bientôt fixées.

i) Coopération dans le domaine du tourisme :

La 7^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue en 1994 à Casablanca, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OIC et a adopté pour la 1^{ère} fois, une résolution à part sur la coopération dans le domaine du tourisme. La 23^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères, tenue en 1995 à Conakry, a réaffirmé la résolution antérieure et a souligné que le tourisme est un pilier principal du développement économique, de l'échange culturel et du rapprochement entre les nations. Elle a invité les Etats membres à coopérer dans un certain nombre de domaines y compris l'échange d'informations, les événements touristiques et les investissements dans le domaine de l'industrie du tourisme. Les sessions ultérieures de la Conférence islamique au Sommet et de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères ont adopté des résolutions similaires sur la coopération dans le domaine du tourisme.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli, du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan, la 1^{ère} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme. La conférence a souligné l'importance du tourisme comme domaine de coopération entre les Etats membres de l'OIC et le besoin d'avoir une stratégie de coopération active visant à élargir la part de marché du tourisme mondial de ces Etats. Elle a arrêté un certain nombre de domaines de coopération en accordant la priorité au développement de l'infrastructure touristique. Elle a, en outre, décidé la création d'un comité de suivi qui s'est réuni les 27 et 28 août 2001 à Téhéran.

Le rapport du comité de suivi et le communiqué de Téhéran sur le tourisme ont été soumis à la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme tenue du 10 au 13 octobre 2001 à Kuala Lumpur. La Conférence a adopté une résolution sur le développement du tourisme et a approuvé le programme d'action de Kuala Lumpur pour le développement et la promotion du tourisme dans les Etats membres de l'OIC. Elle a appelé à la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de mettre en œuvre le programme d'action. La conférence a adressé ses remerciements à la République islamique d'Iran, à la Malaisie et à la République d'Indonésie pour s'être proposés de servir de points focaux respectivement pour les activités relatives à la recherche et à la formation dans le domaine du tourisme, au marketing et aux facilitations en matière de tourisme.

La réunion du comité de suivi de la 2^{ème} Conférence islamique des ministres du Tourisme, s'est tenue à Kuala Lumpur les 5 et 6 septembre 2002. Le comité de suivi a examiné les voies et moyens relatifs à la mise en œuvre du programme d'action de Kuala Lumpur et a listé dans une « matrice » appropriée, une série de mesures pratiques à prendre par les Etats membres, aussi bien individuellement que collectivement.

Le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a organisé la 3^{ème} Conférence islamique des ministres du Tourisme du 6 au 9 octobre 2002 à Riyad. La conférence a adopté une résolution sur le développement du tourisme et la « déclaration de Riyad ». La 4^{ème} Conférence islamique des ministres du tourisme s'est déroulée à Dakar, du 28 au 30 mars 2005.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a offert d'accueillir la première réunion du groupe d'experts sur le tourisme du 11 au 14 juillet 2005 à Téhéran.

j) **Coopération technique entre les Etats membres de l'OIC** :

La 1^{ère} réunion ministérielle sur la coopération technique s'est tenue en même temps que la 6^{ème} session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul, République de Turquie. Par la suite, cinq réunions des points focaux nationaux de coopération technique des Etats membres ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994. Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Elles ont souligné la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. Les contacts bilatéraux ont permis d'actualiser les programmes de coopération et d'élaborer de nouveaux programmes.

La 21^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la 9^{ème} session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en mettant l'accent sur la formation dans les domaines économique, culturel et social et sur la formation des formateurs.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, noté que la réunion des points focaux de la coopération technique se tenait régulièrement chaque année à Istanbul et a apprécié le soutien apporté par la Turquie et les institutions de l'OIC, telles que la Banque islamique de Développement, le Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamiques, le Centre islamique de Développement de Commerce et l'Université islamique de technologie. Elle a également appelé les Etats membres et les organes de l'OIC à mettre en œuvre les résolutions adoptées par la première réunion ministérielle sur la coopération technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

La République de Turquie a accueilli la réunion du groupe d'experts sur la coopération technologique et technique tenue du 6 au 8 mai 1998 à Istanbul. Les propositions formulées par le groupe et celles soumises ultérieurement par la République Islamique d'Iran ont été transmises à tous les Etats membres pour action appropriée. Les réponses reçues de certains Etats membres intéressés ont été envoyées au gouvernement de la République de Turquie dans

le but de mettre sur pied le comité des projets conformément au mécanisme de suivi et de mise en œuvre du plan d'action.

III. ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS :

La 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, la 31^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et la 20^{ème} session du COMCEC ont exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les divers accords et statuts de l'OCI sur la coopération économique et commerciale, à bien vouloir le faire dans les meilleurs délais. Un tableau actualisé de l'état des signatures et ratifications figure en annexe des six accords et statuts de l'OCI ci-dessous indiqués :

i) Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale :

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la 18^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1397H (1977). Cet accord vise à promouvoir le transfert des capitaux, les investissements et l'échange de données, d'expériences et de connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres. Il vise aussi à réserver un traitement équitable et non discriminatoire à ces Etats membres et à prêter une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 41 Etats et ratifié par 29. Il est entré en vigueur le 28 avril 1981.

ii) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements :

L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la 12^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1401H (1981). Il définit les principes de base de la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et protège les investissements de ces Etats contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes à l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 30 Etats membres et ratifié par 23. L'accord est entré en vigueur en février 1988.

iii) Accord-cadre sur le système des préférences commerciales :

L'accord-cadre sur le système des préférences commerciales a été approuvé en octobre 1990 par la 6^{ème} session du COMCEC. 28 Etats membres l'ont jusqu'ici signé et 14 membres l'ont ratifié. Ayant déjà le nombre de ratification requis, l'accord est maintenant entré en vigueur.

iv) Statuts du Conseil islamique de l'aviation civile :

Les statuts du Conseil islamique de l'aviation civile ont été signés par 16 Etats membres et ratifiés par 10 seulement.

v) Statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques :

Les statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques ont été adoptés par la 15^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1405 H (1984). Ils ont été signés par treize Etats membres et ratifiés par onze. Ils ne sont pas encore entrés en vigueur, vu l'absence du nombre de ratifications requis.

vi) Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques :

La 14^{ème} session du COMCEC a adopté les statuts de l'Institut et a invité les Etats membres désireux de participer à ses activités à signer et à ratifier les statuts de cet institut. A ce jour, six (6) Etats membres ont signé les statuts tandis que 3 Etats membres les ont ratifiés.

IV- ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AFFILIEES DE L'OCI OEUVRANT AU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES

Les six organes subsidiaires de l'OCI, et institutions spécialisées et affiliées oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres sont : le SESRTCIC, le CIDC, (DIT, la BID, le CICI et l'OAIA. Les rapports individuels à soumettre par ces institutions de l'OCI à la 21^{ème} session du comité de suivi du COMCEC fourniront de plus amples informations sur leurs activités.

V- Observations d'ordre général

- 1- Les détails donnés ci-dessus montrent que les progrès réalisés sont extrêmement variables et inégaux dans les différents domaines prioritaires. Alors que des réunions ministérielles ont déjà été organisées dans neuf de ces domaines prioritaires, certains de ces domaines prioritaires ont enregistré plus d'une réunion dédiée à un thème particulier (alimentation, industrie, télécommunications, tourisme). On a également enregistré plusieurs offres de la part des Etats membres pour organiser des réunions ministérielles. Il reste seulement à faire en sorte que ces réunions se tiennent dans les meilleurs délais possibles. Quant aux réunions d'experts, on constate que seuls trois domaines prioritaires sur dix ont été concernés jusqu'ici. Si aucune réunion ministérielle n'a eu lieu à ce jour dans le domaine prioritaire du travail et de la main d'œuvre, plusieurs réunions ont pu être toutefois organisées au niveau des experts. Par conséquent, on peut dire que les Etats membres ont effectivement entrepris de faire les premiers pas dans tous les domaines prioritaires. L'important à présent c'est de tenir des réunions d'experts dans l'ensemble de ces domaines prioritaires comme prévu dans la stratégie de mise en œuvre du plan d'action.
- 2- La 17^{ème} session du COMCEC a mis l'accent sur l'importance des recommandations de la réunion du groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action (document OIC/COMCEC/EGM-PA/01/REP) et a appelé à leur mise en œuvre. L'examen de la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI (document : COMCEC/21-20054/FC/PLAN) soumis à la présente session du COMCEC comporte d'amples détails sur les progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre du plan d'action et attire particulièrement l'attention sur un certain nombre de recommandations-dés formulées par ladite réunion du groupe d'experts.

21COMCEC
md

ANNEX-I.

LISTE DES ETATS MEMBRE A YA/TSIGAE ET/OC RA TIFIE
LES DIFFRETS ACCORDS ET STATUTS OTA-OT
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECOSOMIOIE
COMMERCIALE ET TECHSIOUE ESTRE
LES ETATS MEMBRES DEL -OCI

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UIPI)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/8-E de la 8 ^{ème} CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977	Adoptée par la Rcs. No 7 12-E de la 12 ^{ème} CIMAE Bashdad/Iraq 1-56/1981	Adoptée par la Rcs. No 1 du 6 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990	Adoptée par la Rcs. No 16/13-E de la 13 ^{ème} CIMAE Niamey/Niger 2-26/8/1982	Adoptée par Rcs. No 17/15-E de la 15 ^{ème} CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984	Adoptée par Res No.1 de la 14 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 14/11/1998.	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/5/30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	15/11/96	•	•	•	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahrein	21/05/80	30/08/80	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	05/12/77	18/04/78	04/11/97.	-	4/11/97	17-1-04	10/9*3	5-12-01	-	16/4/SS	-	-
Benin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunei Darussalam	"	"	"	"	"	"	*	*	*	*	*	-
Burkina Faso	23/12/85	•	-	19/5*2	14/9/93	-	21/10/01	-	-	-	21/10/01	-
Cameroun	23/01/78	11/07/83	25/10/94	26/09/95	25/10/94	26/09/95	-	-	-	-	-	07/17/00
Comores	28/04/78	16/31/81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Kirgiz	-	-	-	-	-	-	-	-	•	-	-	•
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	31/04/79	-	25/08/82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	08/11/77	06/06/73	-	16/12/78	15/11/96	31/12/99	-	-	11/6/87	7/5/88	-	-
Emirats Arabes Unis	39/12/77	1979	12/02/89	14/01/89	26-11-04	-	30/5/89	21-3-89	30/5/89	21/3/89	-	-
Gabon	23/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	21/05/80	-	04/09/93	-	08/11/95	-	8/11/95	-	8/11/95	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26/12/77	10/02/81	08/11/95	20-6-03	08/09/93	20/6/33	8/11/95	20/6/33	8/11/95	20/6/33	-	20/6/13
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/79	08/01/80	01/05/83	3/12/33	04/07/92	-	-	-	-	-	-	-
Irak	02/07/78	1918	-	-	14/10/01	-	-	27/10/02	-	-	-	-
Iran	08/11/95	07/11/85	08/11/95	15/9/94	08/11/95	12/5/93	8/11/95	-	4/9/93	6/10/93	-	-
Jordanie	29/12/77	10/05/79	04/11/93	25/2/99	01/02/93	21/12/98	25/10/94	-	12/3/88	8/4/56	-	-
Koweït	05/12/77	10*5/80	18/11/31	12/4/83	26-11-04	-	-	-	-	-	-	-
Liban	15/11/96	18-7-03	15-11-96	23-12-04	15-11-96	11-7-03	-	-	-	-	-	-
Libye	5/12/17	15/04/78	25/10/94	13/2/96	05/11/92	02/11/92	-	-	-	04/01/89	-	-
Malaisie	18/05/78	14/01/81	30/09/87	-	30-6-04	23-8-04	-	-	-	-	-	-
Maldives	17/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/78	08/08/81	-	1 24/05/82	-	-	-	-	-	-	-	-
Morocco	23/01/78	16/04/79	02/11/80	10/07/90	29/09/93	-	26-10-00	-	1 30/12/85	-	-	-

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/21-05/REP

ANNEX-I

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statue du Conseil islamique de l'Aviation civile (CUC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UIPI)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/3-E de la 8 ^{ème} CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Res. No 7/12-E de la 12 th CIMAE Baghdad/Iraq 1-5/6/1981		Adoptée par la Res. No 1 du 6 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Res. No 16/13-E delà 13 ^{ème} CIMAE Niamey/Niger 22-26-8 1982		Adoptée par Res. No 17/15-E de la 15 ^{ème} CIMAE Sana'a/A'émcn 18-22/12/1984		Adoptée par RcsNo.1 delà 14 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie e 1-4/11 1998.	
	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié
<i>Mauritanie</i>	08/11/77	09/05/79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Mozambique</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Niger</i>	18/05/78	07/08/78	-	-	-	-	8/12/84	-	-	-	-	-
<i>Nigeria</i>	4/U/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	4/U/98	-	4/11/98	-	-	-
<i>Oman</i>	15/04/80	28/04/81	25/10/94	10/12/94	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ouganda</i>	08/08/78	14-11-01	26/11/78	10/2/78	05/09/93	14-11-01	-	-	-	-	-	-
<i>Pakistan</i>	14/01/78	1978	20/12/81	10/7/82	25/10/94	11/10/93	-	1989	-	30/4/86	-	-
<i>Palestine</i>	28/04/78	1S03/80	15/03/82	15/3/82	10/09/92	-	22/5/83	-	3/01/87	11/11/86	7-1199	-
<i>Qatar</i>	24/09/78	09.09/80	26-10-00	5-11-02	26-11-04	-	21/10/01	5-11-02	-	-	-	-
<i>Arabie Saoudite</i>	14/01/78	2-/06/79	23/9/85	17/9/84	10/09/92	-	-	11-4-04	-	-	-	-
<i>Sénégal</i>	25/12/77	28/02/79	17/6/87	30/6/94	01/9/91	30/6/94	17/6/87	4/2/89	17/6/87	4/2/89	-	-
<i>Sierra Leone</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Somalie</i>	24/12/78	-	19/12/83	25/11/84	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Soudan</i>	14/01/78	-	20/12/81	-	13/5/92	-	4/9/93	-	4/9/93	-	26-10-00	:8/t/oj
<i>Sirie</i>	04/06/78	15/07/80	21/10/01	-	26-11-04	-	-	2-4-02	-	-	7-11-99	-
<i>Suriname</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tajikistan</i>	04/11/97	-	04/11/97	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tchad</i>	27/04/78	-	-	-	14/1/92	-	-	-	-	-	-	-
<i>Togo</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tunisie</i>	27/01/79	13/04/80	10/06/82	11/11/83	21/1/93	31/7/00	6/1/83	11/11/83	8/11/95	14/2/00	18/9/01	-
<i>Turkev</i>	29/12/77	02/07/82	16/07/87	09/2/91	23/9/91	28/11/91	-	-	-	-	7-11-99	-
<i>Turkménistan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ouzbékistan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Yemen</i>	29/12/77	-	12/06/82	-	-	-	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-
TOTAL	41	29	30	23	28	14	16	10	13	11	6	3

ACCORD

- VII -

RAPPORT
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI
SUR LA REVISION DE LA MISE EN APPLICATION
DU PLAN D'ACTION DE L'OCI

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

I. INTRODUCTION

La 20^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat Général (paragraphe 15, résolution I), de continuer à soumettre à la Session Annuelle du COMCEC un compte-rendu périodique sur la mise en œuvre du Plan d'Action. L'évaluation ci-après s'inscrit donc dans le cadre de cette résolution.

II. Données de base sur le Plan d'Action :

La sixième session de la Conférence islamique au Sommet a chargé le COMCEC de concevoir une nouvelle stratégie pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC, en prenant en compte les mutations qui se sont opérées au niveau mondial depuis l'adoption du Plan d'Action initial en 1981. En conséquence, un Plan révisé a été approuvé par la Dixième Session du COMCEC (Novembre 1994).

Le document y afférent a été ultérieurement entériné en même temps que la stratégie proposée par le COMCEC, par la 7^{ème} Session de la Conférence islamique en Sommet (Casablanca, décembre 1994), par sa résolution 8/7-E(IS).

Le 7^{ème} Sommet islamique a noté, entre autres que la stratégie de coopération économique adoptée par le COMCEC tend à privilégier la coopération entre les sous-groupes régionaux et se fonde sur les principes du libéralisme économique, de la promotion du secteur privé et de l'intégration dans une économie mondialisée tout en respectant les structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres, ainsi que leurs engagements internationaux. Il a également noté que le Plan d'Action reste perfectible et susceptible d'être amélioré en cours de route. Le Sommet a néanmoins insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de ce plan et appelé les Etats membres à accueillir les réunions intersectorielles des Groupes d'experts prévus au chapitre du suivi et de la mise en œuvre.

A sa 11^{ème} session, le Comité de Suivi du COMCEC a examiné les aspects techniques et organisationnels des réunions internationales et a recommandé qu'au lieu de tenir une réunion inter sectorielle pour amorcer la mise en œuvre du Plan d'Action il serait plus pratique et judicieux d'en tenir plusieurs afin de traiter soit un thème isolé soit plusieurs questions reliées entre elles. La n^{ème} Session a retenu cette dernière recommandation et a appelé les Etats membres à abriter à la fois des réunions sectorielles et des réunions intersectorielles.

III) Mécanisme de mise en œuvre du Plan :

Comme prévu par les dispositions du mécanisme de suivi de la mise en œuvre, qui fait partie intégrante de ce Plan, le processus d'exécution des projets de

coopération spécifiques dans chacun des deux **domaines prioritaires doit** démarrer avec la tenue des réunions sectorielles **d'Experts. Le mandat donné à** ces réunions d'experts dans chaque secteur ou volet **du Plan est d'identifier les** besoins et de faire des propositions. Il incombe donc **à ces experts de définir** des projets de coopération spécifiques dans les secteurs prioritaires. **Des** « Comités de projets » sont censés être constitués avec les Etats membres et présidés par le pays ayant initié le projet. La responsabilité du pilotage de chaque projet incombera entièrement au Comité concerné.

IV) Réunions du Groupe d'Experts :

Depuis l'adoption du Plan révisé, toutes les réunions du COMCEC, aussi bien que celles de Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, ont appelé les Etats membres à accueillir des réunions sectorielles de Groupes d'experts.

Le gouvernement de la République de Turquie a abrité du 1^{er} au 3 Septembre 1997 à Istanbul la réunion du groupe d'experts sur la monnaie, les finances et le mouvement des capitaux à Istanbul. Le Gouvernement de la République Islamique du Pakistan a organisé les 24 et 27 Octobre 1997 à Karachi la réunion du Groupe d'Experts sur « la facilitation du Commerce Extérieur des Etats membres de l'OCI ». Le Gouvernement de la République de Turquie a organisé du 6 au 8 Mai 1998 la réunion du Groupe d'Experts sur la Technologie et la Coopération Technique.

Au cours de ces réunions un certain nombre de projets de coopération et d'idées de projets ont été formulés. Le Secrétariat général a communiqué le rapport des réunions du Groupe d'Experts et les propositions de projets à tous les Etats membres et attend leurs réponses. D'autre part les Etats membres qui ont l'intention de soumettre des idées de projets sont invités à les faire suivant le formulaire réservé au profil des projets. Les Etats membres qui ont eu à manifester leur intérêt pour des projets proposés par des institutions de l'OCI ont été invités à soumettre ces derniers comme étant leurs propres projets pour qu'ils puissent être transmis aux Etats membres.

Les réponses aux propositions / idées des projets envoyés par certains Etats membres jusqu'à la fin décembre 2003 figurent en annexe. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran abritera la réunion du Groupe d'experts sur le tourisme à Téhéran du 11 au 14 juillet 2005.

Le gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'abriter les réunions du groupe d'experts sur l'alimentation, l'agriculture, le développement rural et les transports. Le Secrétariat général est en contact avec ces deux gouvernements en vue de tenir ces réunions.

V. RECENTES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION :

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur la sécurité alimentaire et le Développement agricole. La Déclaration issue de cette Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole dans les zones qui en ont les potentialités et a décidé de passer en revue de manière périodique la situation de la sécurité alimentaire dans l'ensemble des Etats membres de l'OIC.

La 3^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur les Postes et Télécommunications s'est tenue du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, République Islamique d'Iran. La résolution en 25 points adoptée par la Conférence précise les domaines de coopération et fait des recommandations spécifiques sur l'action à mener par les Etats membres. La réunion a décidé que des réunions de Groupes d'experts, des séminaires et des symposium soient organisés annuellement au niveau régional au sujet de la coopération dans le domaine des postes et télécommunications en y associant le secteur privé. Il a été également décidé d'organiser de façon plus fréquente la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications à raison d'une fois au moins tous les trois ans.

La première réunion ministérielle de l'OIC sur le Tourisme s'est tenue du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan. Elle a également décidé de mettre en place un Comité de suivi qui s'est tenue les 27 et 28 Août 2001 à Téhéran. La deuxième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue du 10 au 13 Octobre 2001 à Kuala Lumpur et adopté une résolution sur le développement du tourisme en même temps que le Programme d'Action de Kuala Lumpur.

La réunion du Comité de suivi de la Conférence susmentionnée a eu lieu les 5 et 6 septembre 2002 à Kuala Lumpur. La Troisième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenu du 6 au 9 octobre 2002, à Riyad et a adopté la résolution sur le développement du tourisme et la déclaration de Riyad.

La 4^{ème} Conférence islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue du 28 au 30 mars 2005 à Dakar, Sénégal, et a adopté une résolution sur le développement du tourisme ainsi que la « Déclaration de Dakar ».

La 10^{ème} Foire commerciale islamique s'est déroulée à Manama, Bahreïn, du 3 au 9 février 2005, en concomitance avec la 11^{ème} réunion du secteur privé (5-7 février 2005).

VI. SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA 20^{ème} SESSION DU COMCEC :

L'appel lancé par la 20^{ème} session du COMCEC a tous les Etats membres n'ayant pas encore signé ni ratifié les divers Accords et Statuts élaborés sous les auspices de l'OIC en vue d'intensifier la coopération économique entre ces

Etats a été relayé par le Secrétariat général et retransmis à **toutes les parties** concernées. Simultanément, la Chambre islamique de Commerce **et d'Industrie** a été invitée à demander à toutes les Chambres nationales qui y sont représentées de faire tout leur possible pour diligenter la signature et la ratification des Accords et Statuts de l'OIC par leurs Gouvernements respectifs et répondre à l'appel du COMCEC.

La 20^{ème} Session du COMCEC s'est félicitée des offres faites par les Gouvernements de la République Arabe d'Egypte. La République du Soudan, le Burkina Faso, la République Islamique d'Iran, la République Gabonaise, l'Etat de Palestine, la République d'Indonésie, la Malaisie et la République de Turquie en vue d'accueillir différentes réunions ministérielles, réunions sectorielles au niveau du Groupe d'experts, ou séminaires et ateliers régionaux. Le Secrétariat général est en contact avec ces Etats membres en vue de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces réunions et séminaires / ateliers.

La 15^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de continuer à suivre de près les activités en cours et les résultats des trois réunions sectorielles du Groupe d'experts, et ce dans la perspective de constituer les Comités de Projet chargés de piloter les propositions de projets annoncées au cours de ces réunions, comme prévue dans le Plan d'Action. Les Etats membres ont été en ouvre instamment invités à faire connaître la suite qu'ils attendent donner aux propositions de projets émanant des réunions sectorielles d'experts pour permettre la mise en place desdits Comités de projet dans les meilleurs délais possibles. En conséquence, le Secrétariat général a promptement fait circuler les propositions de projet susmentionnées tout en invitant les Etats membres à lui indiquer le plus rapidement possible, celles qui auront éventuellement retenu leur intérêt. Un certain nombre de réponses ont été reçues et aussitôt transmises au (x) pays initiateur (s) du (ou des) projet (s) afin de diligenter la mise en place des Comités de Projet avec les Etats membres intéressés . Comme la grande majorité des Etats membres n'ont pas encore fait connaître leur sentiment, une note de rappel a été adressée le 20 janvier 2004 par le Secrétariat général à tous les Etats membres pour les exhorter à diligenter leur réponse.

Dans le souci d'éviter des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du plan d'action, les Etats membres parrainant des projets ont été engagés à donner leur réponse avant le 15 mai 2004, étant entendu que (selon la directive du COMCEC) si aucune réaction n'est enregistrée avant cette date - butoir, il serait déduit que le sponsor n'était plus intéressé par le projet et celui-ci sera automatiquement rayé de la liste. Un rapport a été par la suite adressé aux Représentants Permanents des Etats membres parrainant des projets, le 30 Août 2004.

présenter les conclusions finales de ses études à la 19^{ème} réunion du comité de suivi du COMCEC.

Le Bureau de coordination du COMCEC a mené les consultations nécessaires avec les institutions compétentes de l'OIC, y compris durant les réunions économique et commerciale. Le Bureau de coordination du COMCEC a présenté une étude sur le mécanisme supplémentaire à la 19^{ème} session du Comité de suivi du COMCEC, en précisant que cette étude a déjà été transmise aux Etats membres pour commentaires. La 19^{ème} session a pris note de cette étude qui devait être ultérieurement examinée à la réunion du Groupe de Travail tenue à Ankara du 25 au 27 mars 2003. Le Comité de suivi a demandé aux Etats membres de lui communiquer leurs points de vue avant le 15 juillet 2003 pour permettre au Bureau de coordination de finaliser l'étude en consultation avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OIC.

Le Bureau de coordination du COMCEC a présenté les conclusions finales de son étude à la 19^{ème} session du COMCEC, qui a approuvé le mécanisme supplémentaire développé par le Bureau de coordination du COMCEC en coopération avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OIC. En approuvant le mécanisme supplémentaire, le COMCEC a admis que le comité de session du COMCEC est l'organe compétent pour superviser les activités des institutions concernées de l'OIC et coordonner leurs activités dans l'accomplissement de leur mandat relatif à la mise en œuvre du plan d'action. Par voie de conséquence, le COMCEC a adopté ipso facto l'amendement de ses statuts et règles de procédure. Dans le cadre de ses nouvelles charges telles que stipulées par le statut amendé et les Règles de Procédure (approuvés par la 17^{ème} session du COMCEC) le bureau s'est d'ores et déjà attelé à la tâche. Il a tenu à ce jour quelques quatre réunions, dont les rapports ont été soumis au COMCEC et transmis aux Etats membres.

VIII. Conclusions et recommandations :

En passant en revue le progrès réalisé, à ce jour, au plan de la mise en oeuvre du Plan d'action, le Secrétariat général aimerait attirer l'attention du COMCEC particulièrement sur le besoin d'assurer la mise en oeuvre efficace et rapide des recommandations de la Réunion du Groupe d'experts sur l'accélération de la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OIC destiné à renforcer la coopération économique et commerciale, tenue à Istanbul, du 6 au 7 mai 2001 qui ont été approuvées par la 17^{ème} session du COMCEC. A cet égard, les recommandations ci-après mériteraient une attention spéciale :

La réunion a estimé que le renforcement de l'engagement politique est essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du plan d'action et, partant, a recommandé que des efforts visant une collaboration plus étroite soient déployés par le Président du Sommet islamique, le Président du COMCEC et le Secrétaire général de l'OIC en vue d'aboutir à l'engagement politique qui s'impose de la part des pays membres. A cet égard, la réunion

a mis l'accent sur l'importance d'efforts soutenus dans le domaine politique en vue d'assurer que les accords de l'OIC soient signés et ratifiés dans les meilleurs délais.

Des points focaux pourraient être désignés pour chaque domaine prioritaire du Plan d'action, à savoir un point focal dans chaque Etat membre et un autre représentant une institution pertinente de l'OIC. Le deux points focaux travailleraient de concert pour mettre en œuvre les projets identifiés en consultation avec les Etats membres (avec la pleine participation des secteurs public et privé). Un autre point focal peut être au sein du Bureau de coordination du COMCEC pour assurer la coordination des activités de tous les points focaux pour les réunions des différents groupes d'experts.

A partir de la phase initiale des études de pré-faisabilité/faisabilité de tout projet de coopération dans un secteur/domaine donné, particulièrement en matière de technologie et de coopération technique, le ou les organes et institutions ayant l'expertise appropriée et les facilités physiques nécessaires devraient être encouragés à participer en tant que points focaux afin que ce ou ces organes/institutions puissent fournir, entre autres, les intrants technologiques requis pour faciliter la mise en œuvre du projet par le comité des projets concerné.

Un cadre financier précisant en détail les voies et moyens ainsi que la structure institutionnelle à travers laquelle les propositions seront financées, conformément à leurs mandat, politique et procédure devrait être établi. A cette fin, les institutions pertinentes de l'OIC pourraient être chargées d'étudier, d'évaluer et de fournir l'appui financier et technique aux projets de coopération proposés.

Les institutions de l'OIC devraient promouvoir leur coopération avec les organisations régionales. La famille des institutions intéressées de l'OIC devraient redoubler leurs efforts de coopération avec les organisations régionales pertinentes, au moyen de recherches, de réunions, d'ateliers et de séminaires sur des sujets susceptibles de renforcer la coopération économique entre les pays membres.

Des efforts devraient être déployés pour accélérer la signature et la ratification de l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (TPSOIC) afin de permettre au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) d'organiser des négociations commerciales entre les Etats membres pour la mutualité des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires dans le but de développer, de manière significative, les échanges intra-OIC.

« En prévision de la tenue des réunions d'experts, le Secrétariat général a fait circuler à nouveau le rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres tout en

mettant sur l'accent des consultations à mener les Etats membres en matière de coopération pour le développement des projets.

A ce égard, un accent particulier a été mis sur la nécessité d'un développement de projets régionaux ou de projets bénéficiant du soutien d'un groupe d'Etats membres appartenant à une région précise qui aurait le soutien d'institutions régionales. En conséquence, l'accent a été mis sur la nécessité de solliciter la participation active des institutions comme l'Organisation du Golfe (CCG), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et le Conseil économique des Etats de l'Afrique occidentale (ECOWAS). Il s'en suit que l'on pourrait inviter ces dernières à assister aux réunions futures du groupe d'experts ».

Il existe aussi un besoin avéré d'harmoniser le Plan, d'Action pour le renforcement de la Coopération économique et Commerciale entre les Etats membres et les divers programmes de la BID, notamment ceux traitant de la mise en œuvre du document conceptuel de la BID sur la préparation de la Oummah au XXIème siècle. A cet égard, les secteurs du développement scientifique et technologique aussi bien que ceux de la communication et de la technologie de l'information mériteraient une attention particulière. Il est tout aussi nécessaire de diligenter le processus de signature et de ratification des différents accords et statuts établis sous l'égide de l'OIC dans les domaines économique et commercial qui sont à même de fournir le cadre requis pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Liste des projets

No. S.	Idées/Projets Proposés	Pays/Institutions Proposées	Pays Intéressés
	COOPERATION TECHNIQUE		
1.	Coopération technique dans le domaine de l'informatique entre les Etats membres de FOCl.	Jordanie	
£.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCl dans le domaine de la préservation du Patrimoine.	Jordanie	
3	Production de papier et de Pâte à papier au Soudan.	Soudan	
...	Centre d'innovation. De Conception et de Fabrication de PROTOTYPES	Soudan	
5	Logement et Habitat au Soudan.	Soudan	
6.	Production de Cellules Photovoltaïques.	Soudan	
7.	Coopération technique entre les Offices de Brevets Kazakhstan des Etats membres de l'OCl.	Turquie	Kazakhstan
8.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCl dans le domaine d'incubateurs d'affaires.	Turquie	Kazakhstan
9.	Coopération dans le domaine du développement technologique avions turbosoufflante régionaux de moyenne portée.	Turquie	Kazakhstan
10.	Octroi d'une assistance technique pour la création de fondations de développement technologique dans les Etats membres de l'OCl.	Turquie	Kazakhstan
11.	Centre islamique de recherche sur l'Energie et le développement de la technologie.	Turquie	Arabie Saoudite/ Kazakhstan
12.	Agence Spatiale des Pays islamiques.	Turquie	Kazakhstan
13.	Education à Distance.	Turquie	
14.	Coopération technique dans le domaine de la protection de l'environnement Utilisation écologiquement rationnelle de la zone côtière pour prévenir l'érosion accélérée des plages/côtes.	Turquie	
15	Metamotrone et Metribuzine, Projet de Développement pour la production de fongicides en Iran à partir des dérivés du tzarine.	Iran	Arabie Saoudite
16.	Tonoxynil (tortil) Projet de Développement pour ces importants fongicides et leurs dérivés.	Iran	Arabie Saoudite
17.	Carbamazepine Projet de Développement pour la production de Carbamazepine à raison de 25MT par an.	Iran	Arabie Saoudite
18.	SUT. logiciel pour le transfert calorifique et l'analyse des charges professionnelles.	Iran	Arabie Saoudite
19	•Essais sur le terrain.	Iran	Arabie Saoudite
	MONNAIE. FINANCES ET CIRCULATIONS DES CAPITAUX.		
20	Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance.	Turquie	
21	Société islamique des Finances, parrainée par la BLD.	Turquie	
22.	Système (Union) islamique multilatéral de Comoensation.	Turquie	
23	Etablissement d'un programme intégré pluriannuel sous les auspices de OCl, pour la formation et l'organisation de séminaires dans les domaines financier et monétaire.		
24.	Compilation par le CRSESFP1. en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances.	Turquie	

Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/21-05/REP

25.	Collecte régulière et systématique. et diffusion de données détaillées et d'informations relatives à la monnaie et aux activités bancaires et financières. Préparation par le CRESEFPI. en collaboration avec la BIO. D'un ensemble de bases de données sur les activités pertinentes.	Turquie	
26.	Compilation par le CRESEFPI. en collaboration avec la BID.IIRF. d'un inventaire des banques et institutions financières dans les pays membres.	Turquie	
COMMERCE EXTERIEUR			
27.	Mécanisme pour la collecte et la diffusion systématique d'informations détaillée sur les barrières tarifaires et non tarifaires des pays membres.	Turquie	Burkina Faso; Sultanat d'Oman
28.	Création de sociétés commerciales islamiques	Turquie	
29.	Mécanisme pour l'intégration on des pays membres de L'OCI dans le système du commerce international.	Turquie	Burkina Faso
30.	Etude sur La détermination des avantages économiques comparés des pays membres de l'OCI.	Turquie	Sultanat d'Oman Tunisie
31.	Création d'un Fonds islamique pour le développement du marché des exportations	SESRTCIC	
32.	Collection et compilation de l'information statistique Concernant les besoins en matière d'importation et les potentialités d'exportation des pays membres.	SESRTCIC	
33.	Développement d'un programme de transport conjoint pour les pays membres enclavés.	SESRTCIC	
34.	Préparation d'une étude détaillée de la réglementation et des procédures commerciales des pays membres.	SESRTCIC	
35.	Services de facilités commerciales qui seraient assurés par les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
36.	Facilités de gestion des importations que pourraient assurer les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
37.	Programme pour la formation de spécialistes de Burkina Faso formation dans le domaine du commerce international.	ICDT	Burkina Faso
38.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées Dans l'organisation de foires et expositions internationales.	ICDT	Burkina Faso
39.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales	ICDT	
40.	Introduction d'une rubrique permanente sur les foires commerciales éventuelles dans le réseau INTERNET du CIDC.	ICDT	

COMCEC-20-F1

- VIII -

RAPPORT
DU COMITE DE SESSION

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10-12 mai 2005)

Original: Anglais

**RAPPORT DU
COMITÉ DE SESSION
(Jeddah, 4 Mai 2005)**

1. En marge de la 28^e Session annuelle de la Commission Islamique des affaires économiques, culturelles et sociales, (Jeddah, 3-5 mai 2005), la 6^e Réunion du Comité de Session a été tenue à Jeddah, Royaume de l'Arabie Saoudite, au siège de la Banque Islamique de Développement (BID), le 4 mai 2005, avant la 21^e Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.
2. La réunion a été co-présidée par son E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint, des affaires économiques, Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et son honorable E. Dr. Sayed Jafar Aznan, vice président (Commerce et politique), Groupe de la BID.
3. Les représentants des Institutions suivantes de l'OCI ont pris part à la réunion:
 - Le Secrétariat Général de l'OCI.
 - Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation (CRSESFPI)
 - Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
 - La Banque Islamique de Développement (BID)
 - L'Université Islamique de Technologie (UIT)
 - La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO)
 - Un Représentant du gouvernement de la Malaisie a également pris part à la Réunion en sa qualité de Président de la dixième Session de la Conférence Islamique au Sommet (Putrajaya, Malaisie, 16-18 Juin 2003).
4. La réunion a adopté les points suivants de l'ordre du jour pour examen :
 - i) Le premier cycle de négociations commerciales en vertu de l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les pays membres (SPC-OCI)

- ii) Examen du progrès réalisé concernant les projets de coopération proposés dans le cadre du Plan d'Action - incluant six projets proposés par la Turquie.
- iii) Evaluation des résultats de la Conférence Économique de l'OCI tenue à Istanbul - République de Turquie, du 23 au 27 novembre 2004.
- iv) Aperçu sur le Mémoire d'Entente (ME.) signé entre la BID et le gouvernement de la Malaisie.
- v) Aperçu sur le développement de la performance du personnel dans le domaine des PME et du e-Commerce.
- vi) Question diverses.

Au titre du point 1 de l'ordre du jour :

5. Les représentants du Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le Bureau de Coordination du COMCEC ont informé la réunion du développement et des résultats positifs réalisés lors du 1^{er} cycle des négociations commerciales en vertu de l'Accord-cadre du SPCOCI, incluant le projet de protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel pour le SPCOCI (STP) préparé par la 4^{ème} Réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) tenue à Antalya, République de Turquie, du 30 mars au 2 avril 2005, et qui comprend un mécanisme de réduction des tarifs douaniers.

6. La Sixième réunion du Comité de Session a recommandé au Secrétariat du CNC d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour présenter à la prochaine session ministérielle du COMCEC, prévue d'être tenue en novembre à Istanbul, le Projet de Protocole sur le STP pour signature.

7. La réunion a également recommandé au Secrétariat Général de l'OCI et à la BID de déployer les efforts nécessaires pour convaincre les pays membres de l'OCI qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier l'Accord du SPCOCI et de prendre part aux négociations commerciales.

Au titre du point 2 de l'ordre du jour :

8. Le représentant du Bureau de Coordination du COMCEC a fait un exposé sur les six projets proposés par les Institutions turques concernées. Il a de même avancé des propositions afin de désigner l'Institution de l'OCI qui participerait en tant que coordinateur à la mise en application de chaque projet proposé.

9. Après de longues discussions, le Comité de Session a décidé de désigner les Institutions suivantes de l'OCI afin de coordonner le travail nécessaire à la mise en application des projets proposés mentionnés ci - dessous :

Liste des projets proposés

NO.S.	Projets proposés	Etats/ Institutions auteur de propositions	Institution de coordination de l'OCI
1.	Coopération technique entre les bureaux de brevet d'invention des Etats membres de l'OCI	La Turquie / le Bureau Turc de brevet d'invention	CIDC
2.	Coopération technique dans le domaine des incubateurs d'affaires entre les Etats membres de l'OCI	La Turquie / KOSGEB	CICI
3.	Coopération dans le domaine du développement technique : Avion de ligne Régionale à Moyen Terme Turbofan	La Turquie / TAI	
4.	Fourniture d'assistance technique pour l'établissement d'une Fondation de développement technologique entre les Etats Membres de l'OCI.	La Turquie / TTGV	UIT

5.	Coopération technique dans le domaine de la protection environnementale : l'usage spécifique des zones côtières pour prévenir l'érosion rapide des plages et des côtes.	La Turquie - TÛBİTAK	UIT
6.	Les Marchés mondiaux de l'or et les possibilités de coopération entre les pays islamiques.	La Turquie / La Bourse de l'Or d'Istanbul	CRSEFPI

10. La Banque Islamique de Développement (BID) a exprimé sa volonté de fournir un soutien financier aux projets 1, 3, 5 susmentionnés. La BID a également souligné qu'il lui était impossible de coordonner le travail nécessaire à la mise en exécution de l'un des projets mentionnés en raison de sa structure, de son envergure et de l'expertise disponible à cet égard.

11. Le Comité de Session a demandé au Coordinateur des Institutions de l'OCI d'entrer en contact avec les auteurs des propositions de projets en vue de coopérer avec ces derniers et entreprendre l'exécution de ces projets.

12. Le Bureau de Coordination du COMCEC informera le Coordinateur des Institutions de l'OCI du rôle et de l'action que doivent assumer celles-ci.

Au titre du Point 3 de l'Ordre du jour :

13. Le représentant du Bureau de Coordination du COMCEC a informé la Réunion du Comité de Session des résultats de la Conférence Économique de l'OCI tenue du 23 au 27 novembre 2004 à Istanbul.

14. Lors de l'examen des résultats de la Conférence Économique de l'OCI, la Réunion a décidé qu'il fallait soumettre aux Institutions concernées de l'OCI les recommandations formulées par les hommes d'affaires ayant participé à la Conférence Économique pour examen afin de prendre les mesures et l'action nécessaires.

Au titre du Point 4 de l'Ordre du jour :

15. Les représentants de la BID ont présenté à la réunion un aperçu du Mémorandum d'Entente signé entre la BID et le gouvernement de la Malaisie afin de renforcer la coopération du commerce et de l'investissement intra-OCI et les technologies d'information et de communication.

16. La 6^{ème} Réunion du Comité de Session a conclu ses travaux en exprimant ses profonds remerciements au Président et aux participants.

Au titre du Point 5 de l'Ordre du jour :

17. Le représentant de l'UIT a présenté aux pays membres un bref exposé sur le rôle de l'UIT en matière du développement de la performance du personnel dans le domaine des PME et du e-commerce.

18. La 6^e Réunion du Comité de Session a achevé ses travaux en exprimant ses sincères remerciements au président et aux participants.

-IX-

RAPPORT DE LA BID
SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTRA-OCI

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

RAPPORT DE LA BID SUR LE
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE
INTRACOMMUNAUTAIRE

**(A présenter à la 21^{ème} réunion du COMCEC prévue les 10 et 12 mai
2005 à Istanbul, Turquie.)**

HISTORIQUE

1- A l'issue du 8^{ème} sommet islamique, Téhéran 1997, la BID a été invitée à prospecter les voies et moyens, quantitatifs comme qualitatifs, d'accroître le commerce intra-communautaire en collaboration avec les autres institutions de l'OIC. Ambitieuse, la 2^{ème} réunion préparatoire de l'Organisation (Téhéran, juin 1998) a placé la barre de croissance escomptée entre 10 et 13% à partir de 1420H.

2- La BID a procédé à la constitution d'un groupe de travail intra-communautaire (des pays membres de l'OIC) qui a tenu une première réunion à Djeddah en août 1998, laquelle s'est soldée par des recommandations précises sur le commerce, au nombre desquelles citons le lancement par la BID de nouveaux outils de financement assortis de nouvelles clauses et conditions, le renforcement du co-financement, la désignation de points focaux dans les pays membres, la bonne utilisation de la technologie pour la diffusion de l'information sur le commerce intra-communautaire, l'établissement d'eximbanques (banques d'export-import), la promotion des mécanismes de paiement bilatéraux et, enfin, le renforcement des capacités commerciales via l'assistance technique.

3- Ces recommandations furent approuvées par le CDE réuni à Cotonou, Bénin en novembre 1998.

OPERATIONS-BIP DE FINANCEMENT DU COMMERCE

4- La BID est l'une des rares institutions financières internationales dans le monde à s'engager dans la promotion et le financement du commerce intra-communautaire entre ses pays membres. Son programme de financement, consacré à l'assistance de 55 pays membres tous en développement, vise à la fois des objectifs commerciaux et de développement.

5- Le programme est mis en œuvre conformément à l'article 2 des statuts de la BID, qui l'autorise à promouvoir le commerce extérieur, notamment celui des biens d'équipement entre pays membres.

Ce programme a été lancé comme mode de placement des liquidités avec pour principal objectif d'aider les pays membres dans leurs efforts de développement des importations et exportations.

En tant que tel, il doit générer des rendements raisonnables et répondre en même temps aux objectifs de développement des pays concernés dans les domaines du commerce extérieur et de la promotion des échanges intracommunautaires.

6- Soucieux d'aider la pancommunauté islamique à faire face aux défis du 21^{ème} siècle, le 8^{ème} sommet islamique (Téhéran 1997) a mandaté la BID pour accroître les activités de financement du commerce extérieur afin de promouvoir les échanges intra-communautaires.

7- Ce programme qui a débuté en 1397H (1977) consiste en quatre système/guichets, à savoir : les Opérations de financement des importations (OFI), le Système de financement des exportations (SFE), le Fonds commun des banques islamiques (FCBI) et le Fonds d'investissement de la BID (FI-BID). Ces deux derniers (FCBI et FI-BID) sont des guichets de la Banque qui s'intéressent aussi au financement des importations.

8- Par ailleurs, la BID co-gère un programme spécial avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) basée à Khartoum, et ce, pour financer les exportations arabes à destination des pays de l'Union africaine non-membres de la Ligue des Etats Arabes.

REALISATIONS A CE JOUR**Financement du commerce**

9- En application de la résolution sur les échanges intra-communautaires adoptée par le sommet de Téhéran, la BID a réservé 7,14 milliards de \$EU, prélevés sur ses ressources ordinaires pour le financement des OFI depuis 1420H. Des ressources additionnelles de 1,48 milliard \$EU ont été allouées au SFE. Suit le détail.

En millions de \$EU.

Année	OFI	SFE	Total
1420H	1.000	200	1.200
1421H	1.030	200	1.230
1422H	1.060	270	1.330
1423H	1.200	270	1.470
1424H	1.356	270	1.626
1425H	1.492	270	1.762
Total	7.138	1.480	8.618

10- En outre, la Banque a alloué un total de 3,46 millions de \$EU, durant la période 1420H-1425H, dans le cadre du programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC) : [1420H et 1421H : 1,7 million de \$EU ; 1422H : 0,50 million de \$EU, 1432H : 0,32 million de \$EU ; 1424H : 0,32 million de \$EU]. Ces fonds ont servi au financement d'études de marché, à l'organisation de foires, à la formation, aux séminaires et à l'assistance technique pour le renforcement des capacités des PMMA.

Approbations :

11- De 1397H à 1425H, la BID a approuvé un montant total de 23,02 milliards de \$EU, dans le cadre des quatre systèmes de financement, détaillé comme suit :

- OFI	18,42	milliards de \$EU,
- SFE	1,41	milliard de \$EU,
- FCBI	2,50	milliards de \$EU, et
- FI-BID	694	millions de JEU.

12- Le montant net approuvé entre 1420H et 1425H s'est élevé à 7,72 milliards de \$EU détaillé comme suit :

En millions de \$EU.

Année	OFI	SFE	BBI	FI-BID	Total
1420H	649,84	69,05	106,56	19,00	844,45
1421H	986,98	188,22	190,00	95,00	1.460,92
1422H	1.223,50	178,95	83,00	44,50	1.529,95
1423H	1.301,00	198,36	260,25	97,00	1.856,61
1424H	1.649,83	124,80	161,25	91,50	2.027,38
1425H	1.974,80	270,00	308,00	166,00	2.718,80
Total	7.785,95	1.029,38	1.109,06	513,00	10.437,39

13- Le montant approuvé en 1425H pour les 4 systèmes était de 2,72 milliards de \$EU, en augmentation de 33% par rapport au montant de 1,96 milliard de \$EU approuvé l'année précédente.

L'essentiel de ce montant : 2,25 milliards de \$EU, soit 83% a été approuvé en faveur des OFI et SFE.

Financement du commerce intra-communautaire

14- La BID a pour objectif stratégique d'accroître le commerce intra-communautaire. Il est largement atteint. Sur les 18,42 milliards de \$EU approuvés à ce jour pour les OFI, 18,42 milliards de \$EU, soit 76%, ont été consacrés au financement d'importations en provenance de pays membres.

S'agissant du SFE, le montant a été exclusivement consacré au financement d'échanges intra-communautaires. Les chiffres relatifs aux OFI intra-communautaires figurent en annexe 2.

15- Pour la période 1420-1425H, le montant approuvé au titre du financement des échanges intra-communautaires (OFI et SFE) était de 6 milliards de \$EU, soit 76% du montant de leurs approbations combinées (de 7,4 milliards de \$EU).

Mobilisation des fonds pour le financement du commerce

16- Une autre initiative de la BID dans le domaine de la mobilisation des fonds a été introduite en 1420H suite au mandat attribué par le sommet islamique de Téhéran 1997 à la BID pour accroître le commerce intra-communautaire.

17- Pour alléger la pression sur les ressources ordinaires en capital tout en accroissant les moyens de financement, la BID a procédé à la mobilisation des fonds extérieurs par la murabaha en deux étapes (M2E) et la consortialisation. Forte de son triple A, la BID a réussi à mobiliser 1.575 millions de \$EU depuis 1420H.

Pour la seule année 1425II, quelque 545 millions de \$EU furent approuvés au titre de ces deux mécanismes.

18- Il est à signaler que les efforts déployés par la BID dans ce domaine ont été rendus possibles grâce aux soutiens solides apportés par les banques islamiques, notamment celles des pays membres.

Promotion du commerce

19- La BID assure également la promotion des échanges intra-communautaires par le biais de son Programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC). Ce dernier met l'accent sur le renforcement des relations commerciales, l'exploration des possibilités de coopération et l'assouplissement des modes de développement des échanges intracommunautaires. Le programme fournit également aux PMMA une assistance technique pour le renforcement des capacités.

20- Entre 1420H et 1425H, la BID a organisé 8 séminaires/ateliers, 21 foires, deux réunions de points focaux, et financé 9 études/cours de formation (en collaboration avec des pays membres et des organisations telles que le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'Organisation arabe pour le développement industriel et les mines (OADIM).

21- Quatre séminaires/ateliers, 5 foires et 2 cursus de formation/ études ont été réalisés en 1425H (voir annexe 3 pour le détail des activités du PCPC durant l'année).

CONCLUSION

22- la BID a, considérablement, contribué au financement du commerce intracommunautaire comme l'indique le volume des approbations effectuées, à ce jour, dans le cadre des quatre systèmes.

Elle a doublé ses efforts depuis 1420H en réponse à la résolution sur les échanges intra-communautaires adoptée en 1997 par le huitième sommet islamique de Téhéran. La Banque a consacré davantage de fonds, à partir de ses ressources ordinaires, et mobilisé des ressources supplémentaires sur le marché, par le biais des mécanismes de murabaha en deux étapes (M2E) et de consortialisation. Davantage de fonds ont été alloués au PCPC.

23- Les résultats de tels efforts ont été encourageants. Entre 1420H et 1425H, la moyenne annuelle des approbations au titre des quatre systèmes de financement a atteint 1,8 milliard de \$EU, ce qui est nettement supérieur à la moyenne réalisée entre 1397H et 1419H (soit 1,9 milliard de \$EU en 1425H).

24- Le programme de financement du commerce de la BID vise essentiellement à renforcer les échanges intra-communautaires.

Entre 1397H et 1425H, quelque 13,78 milliards de \$EU (soit 76% du montant total de 18,04 milliards de \$EU approuvé dans le cadre des OFI - SFE) a servi au financement des échanges intra-communautaires.

25- La BID a entamé un nouveau plan quinquennal (1426-1430) visant à augmenter le portefeuille commercial de 20% annuellement. Pour ce faire,

- a) un surcroît d'effort sera porté sur la mobilisation de fonds par M2E et consortialisation;
- b) la Banque tâchera de concevoir de nouveaux outils de financement du commerce tels que le financement structuré des biens pour répondre aux besoins du secteur privé.

26- Par ailleurs, la BID étudie la possibilité de lancement d'une entité autonome consacrée au financement du commerce. Celle-ci devrait réunir tous les guichets de la BID concernés. Elle devrait être plus orientée vers le secteur.

Financements de commerce approuvés entre 1397H et 142SH*, en millions de DI

Année	OFI		SFE		FCBI		FI-BID								TOTAL	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
1397	5	43,6													5	43,6
1398	11	127,4													11	127,4
1399	23	271,6													23	271,6
1400	36	364,6													36	364,6
1401	34	392,2													34	392,2
1402	31	397,0													31	397,0
1403	28	480,6													28	480,6
1404	48	729,1													48	729,1
1405	38	668,2													38	668,2
1406	59	560,6													59	560,6
1407	53	453,0													53	453,0
1408	62	435,8	8	20,2	17	34,6									87	490,6
1409	65	459,7	35	45,3	7	15,7									107	520,7
1410	72	461,7	25	36,0	11	31,5									108	529,2
1411	63	425,4	19	25,4	11	60,1									93	510,8
1412	86	520,5	28	106,5	4	116,3	1	1,1							119	744,7
1413	68	380,5	19	53,7	8	31,7	3	6,9							98	472,8
1414	65	386,2	16	61,3	10	137,3	1	3,5							92	588,3
1415	67	412,7	15	51,1	16	122,6	5	20,4							103	606,9
1416	57	431,4	13	59,9	7	131,6	5	22,5						82	645,4	
1417	57	455,1	15	53,4	14	156,6	4	17,9							90	683,0
1418	42	457,6	8	27,2	19	177,6	7	35,2							76	697,6
1419	37	663,6	15	48,0	10	76,0	4	13,0							66	800,6
1420	38	542,3	15	61,3	9	90,2	2	14,1							64	788,0
1421	74	931,0	24	168,1	9	149,7	8	74,9			0	0,4	1	30,4	116	1.354,5
1422	67	1.043,8	20	170,2	8	66,1	5	35,5			0	0,0	2	39,8	102	1.355,4
1423	78	1.060,4	21	172,7	14	190,0	10	70,8	1	1,5	0	0,0	0	0,0	124	1.495,3
1424	88	1.162,3	11	89,5	14	114,5	14	67,9	6	8,9	0	0,9	2	10,0	135	1.454,0
1425	83	1.336,0	18	181,3	15	204,8	14	110,4	3	3,3	5	13,3	4	62,7	137	1.911,8
Total DI	1,535	16.054,0	325	1.431,1	203	1.906,9	83		10	13,6	5	14,6	9	142,9	2,165	20.057,2
Total \$ETJ		20.994,9		1.959,3		2.663,8				20,3		21,9		197,8		25.551,3

• Certaines données figurant au tableau 4.1. -

Annexe-2**OFI intracommunautaires
entre 1397 et 1425H***(En millions de \$EU)*

Années	Nombre de pays	Nombre d'opérations	Montants*		pays membres sources	
			DI	\$EU	\$EU	%
Jusqu'à 1414H	17	709	6.776,2	8.247,9	6.579,3	79,9
1415H	8	50	318,8	473,3	348,3	73,6
1416H	7	44	333,9	498,5	330,5	66,3
1417H	7	46	257,9	509,9	315,4	61,9
1418H	8	32	251,9	479,4	389,4	81,2
1419H	10	31	581,5	787,2	321,0	40,8
1420H	11	33	478,1	649,8	479,8	73,8
1421H	11	57	750,7	977,0	792,7	81,1
1422H	14	58	943,5	1.190,5	945,3	79,4
1423H	14	65	810,2	1.071,0	922,0	86,1
1424H	16	81	1.101,3	1.563,5	1.132,1	72,4
1425H	20	83	1.336,0	1.974,8	1.388,7	70,3
Total		1.289	14.140,2	18.422,9	13.944,5	75,7

* *Hors-annulations.*

Annexe-3

Manifestations en 1425H (2004-2005)

Foires

- Foire internationale de Djedda; Arabie Saoudite ; 23-27/05/2004.
- MUSIAD, Istanbul, Turquie ; 16-19/9/2004.
- I^{re} foire trans-saharienne de Niamey ; Niger ; 24-30/9/2004.
- Foire internationale de Dakar; Sénégal ; 25/11 - 8/12 -2004.
- 10^{ème} foire internationale des pays islamiques ; Manama ; Bahreïn ; 05-09/02/2005.
- 1^{ère} exposition des industries alimentaires des pays de l'OCI; Alger; Algérie ; 17-20/4/2005.

Séminaires /ateliers / réunions

- Séminaire sur la promotion de l'export, cas de la Turquie et de la Malaisie; Rabat; Maroc ; 01/02/2004.
- 2^{ème} conférence sur la productivité industrielle dans les pays arabes; Tunis; 05-07/10/2004.
- V^e tour de négociations sur le système commercial préférentiel, Antalya; Turquie ; 2004/2005.
- 2^{ème} forum d'affaires de l'OCI ; Kuala Lumpur ; 07 et 08/10/2004.
- Séminaire sur le commerce et l'échange compensé entre les pays islamiques du CEI et autres pays membres de l'OCI.

A tenir au cours du 1^{er} trimestre de 1426.

Cursus de formation et études

- Vulgarisation des politiques de la BID (Bangladesh / Pakistan)
- Etudes sur l'intégration industrielle arabe (en collaboration avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les mines; Rabat; Maroc).

Annexe - 4**Consortialisation et M2E, de 1420 à 1425***(En millions de \$EU)*

Années	Consortialisation	M2E	Total
1420H	100	109	209
1421H	0	274	274
1422H	140	155	295
1423H	50	170	220
1424H	364	63	427
1425H	397	100	497
Total	1.051	871	1.922

- X -

**RAPPORT DU CIDC
SUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI**

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 -12 mai 2005)

LE COMMERCE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL 2005

Ce résumé fait le point sur les tendances générales du commerce mondial en 2003 et 2004 et les perspectives pour 2005 dans la première partie et analyse dans la seconde partie l'état du commerce entre les États membres de l'OCI tant au niveau des régions qu'à l'intérieur des groupements régionaux des États Membres de l'OCI. Il fait également état de l'évolution du commerce intra-OCI par produit et par pays entre 2001 et 2003.

I - PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE MONDIAL

1. COMMERCE DES MARCHANDISES

Le commerce mondial des marchandises a progressé de 16% en 2003 atteignant 7,3 billions de dollars US imputable à la variation des prix en dollars des produits échangés (combustibles, minéraux, produits agricoles et manufacturés) sur le marché international.

La croissance du commerce s'est accélérée en 2003, principalement grâce à l'expansion de la demande aux États-Unis et en Asie de l'Est. L'augmentation de 4,5% des exportations réelles de marchandises sur une base annuelle ne reflète pas la vigueur de l'expansion au cours de l'année. Bien que les investissements directs étrangers aient diminué au niveau mondial, les flux de capitaux vers les économies émergentes ont repris en 2003.

En 2003, la production a augmenté dans les secteurs manufacturier et minier, et la forte croissance de la production agricole s'est poursuivie. Le commerce des marchandises a de nouveau augmenté plus rapidement que la production.

L'évolution des prix des produits de base et les ajustements des taux de change ont eu une incidence sur les flux commerciaux internationaux exprimés en dollars. On considère généralement que les variations des taux de change en 2003 ont permis de corriger partiellement les déséquilibres existants.

Toutefois, les déséquilibres mondiaux sont dus essentiellement à la différence entre la désépargne aux États-Unis et l'importance de l'épargne en Asie de l'Est, situation qui n'a guère changé en 2003. La dépréciation du dollar US n'a pas suffi jusqu'ici pour stopper l'augmentation du déficit courant des États-Unis. La hausse récente des prix du pétrole creuse encore davantage leur déficit commercial.

Le niveau élevé des prix des produits de base, en particulier des combustibles, a grandement contribué à la reprise des exportations *de*

marchandises des pays du Moyen-Orient et d'Afrique et des pays en transition exportateurs de pétrole.

Rompant avec les tendances précédentes, les prix des produits agricoles et miniers ont augmenté plus rapidement que ceux des produits manufacturés.

En 2003, la valeur des exportations mondiales de marchandises a augmenté plus rapidement que celle des exportations de services commerciaux. La hausse des prix des produits de base a dopé la valeur du commerce des marchandises, alors que le conflit au Moyen-Orient, les préoccupations sécuritaires en Amérique du Nord et l'apparition de l'épidémie du SRAS en Asie de l'Est ont eu des effets très négatifs sur les dépenses au titre des voyages, ce qui a freiné la croissance du commerce des services.

Des changements par rapport aux tendances passées ont pu être observés dans la structure par produits du commerce mondial des marchandises en 2003 et pendant la période 2000-2003. Ces changements ont deux aspects notables :

Premièrement, après l'éclatement de la bulle des technologies de l'information, le commerce mondial de matériel de bureau et de télécommunication n'a pas suivi le rythme de croissance global du commerce des marchandises, alors que c'était la catégorie la plus dynamique dans les exportations mondiales tout au long des années 90. En 2003, c'était le seul groupe de produits qui n'avait pas rattrapé ou dépassé son précédent niveau record de 2000.

Deuxièmement, la croissance des exportations de produits chimiques a commencé à s'accélérer après 2000 par rapport à la croissance globale du commerce des marchandises, en raison d'une forte augmentation de la demande de produits pharmaceutiques.

Parmi les principales caractéristiques du commerce mondial de marchandises par région, trois tendances se dégagent en 2003:

Premièrement, l'augmentation continue du déficit commercial des États-Unis a permis de soutenir la production dans d'autres régions, bien que ce déficit soit une source d'inquiétude, car il ne cesse de se creuser par rapport au PIB des États-Unis (3%) et par rapport au commerce mondial (5,5% du commerce total des biens et des services). Une réduction soudaine de ce déficit due à une diminution des importations pourrait avoir de profondes répercussions dans le monde entier, dans la mesure où dans les six régions hors de l'Amérique du Nord, la balance du commerce des biens et des services a été excédentaire en 2003. En Asie, en particulier en Asie de l'Est, cet excédent a permis de constituer d'importantes réserves de change (60 milliards de \$ US en Chine).

Deuxièmement, la montée en puissance de la Chine en tant que grand pays exportateur et importateur a attiré l'attention de nombreux hommes d'affaires. La forte augmentation en Chine de la demande d'importations

de pétrole et d'autres produits de base tels que le cuivre et le soja a largement contribué à la hausse des prix. Les achats accrus de biens d'équipement, de produits semi-manufactures et de parties de machines par la Chine ont soutenu la production et les exportations dans de nombreuses économies d'Asie de l'Est. La Chine a supplanté le Japon en tant que premier marché asiatique à la fois pour les exportateurs asiatiques et pour ceux de l'ITJE. Bien que les importations de la Chine aient augmenté plus rapidement que ses exportations en 2003, le pays a tout de même enregistré un important excédent commercial.

Troisièmement, comme la Chine est en train de devenir l'une des principales nations commerçantes du monde, les flux commerciaux régionaux ont été profondément modifiés du fait de la nouvelle division du travail en Asie. De nombreux producteurs du Japon et d'autres pays à revenus élevés de la région n'exportent plus leurs produits finis directement en Amérique du Nord et en Europe occidentale, mais envoient leurs composants à forte valeur ajoutée en Chine pour assemblage et expédient les produits finaux vers les marchés occidentaux, à partir de la Chine, par l'intermédiaire de leurs filiales. Ces pays à revenus élevés ont aussi délocalisé en Chine une grande partie de leurs industries à forte intensité de main-d'œuvre, comme celle des vêtements. Du fait de ces délocalisations, la part de l'Asie dans les importations de marchandises des États-Unis et de l'ITJE à 15 n'a guère changé pendant la période 1990-2003, car les approvisionnements croissants en provenance de la Chine ont remplacé les approvisionnements en diminution en provenance d'autres fournisseurs asiatiques.

2. LE COMMERCE DES SERVICES

Les exportations de services commerciaux s'étaient établies à 1800 milliards US\$ en 2003 soit 13% de progression par rapport à 2002. Ainsi, l'Europe Occidentale et les économies en transition ont enregistré une augmentation annuelle de leur commerce de services respectivement de 16 et 21% tandis qu'en Asie et en Amérique Latine cette croissance était de l'ordre de 6%.

Les échanges de services commerciaux en Europe occidentale et dans les économies en transition ont été particulièrement soutenus, stimulés par la vigueur des monnaies de la région face au dollar. Sur l'ensemble des régions, la croissance des exportations la plus faible a été enregistrée en Amérique du Nord, avec 4%, et la croissance des importations la plus faible a été enregistrée en Amérique latine, avec 3%. Les données partielles disponibles pour l'Afrique révèlent un essor des exportations et des importations de services commerciaux en 2003.

Malgré les tensions qui sévissent au Moyen-Orient, on estime que les exportations et les importations de services se sont redressées après un recul en 2002.

En Asie, la croissance du commerce des services a été modeste par rapport à l'année précédente.

L'Amérique du Nord et l'Europe occidentale sont les deux exportateurs nets de services au niveau mondial. Comme l'excédent de l'Amérique du Nord a diminué et que celui de l'Europe occidentale a augmenté, les deux régions ont enregistré un excédent d'environ 55 milliards de dollars en 2003. Après plus d'une décennie, la part de l'Europe occidentale a de nouveau dépassé la moitié des exportations mondiales de services commerciaux.

Les services de voyage ont continué de souffrir en raison de l'aggravation des problèmes de sécurité (les zones les plus touchées ont été le Moyen-Orient et les États-Unis) et de la menace du SRAS (surtout en Asie de l'Est). Bien qu'une partie des flux touristiques ait été détournée vers d'autres régions, les recettes mondiales tirées des services de voyage ont à nouveau baissé en 2003. La part de ces services dans le montant total des services commerciaux a donc continué à reculer, pour s'établir à 29% en 2003.

La croissance spectaculaire des exportations mondiales de services enregistrée en 2003 est attribuable en grande partie à l'Europe occidentale. Cependant, dans le commerce des services, on ne déduit généralement pas le prix du volume. Il est donc très difficile de déduire les variations monétaires. La croissance enregistrée en Europe en 2003 résulte, dans une large mesure, de l'appréciation de l'euro et, dans une moindre mesure, de celle d'autres monnaies d'Europe occidentale par rapport au \$US. De fait, en taux de change corrigé des prix, l'Europe occidentale aurait enregistré un léger recul des exportations de services en 2004 par rapport à 2003.

L'Asie a dépassé le reste du monde pour ce qui est de la croissance des exportations de services en 2003 et 2004, grâce au fait, notamment, qu'elle est devenue une destination clef dans la sous-traitance de services nord-américains et britanniques, et qu'elle attire plus de touristes.

3. PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE EN 2004

La croissance mondiale a connu une forte accélération en 2004 avec un taux de progression du PIB de 4%. L'essor économique actuel de la Chine a été un facteur essentiel, de même que le gonflement de l'activité enregistré au Japon et aux États-Unis.

Le redressement économique a été plus lent à s'établir dans les pays d'Europe à revenu élevé, ce qui a contribué à une augmentation mitigée des taux de croissance dans cette région.

Par ailleurs, une très forte demande d'importations, due au rythme effréné de l'expansion chinoise et au fait que la demande intérieure aux États-Unis a toujours tendance à dépasser de beaucoup la production, a contribué à une augmentation exceptionnelle de 10,2% du volume des échanges au niveau mondial.

Certains grands pays en développement ont enregistré une croissance plus soutenue encore, notamment la Chine (8,8%), la Russie (8,0%) et l'Inde (6

%). Leur performance a contribué à porter l'ensemble des pays en développement à un niveau de croissance de 6% en 2004.

Le commerce mondial a connu une expansion spectaculaire en 2004, augmentant de quelque 9%. L'intégration de la Chine aux marchés mondiaux s'est poursuivie, avec des exportations et des importations en augmentation d'environ 30 %.

- Commerce de marchandises

Un net ralentissement dans le secteur des technologies de pointe, en particulier, a porté atteinte aux exportations de l'Asie de l'Est et du Pacifique, où cette catégorie de produits représente jusqu'à deux tiers des exportations de certains pays.

Globalement, les prix de l'énergie ont augmenté de quelque 30 % en 2004. Les prix des métaux et des minéraux ont pour leur part progressé de 3,7 %, et ne présentent à ce jour aucun signe de relâchement.

En revanche, les prix de la majorité des produits agricoles ont enregistré une hausse de 10,5% sur une base annuelle en 2004.

En 2004, l'industrie minière mondiale a bénéficié d'une croissance économique plus forte et mieux synchronisée à l'échelle mondiale. Elle a de plus continué de profiter de la vigueur de l'économie de la Chine.

Les prix annuels moyens des métaux usuels (cuivre, nickel et zinc) se sont accrus de façon significative. Pour une troisième année consécutive, le cours de l'or a connu une croissance très intéressante. Le minerai de fer, sous l'impulsion de la forte croissance de la production mondiale d'acier et des importations de minerai de la Chine, a aussi connu d'importantes hausses de prix.

- Commerce de services

La forte croissance économique en 2004 (4%) a stimulé le commerce mondial des exportations de services, le faisant augmenter de quelque 16% pour atteindre 1900 milliards \$US.

Dans l'ensemble, les perspectives du commerce mondial en 2004 se sont améliorées depuis le début de l'année. Il est probable que la forte hausse des prix du pétrole ait des répercussions sur la production et le commerce, mais, pendant l'année en cours, cette évolution est largement compensée par la reprise plus vigoureuse que prévu au Japon et dans certains des grands pays d'Europe occidentale; on s'attend donc à ce que la forte expansion du commerce observée au premier semestre donne une impulsion suffisamment forte pour que la croissance moyenne du commerce en 2004 atteigne 8,5 %.

À l'image de l'expansion économique mondiale continue, les services affichent une croissance solide dans la plupart des sous-secteurs. En raison de la diversité même des activités économiques couvertes par les services, il est

difficile de faire des prévisions générales. Cependant, certaines tendances se dégagent des trois principaux sous-secteurs du commerce des services, à savoir les services commerciaux, les transports et les voyages (le tourisme).

Les plus importants sont les services financiers (banque et assurances), dont la performance a été vigoureuse en 2004; les technologies de pointe ont affiché pour la première fois une croissance mondiale en quatre ans; et d'autres secteurs, comme les droits de propriété intellectuelle, la radiodiffusion et les exportations culturelles, se sont aussi redressés aussi grâce à la reprise économique de 2004.

Les données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) montrent qu'après trois ans de croissance inférieure à 1%, le tourisme mondial a progressé de 12 % entre janvier et août 2004 par rapport à la même période en 2003. L'OMT estime que, sur cette base, une croissance de 10 % sur toute l'année est tout à fait plausible. Près de la moitié de la croissance enregistrée en 2004 le sera dans l'Asie-Pacifique, l'Europe occupant le deuxième rang. Le reste de la croissance ira aux Amériques, au Moyen-Orient et à l'Afrique. En volume, les arrivées de touristes devraient terminer 2004 par une croissance de 9 % pour s'établir à 780 millions de touristes.

La demande de transport aérien de fret et de passagers a nettement augmenté en 2004. D'après les chiffres de l'Association du transport aérien international (IATA), en octobre 2004, le trafic de passagers a augmenté de 10,8 %, tandis que le trafic de fret a augmenté de 12,4 %. Le fret aérien représente environ 42 % du commerce mondial en valeur, mais seulement 2 % environ en volume. Donc, le fret aérien donne une bonne idée de la demande globale de transport.

4. PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2005

Après la poussée de 2004, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,9% en 2005, comparé à 4% environ en 2004.

L'Asie hors Japon devrait continuer de servir de locomotive pour la croissance économique en 2005, avec une croissance régionale estimée à 6,5 %, contre 7,2 % environ en 2004. Le commerce international et la consommation nationale expliquent tous deux l'essor de la région. L'activité économique asiatique continuera de se concentrer en grande partie sur un marché chinois en pleine expansion.

Avec une croissance inférieure à 2 %, les principaux pays européens resteront à la traîne par rapport aux autres grandes économies. L'Europe centrale et la Russie sont devenues des pôles de croissance clés en 2004 et continueront de l'être en 2005, grâce aux dépenses d'investissement importantes associées à l'accession à l'UE de 10 nouveaux pays (pays baltes, Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovaquie, Malte et Chypre), dont une partie se fera aux dépens de dépenses dans les principaux pays européens. La région dans son ensemble devrait afficher une croissance de l'ordre de 4,5 % à 5 % en 2005. Après quelques années difficiles, la majeure partie de l'Amérique latine s'est assez bien redressée en 2004 et les

améliorations devraient se poursuivre en 2005. Globalement, la région devrait enregistrer une croissance économique d'environ 4 % en 2005, comparé à 5,6 % l'an dernier.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la croissance devrait rester robuste mais bien inférieure aux niveaux record observés en 2003, qui avaient été favorisés par de fortes augmentations de la production de pétrole.

Tous les pays, mais surtout ceux du Maghreb, devraient profiter du raffermissement de la demande à l'exportation en provenance de l'Europe de l'Ouest, mais la demande de consommation, reflet du niveau toujours élevé des revenus pétroliers, restera le principal facteur de croissance pour la région dans son ensemble

L'Afrique subsaharienne profitera également de la reprise en Europe, son principal partenaire commercial, mais beaucoup de pays importateurs de pétrole du continent restent vulnérables en raison du niveau élevé des prix pétroliers. En dépit de l'amélioration sensible de ses performances, la croissance de la région continuera d'être inférieure dans d'assez larges proportions à celle du reste du monde, ce qui sous-entend un creusement supplémentaire des écarts de revenu.

Les exportations mondiales de services devraient enregistrer une croissance de 6 % en 2005 et franchir ainsi la barre des 2 trillions US\$.

La reprise économique mondiale et l'émergence de l'Asie en tant que pôle économique stimulent le commerce des services. La croissance des exportations de services est générale dans les trois principaux sous-secteurs du tourisme, des transports et des services commerciaux.

Les progrès technologiques, notamment dans les technologies de l'information et des communications (TIC), sont au cœur de la révolution des échanges de services. Ce développement explique l'accroissement de la sous-traitance et des délocalisations.

II- EVOLUTION DU COMMERCE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OICI

Les États Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique ont assuré 4,5% du PIB mondial en 2003 contre 3,1% en 2002.

Le taux de croissance moyen du PIB réel des États Membres de l'OICI en 2003 représentait 5,3% contre 4,6% en 2002 mais il varie en fonction de chaque État Membre. Les prix des combustibles et de certaines matières premières ont subi une hausse en 2002 et 2003 permettant la croissance économique de certains pays islamiques producteurs de pétrole.

Les États Membres de l'OICI ont totalisé en 2003, un PIB représentant 4,5% du PIB mondial, les exportations totales des États Membres de l'OICI ont enregistré une valeur de 609,2 milliards US\$ soit 8,4% des exportations mondiales équivalent à une augmentation de 7,7% par rapport à 2002 et les importations se sont chiffrées à 530,2 milliards US\$ soit 7% des importations

mondiales assurant une hausse de 4,6% par rapport à 2002. Cette hausse de la part du commerce extérieur des pays de l'OCI dans le commerce mondial dénote un renforcement de la position commerciale des pays membres dans la sphère de la mondialisation des marchés. La hausse des prix de combustibles explique en partie l'augmentation de cette part entre 2002 et 2003.

1. COMMERCE DES MARCHANDISES

La croissance du commerce extérieur est fortement corrélée aux cours mondiaux des combustibles et métaux ainsi qu'à ceux des produits agricoles primaires qui font l'essentiel du commerce extérieur des États Membres de l'OCI.

La valeur des exportations des États Membres de l'OCI entre 2001 et 2003 a enregistré une hausse de 22,3% passant de 498,2 milliards US\$ en 2001 à 609,2 milliards US\$ en 2003. Cette augmentation s'explique par la croissance des exportations totales des pays suivants entre 2001 et 2003 grâce aux revenus des combustibles dont les prix internationaux ont connu une hausse appréciable: Malaisie (16767 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 19% entre 2001 et 2003), Turquie (15913 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 51% entre 2001 et 2003), Arabie Saoudite (15766 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 22,4% entre 2001 et 2003), Émirats Arabes Unis (9504 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 23,7% entre 2001 et 2003), Iran (4705 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 17,8% entre 2001 et 2003), Algérie (4297 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 22% entre 2001 et 2003), Kazakhstan (4280 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 49,5% entre 2001 et 2003), Egypte (4161 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de +100% entre 2001 et 2003), Libye (4039 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 41,4% entre 2001 et 2003) et Nigeria (3457 millions US\$ dont les exportations mondiales ont augmenté de 16,8% entre 2001 et 2003).

Par ailleurs, les importations ont subi la même tendance selon les pays avec une augmentation de l'ordre de 23,4% passant de 429,6 milliards US\$ en 2001 à 530,2 milliards US\$ en 2003 grâce à la hausse des importations mondiales dans les États Membres suivants : Turquie (28059 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 67,8% entre 2001 et 2003) , Arabie Saoudite (14007 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 35,5% entre 2001 et 2003), Émirats Arabes Unis (12669 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 29,5% entre 2001 et 2003), Iran (12518 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 71% entre 2001 et 2003), Malaisie (8869 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 12% entre 2001 et 2003), Egypte (6718 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 68,5% entre 2001 et 2003), Koweït (3397,6 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 43,2% entre 2001 et 2003), Nigeria (3367 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 29,3% entre 2001 et 2003), Pakistan (2846 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 28%

entre 2001 et 2003), et Kazakhstan (2046 millions US\$ dont les importations mondiales ont augmenté de 32,2% entre 2001 et 2003).

1.1. Répartition géographique du commerce global des marchandises

La répartition du commerce mondial des États Membres de l'OCI par région en 2003 se présente comme suit :

- s **Les exportations** : Les pays d'Asie assurent 39,8% des exportations mondiales des États Membres; les pays du CCG détiennent 31,1%; les pays du Moyen Orient 13% ; les pays du Maghreb 8,9% et les pays d'Afrique sub-saharienne avec 7,1% des exportations mondiales des États Membres;
- v **Les importations** : on note l'existence de la même tendance au niveau des importations. Les pays d'Asie ont enregistré 35,7% des importations mondiales des États Membres, puis les pays du CCG et du Moyen Orient avec respectivement 25,8% et 22,7% ; les pays de l'ITMA se taillent la quatrième position avec 8,3% et enfin les pays d'Afrique sub-saharienne avec 7,5% des importations mondiales des États Membres.

1.2. Structure par produit du commerce global des marchandises

La compilation de données du commerce extérieur de certains pays de l'OCI qui ont bien voulu répondre au questionnaire du CIDC et l'extraction à partir des bases de données du COMTRADE, du CCI, de la CNUCED et des sites Internet nationaux nous ont permis d'élargir notre échantillon qui couvre cette année 50 pays sur les 57 pays membres de l'OCI et ceci nous permettra de donner des statistiques qui sont proches de la réalité de la structure par produits des échanges commerciaux des pays Membres de l'OCI. Le rapport conclut les tendances suivantes :

- Les exportations :

- S Augmentation de 37% de la part des exportations de divers produits manufacturés qui passe de 20,4% en 2002 à 27,9% en 2003. Cette augmentation s'explique par la hausse des exportations de ces produits en Turquie, en Indonésie, au Pakistan, en Malaisie, au Bangladesh et en Tunisie;
- S Hausse de la part des exportations de produits alimentaires de 30,8% passant de 6,13% en 2002 à 8,2% en 2003 suite à l'augmentation des exportations de ces produits de la Malaisie, de la Turquie, de l'Indonésie, du Maroc et de la Côte d'Ivoire ;
- S Régression de 31,8% % de la part des exportations des matières brutes non comestibles qui passe de 5,06% en 2002 à 3,45% en 2003 suite au reflux de leurs prix internationaux durant cette période ;

- ^ Chute de la part des exportations de combustibles de 15% qui passe de 47,9% en 2002 à 40,73% en 2003 suite à la ventilation des prix de combustibles et des cartels imposés par les pays de l'OPEP;
- s Reflux de 3% de la part des exportations de machines et matériel de transport entre 2002 et 2003 qui passe de 20,5% en 2002 à 19,86% en 2003 à cause de la chute des exportations de ces produits dans certains pays comme la Malaisie, la Turquie et l'Indonésie.

- Les importations :

- S Augmentation de la part des importations de produits alimentaires de plus de 12,6% qui passe de 9,5% en 2002 à 10,7% en 2003 suite à la hausse des importations des pays de l'OCI en ces produits tels que : l'Arabie Saoudite, de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Egypte et de Nigeria ;
- S Augmentation de 10,3% de la part des importations des pays de l'OCI des divers produits manufacturés qui passe de 32% en 2002 à 35,3% en 2003 afin de soutenir les manufactures et les industries locales dans certains États demandeurs comme la Turquie, la Malaisie, l'Iran, l'Indonésie et l'Arabie Saoudite;
- s Augmentation de 6,8% de la part des importations des États Membres de l'OCI de combustibles qui passe de 10,3% en 2002 à 11% en 2003 à cause de la croissance des importations pétrolières en Turquie, en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan et au Maroc mais également due à la hausse des prix internationaux des combustibles durant cette période ;
- S Chute de 36,7% de la part des importations des pays de l'OCI des autres matières premières qui passe de 7% en 2002 à 4,43 % en 2003 due à la baisse de prix de ces produits vu leur valeur marchande sur les marchés internationaux. Les pays importateurs sont : la Turquie, l'Indonésie, la Malaisie et le Pakistan;
- S Reflux de 6,4% de la part des importations des pays de l'OCI de machines et matériel de transport qui passe de 41,2% en 2002 à 38,6% en 2003 dont les pays importateurs sont : la Malaisie, la Turquie, l'Arabie Saoudite, l'Iran et l'Indonésie.

2. COMMERCE DES SERVICES

Les exportations totales des services des États Membres de l'OCI ont enregistré une valeur de 83 milliards US\$ en 2003 soit une hausse de 9% par rapport à 2002. Ces exportations représentent 4,6% des exportations mondiales de services. Par ailleurs, les importations se sont établies à 115 milliards US \$ soit une croissance de 8,2% par rapport à 2002, le déficit global a atteint 32 milliards US \$. Les importations de services des États Membres de l'OCI se sont taillées 6,4% des importations mondiales de services en 2003.

- **Les exportations** :

Les principaux États Membres de l'OCI exportateurs de services sont la Turquie qui a totalisé 19,08 milliards US \$ des exportations soit 23% des exportations des États Membres et la Malaisie avec 13,57 milliards US \$ soit 16,36% des exportations des États Membres, les autres pays ont respectivement réalisé les chiffres suivants : l'Égypte 11,07 milliards US \$ soit 13,34% des exportations des États Membres, le Maroc avec 5,47 milliards US \$ soit 6,60% des exportations des États Membres, l'Arabie Saoudite avec 5,34 milliards US \$ soit 6,44% des exportations des États Membres, l'Indonésie avec 5,29 milliards US \$ soit 6,38% des exportations des États Membres, le Pakistan avec 2,97 milliards US \$ soit 3,59% des exportations des États Membres et la Tunisie avec 2,93 milliards US \$ soit 3,54% des exportations des États Membres.

Ces huit pays ont assuré 79,24% des exportations totales des services des États Membres en 2003.

- **Les importations** :

Les principaux importateurs de services sont : l'Arabie Saoudite qui a assuré 20,79 milliards US \$ d'importations de services soit 17,95% des importations des États Membres puis viennent la Malaisie avec 17,53 milliards US \$ soit 15,13% des importations totales des États Membres, l'Indonésie avec 17,4 milliards US \$ soit 15,02%, la Turquie avec 8,58 milliards US \$ soit 7,41%, le Koweït avec 6,55 milliards US \$ soit 5,66%, l'Égypte avec 6,47 milliards US \$ soit 5,59%, le Kazakhstan avec 4,06 milliards US \$ soit 3,51% et le Nigeria avec 3,47 milliards US \$ soit 3%. Ces huit pays ont totalisé 73,26% des importations totales des États Membres en 2003.

2.1. Répartition géographique du commerce extérieur des services en 2003

- **Les exportations** :

La répartition géographique des exportations des services des États Membres de l'OCI est dominée par les régions du Moyen Orient et d'Asie.

Cette répartition se présente comme suit :

- S le Moyen Orient est la première région exportatrice de services qui a assuré 41,26% de l'offre totale de services des États Membres de l'OCI soit 34,24 milliards US\$;
- S la seconde région exportatrice est l'Asie qui a produit 33,17% de l'offre totale de services des États Membres de l'OCI soit 27,53 milliards US\$;
- S la troisième région exportatrice est le CCG qui a assuré 10,83% de l'offre totale de services des États Membres de l'OCI soit 8,24 milliards US\$;

- s Le Maghreb avec 10,25% de l'offre totale de services des États Membres de l'OCI soit 8,5 milliards US\$;
- S et enfin l'Afrique Subsaharienne arrive en cinquième position avec 4,73% des exportations totales de services des États Membres soit 3,92 milliards US\$;

- Les Importations :

La répartition géographique des importations de services des États Membres de l'OCI est dominée par les régions d'Asie et du CCG.

Cette répartition se présente comme suit :

- S la première région importatrice de services est l'Asie qui a assuré 49,8 milliards US\$ soit 42,98% des importations des États Membres ;
- s la deuxième région importatrice de services est le CCG qui a absorbé 30,28 milliards US\$ soit 26,14% des importations des États Membres ;
- s la troisième région importatrice est le Moyen Orient qui a enregistré une valeur de 20,5 milliards US \$ soit 17,70% des importations de États Membres ;
- S l'Afrique Sub-Saharienne arrive en quatrième position avec 9,65 milliards US \$ soit 8,33% des importations des États Membres ;
- s et enfin le Maghreb avec 5,61 milliards US \$ soit 4,85% des importations des États Membres.

2.2. Structure par produit du commerce des services :

La distribution par poste de la balance des services des États Membres de l'OCI en 2003, fait ressortir les remarques suivantes :

Les exportations :

Le tourisme occupe une place privilégiée dans les exportations totales des États Membres avec une part de 37,61% soit 39,61 milliards US \$. Le deuxième poste en importance dans les exportations de services sont les *transferts privés* qui interviennent pour 24,26% du total des exportations des services correspondant à 25,18 milliards US\$ et le troisième poste revient au *transport* avec 16,18% des exportations totales des États Membres soit 16,79 milliards US \$.

- **Les importations** :

A l'exception du poste des «autres services», on constate que le *transport* occupe une place importante enregistrant une part de 28,74% du total des importations de services des États Membres soit 35,27 milliards US\$, suivi par les *transferts privés* avec 20,79% soit 25,52 milliards US \$ et arrivent en troisième position les *voyages* avec 16,64% des importations totales des services des États Membres soit 20,42 milliard US \$.

3. PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE INTRA-OCI EN 2003

La prise en compte des nouveaux pays dans notre échantillon (50 pays de l'OCI sur les 57 pays membres), la hausse des prix de combustibles et des métaux, la chute des prix de certains produits de base hors combustibles combinés aux fluctuations des taux de change en 2003 entre les principales monnaies qui font l'essentiel des échanges commerciaux à savoir le dollar, l'euro et le yen, ont été des facteurs déterminants qui ont conditionné à l'évolution du commerce intra-OCI en 2003.

Le commerce intra-OCI (exportations intra-OCI + importations intra-OCI) s'est bien comporté en 2003 enregistrant une augmentation de 33% passant de 113 milliards US\$ en 2001 à 151 milliards US \$ en 2003. Par ailleurs, la part du commerce intra-OCI dans le commerce global des États Membres de l'OCI est passée de 12,8% en 2001 à 13,5 % en 2003 équivalent à une hausse de 5,5%.

La part des exportations intra-OCI dans les exportations globales des États Membres a enregistré pour sa part une augmentation de 15% passant de 10,60 en 2001 à 12,19% en 2003.

Par contre, on a remarqué une légère augmentation de la part des importations intra-OCI dans les importations globales des États Membres de l'ordre de 2,56% passant de 14,08% en 2001 à 14,44% en 2003.

La valeur des exportations intra-OCI a enregistré une tendance haussière dans la mesure où elles sont passées de 52,8 milliards US \$ en 2001 à 74,2 milliards US \$ en 2003 soit une hausse de 40,58% tandis que les importations intra-OCI sont passées de 60,5 milliards US \$ en 2001 à 76,6 milliards US \$ en 2003 soit une amélioration de 26,6%.

3.1. *Structure par produits du commerce intra-OCI*

Selon les données disponibles, la structure du commerce intra-OCI laisse apparaître la prédominance des échanges de produits primaires à plus de 50% en 2003.

- **Structure des exportations intra-OCI** :

Les exportations intra-OCI sont à majorité constituées de 53,8% de produits primaires soit 40 milliards US\$ en 2003 contre 62,02% en 2002 et ce à cause de la diminution de la part de combustibles dans les exportations

intra-OCI de 12,5% au bénéfice des exportations de produits manufacturés qui se taillent le reste des exportations intra-OCI avec une valeur de 34,3 milliards en 2003 dont les indices de croissance sont en hausse entre 2002 et 2003.

Les tendances des exportations intra-OCI sont comme suit :

- S Augmentation de 31,4% de la part des exportations intra-OCI de divers produits manufacturés qui passe de 19,68% en 2002 à 25,85% en 2003. Cette augmentation s'explique par la hausse des exportations de ces produits en Turquie, en Indonésie, au Pakistan, en Malaisie, en Iran et aux Émirats Arabes Unis;
- S Augmentation de 12,6% de la part des exportations intra-OCI de machines et matériel de transport entre 2002 et 2003 qui passe de 9,7% en 2002 à 10,9% en 2003 grâce aux exportations intra-OCI de ces produits des pays suivants : Malaisie, Indonésie, Oman, Turquie et Arabie Saoudite;
- S Augmentation de la part des exportations intra-OCI des produits chimiques de 9,3% qui passe de 8,6% en 2002 à 9,4% en 2003 due à la hausse des exportations intra-OCI de ces produits du Koweït, de l'Arabie Saoudite, de la Malaisie, de l'Iran et de l'Indonésie;
- S Régression de la part des exportations intra-OCI de matières brutes non comestibles de 40,5% passant de 6,7% en 2002 à 3,9% en 2003 suite à la chute de leurs prix sur le marché international ;
- S Régression de 12,5% de la part des exportations intra-OCI de combustibles qui passe de 39,9% en 2002 à 34,9% en 2003 à cause de la hausse des prix de ces produits sur le marché mondial et les pays de l'OCI exportent plus de combustibles vers les pays non islamiques.
- S Régression de 3,4% de la part des exportations intra-OCI de produits alimentaires qui passe de 15,5% en 2002 à 15% en 2003 suite au reflux de leurs prix internationaux durant cette période.

- Structure des importations intra-OCI :

Les importations intra-OCI étaient dominées par les produits primaires à hauteur de 51,2% des importations totales intra-OCI en 2003 correspondant à 39,3 milliards US \$ contre 58% en 2001, ceci dénote une baisse de cette part à cause de la chute de la part des importations de combustibles entre les pays de l'OCI de 16,5% suite à l'augmentation de leur prix sur le marché mondial. Cependant, les importations intra-OCI de produits manufacturés se voient augmenter de l'ordre de 31,6% en moyenne pour soutenir les industries locales atteignant une valeur de 37,4 milliards de US\$ en 2003.

La même tendance s'observe au niveau des importations intra-OCI avec une :

- S Augmentation de 31,6% de la part des importations intra-OCI de divers produits manufacturés qui passe de 19,71% en 2002 à 25,93% en 2003. Cette augmentation s'explique par la hausse des importations de ces produits des Émirats Arabes Unis, de l'Arabie Saoudite, de l'Iran, de la Turquie et du Bahreïn;
- s Croissance de 7% de la part des importations intra-OCI de produits alimentaires qui passe de 15,05% en 2002 à 16,1% en 2003 à cause de la hausse des importations intra-OCI de ces produits des pays suivants : Émirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Bahreïn, Pakistan et Malaisie;
- s Augmentation de la part des importations intra-OCI des produits chimiques de 3,7% qui passe de 10,5% en 2002 à 10,89% en 2003 due à la hausse de la demande en ces produits en Iran, au Pakistan, au Koweït, en Indonésie et en Arabie Saoudite;
- s Hausse de la part des importations intra-OCI de machines et matériel de transport de 2% passant de 11,7% en 2002 à 11,9% en 2003 suite à la croissance des importations de pièces détachées de l'industrie mécanique en Iran, en Malaisie, aux Émirats Arabes Unis, au Pakistan et en Arabie Saoudite;
- S Reflux de 28% de la part des importations intra-OCI de matières brutes non comestibles qui passe de 6,9% en 2002 à 4,9% en 2003 à cause de la baisse de leur valeur marchandes et du manque de complémentarité dans les importations intra-OCI ;
- S Régression de 16,5% de la part des importations intra-OCI de combustibles qui passe de 36,2% en 2002 à 30,3% en 2003 due à la volatilité de leur prix internationaux et par l'intérêt des pays exportateurs à commercer avec les pays industrialisés.

3.2. Répartition géographique du commerce intra-OCI

Dix États Membres de l'OCI se sont taillés 70,5% des exportations intra-OCI et 63,4% des importations intra-OCI, il s'agit par ordre d'importance de :

L'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie, l'Iran, le Pakistan, , Oman, le Koweït et l'Egypte.

- s La part de ces dix pays dans les exportations intra-OCI représente 70,5% en 2003 contre 72% en 2002 soit une légère diminution. La valeur des exportations de ce groupe de pays a atteint plus de 52,3 milliards de US \$ en 2003.
- S La part de ces dix pays dans les importations intra-OCI est passée de 62% en 2002 à 63,4% en 2003 soit une augmentation de 2,3% et la valeur des importations de ce groupe de pays est de l'ordre de 48,6 milliards US\$ en 2003.

COMMERCE INTRA-REGIONAL

En 2003, le commerce intra-régional a atteint 30,4 milliards US\$ contre 24,6 milliards US\$ en 2001 soit une augmentation de 19% imputable à la croissance du commerce intra-régional des pays de l'Asie (8,8%) et ceux du Moyen Orient de 7,2% durant cette période. Par contre, la part du commerce intra-régional dans le commerce total intra-OCI a enregistré une diminution de l'ordre de -12% passant de 46,64% en 2001 à 41 % en 2003 pour la deuxième année consécutive, induisant ainsi une stagnation du commerce intra-régional entre 2001, 2002 et 2003 confirmant que les pays de l'OCI préfèrent pénétrer de nouveaux marchés à l'extérieur de leurs régions respectives.

Cette diminution s'explique par le fait que les pays échangent de plus en plus avec d'autres pays OCI n'appartenant pas à leurs groupements sous régionaux. Les régions qui ont accentué cette baisse du commerce intra-régional sont : les pays du CCG avec -29%, les pays d'Afrique sub-saharienne et le Maghreb avec -9,2% chacun et les pays d'Asie avec -7,2% entre 2001 et 2003.

COMMERCE INTERREGIONAL

Le commerce entre les régions de l'OCI s'est accru de plus que la moitié soit 51,4% en passant de 28 milliards US\$ en 2001 à 43,8 milliards US \$ en 2003. Cette croissance a été renforcée par les échanges inter-régionaux des pays du CCG (+20,5%), d'Asie (+13,3%) et du Moyen Orient (+10%).

Par conséquent, la part du commerce entre les régions des pays de l'OCI dans le commerce total intra-OCI s'est soldée par un bond de 10,6% passant de 53,36% en 2001 à 59,02% en 2003 indiquant que les régions de l'OCI échangent plus entre les autres régions de l'OCI qu'au sein de leurs propres groupement régionaux, c'est le cas des pays de l'Afrique subsaharienne (+22%), du Maghreb (13,4%), du CCG (12%) et du Moyen Orient (10,2%).

**LE COMMERCE INTRA-OIC :
STRUCTURE ET PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 2003**

Pays d'origine	Exportations vers les pays islamiques en 2003 en %	Principaux pays destinataires	Part dans les exportations totales intra-OIC du pays en % en 2003	Principaux groupes de produits exportés vers les Membres de l'OIC
AFGHANISTAN	21,65	PAKISTAN	61,93	Matières non comestibles
ALBANIE	1,04	TURQUIE	79,74	Produits textiles
ALGERIE	8,31	TURQUIE EGYPTE	53,71 15,51	Combustibles minéraux et lubrifiants (pétrole et gaz)
ARABIE SAOUDITE	13,5	BAHREIN PAKISTAN	17,21 11,7	Combustibles minéraux et lubrifiants
AZERBAÏDJAN	14,71	TURQUIE TADJIKISTAN	40,33 20,49	Combustibles minéraux et lubrifiants et produits chimiques
BAHREIN	8,83	A. SAOUDITE EMIRATS A.U.	21,25 17,77	Produits manufacturés et Combustibles minéraux et lubrifiants
BANGLADESH	3,79	PAKISTAN IRAN	18,07 15,47	Produits manufacturés (jute, produits textiles) et produits alimentaires
BENIN	27,19	NIGER INDONESIE	16,02 14,78	Coton et produits alimentaires
BRUNEI	6,3	MALAISIE INDONESIE	58,54 40,54	Combustibles minéraux et lubrifiants
BURKINA FASO	17,16	NIGER BANGLADESH	22,68 16,38	Coton, articles en cuir et produits textiles
CAMEROUN	9,35	TCHAD GABON	21,77 20,42	Combustibles minéraux et lubrifiants, cacao, café et coton
COMORES	0,32	NIGERIA TUNISIE	40 30	Épices
COTE D IVOIRE	20,37	NIGERIA TOGO	14,7 10,84	Café, Combustibles minéraux et lubrifiants fruits et noix
DJIBOUTI	89,2	SOMALIE YEMEN	71,27 25,22	Produits alimentaires et animaux vivants
EGYPTE	15,76	TURQUIE A. SAOUDITE	13,15 12,92	Combustibles minéraux et lubrifiants, coton, ciment et aluminium
EMIRATS A. UNIS	16,88	IRAN OMAN	22,31 18,85	Combustibles minéraux et lubrifiants
GABON	1,95	MAROC NIGERIA	36,09 14,15	Combustibles minéraux et lubrifiants et bois
GAMBIE	15,53	MALAISIE GUINEE BISSAU	37,71 16,95	Graines oléagineuses et produits détergents
GUINEE	8,19	CAMEROUN NIGERIA	36,33 35,05	Produits chimiques, café, fer, acier

GUINEE BISSAU	13,2	NIGERIA	89,47	Articles manufacturés et matières brutes non comestibles
GUYANE	0,91	SURINAM	76,06	Articles en bois, confiserie, accessoires automobiles
INDONESIE	9,36	MALAISIE EMIRATS. A.U.	41,39 13,31	Huiles alimentaires, matériel électrique, papeterie
IRAK	15,02	JORDANIE MAROC	55,93 34,98	Combustibles minéraux et lubrifiants et céréales
IRAN	10,22	TURKEY EMIRATS A. U.	53,24 11,64	Fruits, Combustibles minéraux et lubrifiants, tapis
JORDANIE	43,85	IRAK A. SAOUDITE	40,16 11,97	Produits pharmaceutiques, appareils pour l'industrie textile, sel, sulfure, pierres précieuses
KAZAKHSTAN	10,98	EMIRATS A. U. IRAN	28,94 15,14	Combustibles minéraux et lubrifiants, fer et acier, céréales, or
KIRGHIZISTAN	44,88	EMIRATS A. U. KAZAKHSTAN	55,28 21,88	Pierres précieuses, combustibles minéraux et lubrifiants, équipement électrique et électronique
KOWEÏT	11,29	PAKISTAN INDONESIE	34 28	Combustibles minéraux et lubrifiants
LIBAN	53,00	EMIRATS A. U. A. SAOUDITE	18,78 14,09	Équipement électronique et électrique, pierres précieuses, machines
LIBYE	11,74	TURQUIE TUNISIE	60,15 23,81	Combustibles minéraux et lubrifiants
MALAISIE	6,88	INDONESIE EMIRATS A. U.	29,49 15,45	Huiles alimentaires (huile de palme), pièces détachées automobiles et équipements électronique et électrique
MALDIVES	5,20	INDONESIE	82,05	Produits de pêche
MALI	15,90	BANGLADESH TUNISIE	38,53 21,5	Coton, machines et pièces détachées automobiles
MAURITANIE	14,47	COTE D'IVOIRE CAMEROUN	28,94 20,53	Produits de la pêche
MAROC	6,32	A. SAOUDITE TURQUIE	10,19 9,03	Préparations alimentaires, engrais
MOZAMBIQUE	0,74	INDONESIE PAKISTAN	61,12 18,55	Matériel électrique et électronique, produits de pêche, coton
NIGER	33,00	NIGERIA	87,06	Animaux vivants, légumes, produits de pêche, fruits oléagineux
NIGERIA	7,21	INDONESIE COTE D'IVOIRE	44,35 20,74	Combustibles minéraux et lubrifiants, fils textiles, matériel de construction
OMAN	22,47	EMIRATS A.U. IRAN	34,68 18,45	Pièces détachées automobiles, préparations alimentaires, matériel électrique et mécanique
OUGANDA	5,00	SOUDAN EMIRATS A.U.	43,13 39,28	Produits de pêche, café, thé, maroquinerie

Annexe X à OIC/COMCEC-FC/21-05/REP

OUZBEKISTAN	26,44	TADJIKISTAN BANGLADESH	23,36 17,86	Coton, Combustibles minéraux et lubrifiants, cuivre, pièces automobiles, fruits et légumes
PAKISTAN	26,58	EMIRATS A. U. A. SAOUDITE	35,35 14,79	Articles textiles et vêtements, produits alimentaires (riz basmati)
PALESTINE	-	-	-	-
QATAR	6,04	EMIRATS A.U. A. SAOUDITE	45,67 24,38	Combustibles minéraux et lubrifiants, fer et acier et ses sous-produits, produits en plastique
SENEGAL	35,63	MALI COTE D'IVOIRE	26,58 15,12	Combustibles minéraux et lubrifiants, engrais, sel, articles en plastique
SIERRA LEONE	2,02	MAROC MALAISIE	38,89 15,93	Matériel électrique, boissons,
SOMALIE	85,71	EMIRATS A.U. YEMEN	43,35 26,07	Produits alimentaires et animaux vivants, articles en bois, peaux
SOUDAN	33,49	A. SAOUDITE EMIRATS A.U.	51,25 16,07	Combustibles minéraux et lubrifiants, fruits oléagineux, coton, pierres précieuses, viande
SURINAM	1,66	GUYANE	90,08	Produits chimiques, produits de pêche, pierres précieuses
SYRIE	30,38	TURQUIE A. SAOUDITE	24,74 19,48	Combustibles minéraux et lubrifiants, animaux vivants, coton
TADJIKISTAN	41,72	TURQUIE OUZBEKISTAN	58,56 20,34	Aluminium et sous-produits, coton, fruits
TCHAD	6,97	MAROC	65,42	Matières brutes non comestibles
TOGO	47,75	B. FASO BENIN	34,8 19,96	Sel, coton, combustibles minéraux et lubrifiants, en fer et acier
TUNISIE	10,44	LIBYE ALGERIE	42,03 12,36	Combustibles minéraux et lubrifiants, engrais, pièces détachées automobiles
TURQUIE	15,23	A. SAOUDITE EMIRATS A.U.	10,3 9,77	Fer et acier, pièces détachées automobiles, articles électriques et électroniques
TURKMENISTAN	27,58	IRAN TURQUIE	53,4 23,62	Coton, articles textiles, aluminium et sous-produits, peaux et cuir
YEMEN	14,21	MALAISIE KOWEÏT	30,58 18,21	Combustibles minéraux et lubrifiants, produits de pêche, fruits, peaux et cuir

- XI -

RAPPORT DE LA BID
SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

GRUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
BUREAU DE LA COOPERATION

RAPPORT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LE GROUPE DE LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT AUX PAYS MEMBRES DE L'OCI
CONCERNANT LES QUESTIONS LIEES A L'OMC

I. Introduction

La création de l'OMC suite à la conclusion du Cycle de l'Uruguay en avril 1994 constitue l'un des événements majeurs dans l'histoire du système de commerce international. Devenu opérationnel en janvier 1995, le nouvel organe du commerce international a pour principaux objectifs de :

- fixer les règles du commerce international et des activités connexes,
- fournir un forum pour les négociations multilatérales en matière de libéralisation du commerce,
- régler les différends entre les parties contractantes,
- fournir des informations sur le commerce et les politiques commerciales, et coopérer avec d'autres institutions multilatérales.

Le mandat de l'OMC comprend non seulement l'Accord original sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT-1947) dans sa forme amendée, mais aussi l'accord général sur le commerce des services, l'accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et plusieurs accords de commerce plurilatéraux. En un mot, l'OMC est une institution permanente qui couvre tous types commerce de marchandises, services et idées (droits de propriété intellectuelle) et offre un système de règlement des différends plus automatique et plus complet que dans le cadre du GATT.

Si le nouveau système de commerce international, incarné par l'OMC, a largement contribué à la libéralisation du commerce mondial, il a néanmoins fait peser de lourdes contraintes sur les ressources humaines et techniques limitées des pays en développement. Par conséquent, nombre de pays en développement, y compris les pays membres de la BID, n'ont pas pu intégrer leurs économies au système de commerce mondial et ne peuvent donc pas tirer pleinement profit de la libéralisation du commerce.

Consciente de ces nouveaux développements sur la scène commerciale internationale, la BID a mis en place, dès 1997, un programme d'assistance technique intensif destiné à aider les pays membres de l'OCI à moderniser leurs ressources institutionnelles et humaines liées à l'OMC. Les résolutions adoptées lors des 11ème, 12ème et 13ème réunions du COMCEC ont sont venus renforcer les efforts de la BID dans ce sens.

II. Activités de la BID dans le cadre de son programme d'assistance technique lié à l'OMC

Pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays membres de l'OCI, la BID a créé, en janvier 1998, une Unité spéciale chargée des questions liées à l'OMC. 39 pays membres de l'OCI sont également membres de l'OMC et 12 autres, bénéficiant du statut d'observateur, sont en passe d'y accéder. Le programme d'assistance technique de la BID relatif aux questions liées à l'OMC couvre de

nombreuses activités, notamment des cours, séminaires, ateliers, études, réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des réunions ministérielles de l'OMC, ainsi qu'une assistance technique spécifique au profit des pays membres de l'OCI. Le rapport de situation ci-après a été élaboré en tenant compte des résolutions précitées du COMCEC et du Programme d'assistance technique de la BID lié à l'OMC dans le but d'améliorer les capacités institutionnelles et humaines des pays membres.

1. Réunions consultatives

La BID a organisé plusieurs réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des cinq dernières réunions ministérielles de l'OMC qui se sont tenues à Singapour, Genève, Seattle, Doha et Cancun. Ces réunions offrent aux pays membres un forum pour l'échange de points de vue et la coordination des différentes positions sur des sujets liés à l'OMC.

• Réunion consultative en prévision de la 1ère Conférence ministérielle. Singapour, décembre 1996

Trois réunions consultatives ont été organisées (hauts responsables du commerce à Djeddah et à Singapour). A l'issue de ces réunions, il a été décidé que la BID devait fournir à ses pays membres l'assistance suivante :

- Assistance technique aux pays membres en passe de négocier leur accession à l'OMC.
- Assistance technique sur demande et au cas par cas destinée à aider les pays membres déjà membres de l'OMC à tirer le maximum de profit de l'Organisation.
- Organisation d'un séminaire en vue d'évaluer les résultats de la première conférence ministérielle de l'OMC et l'impact éventuel de la décision prise par la Conférence sur la situation présente et future des pays membres à la fois de la BID et de l'OMC.
- Assistance au profit des pays membres afin de les aider à suivre de près les développements liés à l'OMC et à coordonner leurs positions au sein des divers organes de celle-ci. Cette assistance vise en particulier à permettre aux pays membres de se préparer efficacement à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC.

• Réunions consultatives en prévision de la 2ème Conférence ministérielle. Genève, mai 1998

Quatre réunions consultatives ont été organisées (réunion d'experts, hauts-fonctionnaires, ministres du commerce durant la Conférence et réunion des ministères du commerce après la clôture de la Conférence).

Les communications ci-après, qui portent sur des questions d'intérêt aux pays membres, ont été présentées et débattues : (a) Mise en oeuvre des accords du Cycle de l'Uruguay : agriculture, textile et confection, anti-dumping, traitement spécial et de faveur au profit des pays en développement, (b) mécanisme de règlement des différends, (c) accession à l'OMC et (d) programme incorporé.

Les réunions ont abouti à la conclusion que les pays membres de l'OCI devaient avoir un programme spécifique complet qui mette l'accent sur leurs intérêts communs et sur les questions inscrites au programme de l'OMC qui risquent d'affecter leurs intérêts dans des domaines comme l'environnement, les normes de travail, les intérêts des consommateurs, les ONG, la transparence, etc. Il a été suggéré à la BID d'envisager la création d'un département clef chargé de fournir une assistance technique aux pays

membres sur les questions liées à l'OMC. (La Direction de la BID a créé à cet effet, entre autres, le Bureau de la Coopération).

• **Réunions consultatives en prévision de la 3ème Conférence ministérielle. Seattle, novembre 1999.**

Deux réunions consultatives ont été tenues à Djeddah et à Seattle (hauts-responsables du commerce à Djeddah et délégués des pays membres à la Conférence de Seattle). Les réunions ont couvert un large éventail de questions dont la mise en œuvre des accords existants de l'OMC, le programme incorporé, les négociations multilatérales, les questions de Singapour les nouvelles questions à traiter à Seattle. Les réunions ont aussi porté sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, les investissements et les services. Les participants ont apprécié les efforts fournis par la BID et souligné les points suivants :

- Mise en oeuvre complète et fidèle des accords de l'OMC.
- Inclusion des intérêts des pays en développement dans le programme incorporé.
- Traitement permanent des questions de Singapour (commerce & investissement, politique concurrentielle, transparence, achats publics et assouplissement du commerce).
- Les normes de travail et les normes environnementales ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes.
- Nécessité d'approfondir le travail en matière de commerce électronique.
- Nécessité de renforcer davantage l'assistance technique au profit des PMA.
- Accession accélérée à l'OMC selon des conditions équitables.
- Nécessité d'un programme positif pour les pays en développement.

• **Réunions consultatives en prévision de la 4ème Conférence ministérielle. Doha, novembre 2001**

Quatre réunions consultatives ont été organisées (groupe d'experts à Genève, hauts responsables à Djeddah, coordination puis suivi à Doha). Ces réunions visaient à permettre aux pays membres de l'OIC d'échanger leurs points de vue et de coordonner leurs positions sur les questions majeures inscrites au programme de la Conférence ministérielle, notamment les questions de mise en œuvre, les questions de Singapour (commerce et investissement, commerce et politique concurrentielle, transparence, achats publics, assouplissement du commerce, négociations sur l'agriculture et les services et autres questions nouvelles). Ces réunions ont donné lieu à des discussions approfondies à l'issue desquelles les participants ont convenu d'adopter une position unifiée chaque fois que possible. Par ailleurs, les études réalisées par la BID sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique ont été discutées dans leur forme finale au cours de la réunion de Genève. Pour suivre de près les négociations permanentes au sein du Comité des chefs de délégation durant la Conférence ministérielle de Doha, la BID a organisé une réunion de suivi en faveur des pays membres de l'OIC. Au cours de cette réunion, des explications ont été fournies au sujet des négociations permanentes et la version finale de la Déclaration a été examinée avant d'être adoptée lors de la séance de clôture de la Conférence ministérielle de l'OMC.

• **Réunion consultative des experts des pays membres de l'OIC pour évaluer les résultats de la Conférence de Doha, ses effets sur ces pays et la préparation pour la prochaine étape des négociations commerciales. Djeddah - Royaume d'Arabie Saoudite. 28 - 30 octobre 2002.**

L'objectif de ce rencontre était d'évaluer les résultats de la conférence de Doha, son impact sur les pays membres et de préparer la prochaine étape des négociations commerciales. Lors de cette réunion, les experts ont eu l'occasion d'échanger leurs idées en vue de synergiser leurs positions concernant l'ensemble des thèmes du «programme de Doha» et bien d'autres sujets d'intérêt commun.

• **Réunions consultatives en préparation de la 5ème Conférence ministérielle à Cancun - Mexique:**

1. Réunion consultative des Missions permanentes des pays membres de l'OCI auprès des Nations Unies et des Institutions spécialisées à Genève; 2-3 Mai 2003 à Genève.
2. Réunion consultative des experts du commerce des pays membres de l'OCI, le 27-28 juillet 2003, à Jeddah.
3. Réunion des délégations des pays membres de l'OCI, en marge de la 5^{ème} Conférence Ministérielle, le 9 septembre 2003 à Cancun - Mexique.

Ces réunions ont été organisées par la BID, avant la 5ème Conférence ministérielle. Lors de ces réunions les pays membres ont échangé leurs idées et positions, aux vues de l'état actuel des négociations, des thèmes du «programme de Doha» et de la Conférence de Cancun.

• **Dialogue sur l'après Cancun - 02- 03 Décembre 2003 à Genève:**

Réunion consultative des Missions permanentes des pays membres de l'OCI auprès des Nations Unies et des Institutions spécialisées organisée à Genève; 2-3 décembre 2003, pour discuter et évaluer les résultats de la 5^{ème} Conférence Ministérielle à Cancun.

• **Réunion consultative pour discuter "l'Accord cadre" de l'OMC relatif au programme du Doha, 13 octobre 2004 à Genève:**

L'objectif de cette réunion était de discuter les principaux sujets de l'Accord cadre nommé "Paquet de juillet" conclu au sein du conseil général de l'OMC, fin juillet 2004. Les délégations ont discuté lors de cette réunion ce qu'a été convenu pour reprendre les négociations du programme de Doha et les sujets qui seront l'objet de négociations plus détaillées notamment l'agriculture et les produits non agricoles.

(2) Cours, séminaires et ateliers

Dans ses efforts visant à renforcer les capacités des pays membres de l'OCI, la BID a organisé une série de cours, séminaires et ateliers portant sur un large éventail de questions liées à l'OMC afin de familiariser les pays membres avec le contenu et les dispositions des accords du Cycle de l'Uruguay et les activités de l'OMC. L'objectif de cet exercice est de mieux préparer les pays membres de l'OCI à défendre leurs intérêts. En outre, la BID a signé deux protocoles d'accord avec l'OMC et le Centre du Commerce international (CCI) afin d'améliorer la qualité des services offerts à ses pays membres.

Cours de politique commerciale

La BID a organisé, en collaboration avec l'OMC, des cours de politique commerciale de trois semaines dans les langues de travail de la BID (arabe, anglais, français). Ces cours sont des versions abrégées des cours normaux de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève sur une période de trois mois et couvrent des thèmes variés : accès au marché, douanes et administration du commerce, agriculture, textile et confection, mesures sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques au commerce, achats publics, accords généraux sur le commerce des services, droits de propriété intellectuelle, anti-dumping, subventions et mesures compensatoires, sauvegardes et commerce public,

règlement des différends, accord sur les mesures d'investissement lié au commerce, politique commerciale et concurrentielle, commerce et environnement, régionalisme et travaux à venir. Les cours de politique commerciale dispensés sont comme suit :

1. Le premier cours de politique commerciale a été organisé en arabe au profit des pays membres arabophones de la Banque au siège de la BID du 23 Joumada I au 14 Joumada II 1419H (14 sept. - 4 oct. 1998).
2. Deuxième cours en anglais au profit des pays anglophones de la Banque à Rawalpindi, Pakistan, du 19 Dhoul Hijja 1419H au 8 Mouharam 1420H (5-24 avril 1999).
3. Troisième cours en français au profit des pays francophones à Ouagadougou, Burkina Faso, du 14 février au 3 mars 2000.
4. Quatrième cours (arabe) à Doha, Etat du Qatar, du 10 au 28 Rajab 1421H (7-25 oct. 2000).
5. Cinquième cours (anglais) à Istanbul, République de Turquie, du 01 au 19 Rabi Awwal 1423H (13-31 mai 2002).
6. Le sixième cours, a été tenu au siège de la BID à Jeddah - Royaume d'Arabie Saoudite, au profit de tous les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), du 28 juin au 16 juillet 2003.
7. Le septième cours, s'est tenu à Cotonou au Bénin, pour le profit des pays francophones membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), durant la période du 21 juin au 09 juillet 2004.
8. Le huitième cours, s'est tenu à Jakarta en Indonésie, pour le profit des pays anglophones membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), durant la période du 27 septembre au 15 octobre 2004.

Séminaires

1. Séminaire sur l'impact de l'Accord du GATT relatif au commerce des services sur la situation des pays membres de l'OCI. (organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce en collaboration avec la BID), Casablanca, Maroc, Joumada II 1416H (nov. 1996).
2. Séminaire régional sur l'accord relatif aux barrières douanières au commerce entre les pays du Maghreb arabe (organisé par le Ministère tunisien du Commerce en coopération avec la BID). Tunis, Tunisie, Joumada II 1416H (nov. 1996).
3. Séminaire sur l'OMC au profit des pays islamiques de l'Asie centrale et de certains pays du Moyen Orient. Ashgabat, Turkménistan, déc. 1996.
4. Séminaire sur l'OMC pour les pays membres de la BID de l'Afrique centrale et de l'Ouest, Dakar, Sénégal, janv. 1997.
5. Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, juin 1997.
6. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits textiles et de confection des pays membres vers le marché européen. Amman, Jordanie, août 1997.
7. Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, 7-10 1997.

8. Séminaire sur l'avenir du commerce des denrées alimentaires dans les pays membres avec le marché européen à la lumière de la situation actuelle du commerce mondial. Tunis, Tunisie, déc. 1997.
9. Séminaire sur la promotion des exportations et la complémentarité dans le domaine du textile entre les pays membres à la lumière de la situation actuelle du commerce mondiale. Beyrouth, Liban, juillet 1998.
10. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits non-textiles des pays membres de la BID. Damas, Syrie, août 1998.
11. Séminaire sur les barrières techniques au commerce et leur incidence sur les exportations des pays du pourtour méditerranéen membres de la BID. Le Caire, Egypte, 1998.
12. Séminaire régional sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires en collaboration avec le Centre du Commerce international. Conakry, Guinée, 2-5 août 1999.
13. Séminaire en anglais sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Dhaka, Bangladesh, 21-24 Dhoul Hijja 1420H (27-30 mars 2000).
14. Séminaire sur le mécanisme de règlement des différends et les mesures anti-dumping. Djeddah, Arabie Saoudite, 5-8 Joumada II 1421H (3-6 sept. 2000).
15. Séminaire sur l'OMC et le système de commerce multilatéral pour les pays membres de la BID au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Amman, Jordanie, 24-27 Dhoul Hijja 1421H (19-22 mars 2001).
16. Séminaire en anglais sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et les sauvegardes. Kuala Lumpur, Malaisie, 29 Mouharam - 2 Safar 1422H (23-26 avril 2001).
17. Séminaire en français sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et les sauvegardes. Dakar, République de Sénégal 27-29 Dhoul Hijja 1423H (11-13 mars 2002).
18. Séminaire en arabe sur la politique et loi de la concurrence. Khartoum, République du Soudan, 27-28 avril 2004.
19. Impact de l'expiration des accords OMC relatifs aux textiles et habillements sur les exportations des pays de l'OIC, trilingue, Djedda, Arabie Saoudite, 21 et 22 rabî awwal 1425H (10 et 11 mai 2004).
20. Anti-dumping, séminaire arabophone organisé avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et minier et l'Union arabe pour le fer et l'acier, Amman, Jordanie, 12-14 rabî thani 1425H (31mai-2 juin 2004).
21. Séminaire sur l'état actuel des négociations au sein de l'OMC sur l'agriculture et l'accès au marché pour les produits non agricoles: Défis et Opportunités pour les pays membres de l'OIC, 19-20 safar 1426H / 29 - 30 mars 2005, Istanbul - République de Turquie

Ateliers

1. Atelier sur l'impact de l'Accord du GATT et des exigences ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de la BID. Jakarta, Indonésie, Mouharam 1416H (juin 1995).

2. Atelier sur l'impact des règles techniques adoptées par l'OMC et l'UE sur les pays du pourtour méditerranéen membres de l'OCI. Ankara, Turquie, oct. 1996.
3. Atelier sur l'impact des accords sur le commerce des services dans les pays membres de la BID. Amman, Jordanie, 24-26 janvier 1999.
4. Atelier sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, l'investissement et les services. Genève, 13-16 Rabi II 1420H (26-28 juillet 1999).
5. Symposium régional sur le commerce et l'environnement (organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Bureau régional de l'Asie occidentale. Le Caire, 6-8 sept. 1999.
6. Atelier régional sur les procédures et pratiques en matière de règlement des différends, (organisé en collaboration avec la Commission économique et social des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest - UN-ESCWA). Beyrouth, Liban, 13-16 1999.
7. Atelier international sur l'OMC et la libéralisation du commerce des services. Kuala Lumpur, Malaisie, 28-29 sept. 1999. (organisé par la Fédération des Consultants des pays islamiques - FCPI).
8. Etude et atelier régionaux sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'environnement dans la région arabe. Manama, Bahreïn, 7-11 juillet 2001. (Projet soumis par le Centre pour l'environnement et le Développement dans la région arabe - CEDARE).
9. Le secteur privé, atelier co-organisé avec l'Organisation turque du plan, 07-09 rajab 1423H (14-16 septembre 2002).
10. La propriété intellectuelle, atelier co-organisé avec l'OMPI, Maie, Maldives, 16-17 novembre 2003.
11. Atelier régional sur l'accession à l'OMC pour les pays de l'Asie central, membres de la BID, République de Kirghiz, 29 Janvier-03 Février 2005.

(3) Etudes

La BID a entrepris à ce jour cinq grande études sectorielles sur l'agriculture, l'investissement, les services, les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique. A cet effet, la BID s'est adjoint les services d'experts de renommée mondiale et a collaboré avec la CNUCED pour la supervision de quelques unes de ces études. Chaque étude comprend un ensemble de cas choisis parmi les pays membres de l'OCI et offre des indications précieuses quant aux stratégies de négociation à adopter face aux diverses questions affectant les pays membres de la BID.

Pour s'assurer de l'adéquation de ces études aux besoins spécifiques des pays membres de l'OCI, la BID a consulté ces derniers au sujet des termes de références de ces études et tenu des séances de réflexion au cours desquelles les versions préliminaires de ces études ont été examinées par un groupe d'experts issus des pays membres de l'OCI et d'autres institutions spécialisées (OMC/CNUCED/ESCWA/CIDC). D'autre part, la BID (Bureau de la Coopération - Unité OMC) publie régulièrement des notes techniques sur l'OMC dans lesquelles elle évalue et analyse les questions liées à l'OMC qui présentent un intérêt pour ses pays membres. Les études et les notes techniques sont généralement distribuées aux pays membres de l'OMC et aux institutions concernées.

(4) Participation de la BID aux comités de l'OMC

La BID assiste actuellement à titre d'observateur aux travaux de deux comités de l'OMC, l'un sur le commerce et le développement et l'autre sur le commerce et l'environnement.

(5) Assistance technique aux pays membres de l'OCI dans le cadre des activités de l'OMC

Dans le cadre de son Programme d'assistance technique liée à l'OMC, la BID offre sur demande aux pays membres de l'OCI une assistance technique spécifique sous forme de services-conseil portant sur des questions vitales telles que l'accession, l'élaboration des lois nationales, la création d'unités OMC et le renforcement des capacités en général :

1. Assistance au **Suriname** en vue de l'élaboration de lois régissant les « services professionnels et financiers » et les « sauvegardes ».
2. Séminaire sur des accords spécifiques liés à l'OMC (agriculture, règle d'origine, services, investissement, environnement, etc. (**Tchad**))
3. Atelier sur l'impact des accords du Cycle de l'Uruguay sur l'économie du Niger.
4. Six séminaires/ateliers sur des thèmes liés à l'OMC (Arabie Saoudite).
5. Soutien au **Kazakhstan** en vue de son accession à l'OMC
6. Visite d'étude de responsables en vue de l'acquisition de compétences et d'une expérience en matière d'opérations de l'OMC (Kirghiz).
7. Soutien au **Liban** en vue de son accession à l'OMC.
8. Réalisation d'études sectorielles, renforcement des capacités de négociation et des capacités liées aux domaines d'action de l'OMC (**Soudan**).
9. Soutien au **Soudan** en vue de son accession à l'OMC.
10. Soutien en vue de la création d'une Unité OMC (**EAU**)
11. Soutien au **Yémen** en vue de son accession à l'OMC.
12. Soutien au **Tadjikistan** en vue de son accession à l'OMC.
13. Financement de 4 études stratégiques pour le gouvernement de Soudan pour soutenir son accession à l'OMC (**Soudan**).
14. Financement de visites d'études de responsables en vue de l'acquisition de compétences et d'une expérience en matière de négociations après de l'OMC (Kirghiz).
15. Soutien en vue de la création d'une Unité des droits de la propriété intellectuelle (**Maldives**).
16. Financement d'une visite d'un expert de la BID à Genève en vue de l'appui de la mission du Soudan lors de la réunion des négociations d'accession à l'OMC (**Soudan**).
17. Visite par un expert de la BID en vue de soutien sur les sujets de l'accession à l'OMC (Syrie).

Statuts des pays de l'OCI au sein de l'OMC

, - UşşM&çşş ' . /r*	Paie tTftt&toiöi*!	!> y?****^^^	M.E*!tV* ft/S.....
1. Albanie	8 septembre 2000	1. Algérie	1. Comores*
2. Bahreïn	1 janvier 1995	2. Azerbaïdjan	2. Iran
3. Bangladesh*	1 janvier 1995	3. Iraq	3. Palestine
4. Bénin	22 février 1996	4. Kazakhstan	4. Somalie*
5. Brunei Darussalam	1 janvier 1995	5. Liban	5. Syrie
6. Burkina Faso*	3 juin 1995	6. Libye	6. Turkménistan
7. Cameroun	13 décembre 1995	7. Arabie Saoudite	
8. Tchad*	19 octobre 1996	8. Soudan*	
9. Cote d'Ivoire	1 janvier 1995	9. Tadjikistan	
10. Djibouti*	31 mai 1995	10. Ouzbékistan	
11. Egypte	30 juin 1995	11. Yémen*	
12. Gabon	1 janvier 1995	12. Afghanistan*	
13. Gambie*	23 octobre 1996		
14. Guinée*	25 octobre 1995		
15. Guinée-Bissau*	31 mai 1995		
16. Guyane	1 janvier 1995		
17. Indonésie	1 janvier 1995		
18. Jordanie	1 janvier 1995		
19. Koweït	1 janvier 1995		
20. Kirghizie	20 décembre 1998		
21. Malaisie	1 janvier 1995		
22. Maldives*	31 mai 1995		
23. Mali*	31 mai 1995		
24. Mauritanie*	31 mai 1995		
25. Maroc	1 janvier 1995		
26. Mozambique*	26 août 1995		
27. Niger*	13 décembre 1996		
28. Nigeria	1 janvier 1995		
29. Oman	9 novembre 2000		
30. Pakistan	1 janvier 1995		
31. Qatar	13 janvier 1996		
32. Sénégal*	1 janvier 1995		
33. Sierra Leone*	23 juillet 1995		
34. Suriname	1 janvier 1995		

Membres	Date d'adhésion	Observateurs	Sans statut
35. Togo*	31 mai 1995		
36. Tunisie	29 mars 1995		
37. Turquie	26 mars 1995		
38. EAU.	10 avril 1996		
39. Ouganda*	1 janvier 1995		

- Ces pays ne sont pas encore membres de la BID.
Pays les moins avancés.

-XII-

RAPPORT DU CIDC
SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Conférence Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OIC et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OIC et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OIC.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plate forme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales.

NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES A L'OMC

1/ L'ENSEMBLE DES RESULTATS DE JUILLET 2004 AU SEIN DE L'OMC

A la fin des travaux de la 5^{ème} Conférence Ministérielle de Cancun, les Ministres ont chargé les hauts responsables de continuer leurs travaux sur les questions laissées en suspens et de les traiter avec plus de célérité tout en ciblant des objectifs précis et en tenant compte des points de vues exprimés pendant la Conférence. Par ailleurs les Ministres ont demandé au Président du Conseil Général de travailler en étroite collaboration avec le Directeur Général et de coordonner les travaux et de convoquer une réunion du Conseil Général des Hauts Responsables avant le 15 Décembre 2003 en vue de prendre les mesures nécessaires à ce niveau afin d'activer les travaux et de réaliser avec succès les objectifs visés. Par conséquent, depuis la Conférence de Cancun des négociations intenses ont été menées aussi bien à Genève qu'ailleurs et ce, afin de remplir ce mandat.

Ces actions se sont traduites par un travail intense qui a abouti à l'adoption d'un Accord cadre lors de la réunion du Conseil Général qui s'est tenue entre le 27 et 30 Juillet 2004.

Le texte relatif à l'Accord Cadre identifie cinq domaines de négociations, à savoir, l'agriculture, l'accès au marché des produits non agricoles (NAMA), les questions de développement, la facilitation du commerce et les services. Aucune directive n'a été donnée au sujet des autres questions, du mandat de Doha, y compris la propriété intellectuelle, le règlement des différends, les règles de l'OMC relatives à l'antidumping, l'environnement etc.

Les pays en développement en général ont bénéficié de deux mesures importantes : un engagement d'éliminer les subventions à l'export et l'exclusion de trois questions de Singapour de l'ordre du jour des négociations du programme de travail de Doha.

- LES QUESTIONS DE SINGAPOUR :

Trois questions de Singapour (investissement, concurrence et transparence des marchés publics) ont été éliminées de l'ordre du jour des négociations de l'OMC, au moins pendant la période du programme de travail de Doha. Les Pays en Développement se sont opposés à ces trois questions, qui pourraient d'après eux s'ingérer dans leur politique nationales et entraver leur développement économique.

Il a donc été décidé qu'aucune action ne doit être entreprise pour mener des négociations sur ces questions au sein de l'OMC pendant le Cycle de Doha.

Cependant, aucune décision précise n'a été prise sur la continuation des travaux des comités sur l'investissement et la politique de concurrence. D'autre

part, la facilitation du commerce a été retenue avec deux mesures d'opposition : la portée et le calendrier des engagements dépendra de la capacité de mise en œuvre des pays en développement, d'une part et d'autre part, les pays en développement ne seront pas tenus d'appliquer l'acte final en cas d'absence de soutien et d'assistance en matière d'infrastructure requise dans ce domaine.

Pendant les négociations, les pays en développement doivent s'assurer qu'ils bénéficient toujours de la flexibilité qui leur a été accordée mais tout en contribuant à la formulation des termes de l'accord.

- L'ACCES AU MARCHÉ DES PRODUITS NON AGRICOLES (NAMA)

A travers les mesures de flexibilité qui ont été introduites par l'Accord Cadre on peut noter que les dispositions spécifiques du texte de Derbez (Cancun) constituent en elles-mêmes une position de négociation initiale.

La formule de réduction tarifaire

La question la plus difficile reste le point de savoir comment structurer les réductions tarifaires. Avant Cancun et avant juillet 2004, de nombreux autres pays en développement avaient lutté avec acharnement pour l'adoption d'une approche linéaire qui engagerait les Membres à entreprendre une réduction minimale en pourcentage sur des lignes tarifaires différentes, alors que les pays industrialisés insistaient pour l'application d'une formule qui réduirait les droits élevés de manière plus radicale que les droits faibles. Un des arguments clés des pays en développement était que - en raison de leurs droits généralement plus élevés sur les produits industriels - ils seraient affectés de manière disproportionnée par des réductions non linéaires.

L'annexe B du paquet de Juillet, qui traite des NAMA, spécifie que les Membres de l'OMC devraient continuer de travailler en vue d'une 'formule non linéaire appliquée ligne par ligne.' Toutefois, l'accent mis dans l'Annexe sur la prise en compte des 'besoins et des intérêts spéciaux' des pays en développement, notamment à travers une réciprocité qui ne soit pas totale dans les engagements de réduction, laisse aux pays en développement une certaine marge pour insister sur des réductions uniquement linéaires pour certaines lignes tarifaires et peut-être aucune réduction pour d'autres.

D'autres questions concernant la formule portent sur le fait que les réductions/l'élimination de droits de douane seront fondées sur les taux consolidés ; qu'un crédit doit être accordé pour la libéralisation autonome dans les pays en développement et que les droits non ad valorem doivent être convertis en équivalents ad valorem sur la base d'une méthodologie à convenir.

En ce qui concerne le tarif non consolidé, le texte admet la possibilité que le niveau de consolidation soit deux fois plus élevé que celui qui est en vigueur. Les niveaux de flexibilité pour les pays en développement doivent être définis d'une manière spécifique. Les dispositions relatives à l'élimination tarifaire sectorielle prévoient la possibilité d'effectuer des réductions volontaires.

Selon certains observateurs, le texte a été maintenu sous forme d'annexé, parce que les vraies négociations n'ont pas encore démarré sur l'accès au marché des produits industriels, les Membres attendent en premier lieu, les résultats des négociations sur les questions agricoles.

Les obstacles non tarifaires

Tous les participants ont été 'encouragés' à présenter des notifications sur les obstacles non tarifaires qu'ils rencontrent avant le 31 octobre 2004 et à procéder à l'identification, à l'examen et au classement par catégories et à terme, à des négociations sur ces obstacles. Les négociations doivent pleinement prendre en compte le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA.

- AGRICULTURE :

En principe, les pays développés ont convenu d'éliminer les subventions aux exportations. Les crédits aux exportations, les garanties des crédits aux exportations ou bien des programmes d'assurance avec des périodes de remboursement au-delà de 180 jours seront également abolis et ceux atteignant 180 jours ou bien en dessous, seront soumis à des règles de discipline. Ainsi, pour la première fois, des engagements ont été pris concernant l'élimination des subventions aux exportations. Ce genre de mesures permettra de contrer l'effet de distorsion des échanges causé par les subventions agricoles au profit des pays développés et qui avait permis le dumping des produits agricoles des pays développés et écarté d'une manière déloyale les produits agricoles des pays en développement. Cependant, selon les résultats des négociations de Juillet, aucune date n'a été fixée à ce propos et aucune feuille de route n'a été établie non plus. Par conséquent, il s'agit de savoir ce qui se passera à ce sujet dans l'avenir.

- COTON

Un autre développement concerne les résultats insatisfaisants des négociations sur le coton. Les pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest soutenus par le groupe africain et le groupe ACP, ont mis l'accent sur la situation critique dans laquelle ils se trouvent et qui a été causée par les subventions aux exportations estimées à des milliards de dollars (principalement accordées par les USA) et qui entravent leurs propres productions de coton ainsi que leurs échanges, affectent leurs revenus ainsi que le niveau de vie de plusieurs milliers d'agriculteurs africains.

Les pays ont accepté d'abandonner leur demande de traiter le problème du coton séparément et de l'inclure dans les négociations sur les questions agricoles. Cependant, ils ont maintenu leur position qui consiste à conférer à cette question un statut spécial en prévoyant des mesures propres à ce problème ainsi qu'un calendrier y afférent.

- LES SERVICES :

Dans le secteur des services l'annexe C du paquet de juillet réitère les engagements et les objectifs élaborés lors du programme de travail de Doha et

dans les lignes directrices des AGCS. Il souligne le besoin de faire des offres significatives dans des domaines intéressant les pays en développement.

En effet l'annexe C du paquet de juillet exhorte les Membres à :

« assurer la bonne qualité des offres, en particulier dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations, une attention spéciale devant être accordée aux pays les moins avancés».

«Les Membres notent l'intérêt des pays en développement, ainsi que d'autres Membres pour le mode 4. »

La décision stipule également que les efforts déployés pour conclure les négociations en vue de l'élaboration de règles doivent être 'intensifiés' et 'une assistance technique ciblée' devrait être assurée aux pays en développement pour leur permettre de participer de manière effective aux négociations sur les services.

Il est également stipulé que les offres révisées doivent être présentées d'ici mai 2005, alors que les offres initiales doivent être présentées le plus tôt possible. L'importance pour les pays en développement en ce qui concerne le mouvement des personnes physiques (mode IV) est notoire puisqu'elle appelle à une intensification et une conclusion des négociations sur des règles telles que l'urgence des sauvegardes.

Nonobstant ces instructions, les négociations depuis juillet n'ont montré aucun de signe d'accélération dans la mesure où le processus bilatéral de présentation de demandes et d'offres d'accès aux marchés continue d'accuser un retard.

Durant la réunion de la Session spéciale du Conseil du commerce des services, les 21-22 février 2005, les Membres ont débattu de 15 propositions distinctes sur des questions allant de la réglementation intérieure aux services postaux. Ils ont également débattu du 'mode 4' de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui traite du mouvement transfrontières des fournisseurs de services.

- LES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT :

En ce qui concerne les «questions de développement» (Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les questions relatives à l'application des accords de l'OMC), la réunion de Genève s'est encore soldée par un échec. Aucune mesure concrète n'a été prise pour renforcer les mesures existantes de TSD ; initier de nouvelles mesures ; ou bien prendre des décisions sur la résolution de problèmes spécifiques à l'application des règles de l'OMC. La décision de Genève fixe de nouveaux délais pour les questions qui doivent être examinées ainsi que pour la soumission des rapports sur ces questions.

Un développement récent dans le cadre du «traitement spécial et différencié» concerne l'abolition de la référence aux différentes sous catégories des pays en

développement qui aurait pu mener à la différenciation et à la graduation. Cependant, l'extension de l'assistance aux économies à faible revenu et en transition laisse la possibilité d'accorder une telle assistance aux nouveaux Etats Membres de l'ITJE.

En ce qui concerne le TSD, le texte donne pour instruction à la Session Spéciale du Comité du Commerce et du Développement d'examiner tous les travaux en cours sur les propositions propres à des accords et de soumettre un rapport ; au plus tard en juillet 2005. Un rapport sera également soumis sur toutes les autres questions en cours et tous les organes de l'OMC chargés d'examiner les propositions de la catégorie II sont invités à formuler des recommandations au Conseil au plus tard en Juillet 2005. Quant aux questions relatives à la mise en oeuvre, le Directeur Général a été chargé de continuer les consultations et de soumettre un rapport au Comité des Négociations Commerciales et au Conseil Général en Mai 2005 en vue d'une décision du Conseil en Juillet 2005.

II- LES ETATS MEMBRES DE L'OCI ET L'OMC

En Octobre 2004, le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 148 pays avec l'accession du Cambodge le 13 Octobre 2004, dont 38 Etats Membres de l'OCI.

- Les Etats Membres de l'OCI en cours d'accession à l'OMC

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à treize : Afghanistan, Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Irak, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, Tadjikistan et le Yémen.

Le Conseil Général a adopté la demande d'adhésion de l'Irak ((WT/ACC/IRQ/1) et de l'Afghanistan et a établi des groupes de travail pour examiner leurs demandes d'accession lors de sa réunion en date du 13 décembre 2004.

De même l'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/ 1).

Il y a lieu de relever que les "conditions d'accession" des nouveaux candidats sont devenues exorbitantes et sans commune mesure avec le niveau de développement économique du pays accédant. En effet les nouveaux candidats sont astreints à des obligations plus contraignantes que celles auxquelles sont soumis les membres de l'OMC (dénommées obligations OMC-plus) et le traitement spécial et différencié n'est pas accordé aux pays en développement lors de leur accession à l'OMC.

Les périodes de transition accordées aux Membres originels de l'OMC n'ont pas été automatiquement offertes aux pays accédants au titre de l'article XII, quel que soit leur niveau de développement économique. Quelques périodes de transition ont été consenties dans des secteurs limités et pour de courtes périodes après communication d'un calendrier de mise en œuvre détaillé et moyennant une garantie de conformité aux règles de l'OMC (promulgation de la

législation nécessaire, formation du personnel responsable de la mise en œuvre, etc.) dans tous les autres secteurs.

Il importe donc pour les pays de l'OIC, de défendre l'idée d'accorder des périodes de transition appropriées aux pays accédants, de même que l'accès au marché doit être adapté au niveau de développement économique du candidat à l'accession". L'adhésion aux accords multilatéraux tels que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur l'aviation civile ne doit pas être retenue comme une condition de l'accession à l'OMC. Il importe également de simplifier et d'accélérer les procédures d'accession applicables aux PMA.

1. L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le régime de son commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu cinq rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. C. Pérez del Castillo (Uruguay), regroupe 43 pays.

2. L'Arabie Saoudite

Les négociations multilatérales visant l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC ont démarré en juillet 1993, et les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, peu de temps après.

Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Arabie Saoudite à l'OMC, qui est présidé par le Canada, a fait d'importants progrès dans son examen du régime de commerce extérieur de ce pays.

Les négociations portent actuellement sur : l'agriculture, l'inspection avant expédition, les normes sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les ADPICs et les services. Le groupe de travail est focalisé sur la rédaction du protocole d'accèsion.

Une trentaine de membres de l'OMC ont demandé à discuter sur une base bilatérale des conditions d'accèsion de l'Arabie Saoudite à l'OMC. L'Arabie Saoudite a déjà conclu 14 accords bilatéraux avec plusieurs d'entre eux, dont l'Union Européenne, l'Australie, le Pakistan, l'Uruguay, la Corée du Sud, le Mexique, le Brésil, le Venezuela, l'Argentine et, depuis février 2003, avec la Turquie. Les discussions avec les Etats-Unis sont toujours en cours.

Le groupe de travail sur l'accèsion de l'Arabie Saoudite, qui est présidé par le Canada, regroupe 51 pays en plus de l'Union européenne et ses Etats membres.

3. *L'Azerbaïdjan*

Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002.

4. *Le Kazakhstan*

Le Groupe de travail de l'accèsion du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail sont entre autres les suivants: agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC. La dernière réunion en date du Groupe de travail remonte à décembre 2002 et la prochaine pourrait avoir lieu au premier semestre de 2003.

5. *Le Liban*

Le Groupe de travail de l'accèsion de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002, et la prochaine réunion pourrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2003.

6. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 21 Décembre 2001 (Doc. WTO/ACC/2U). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

7. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. Le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis.

8. Le Tadjikistan

Le 29 mai 2001, le gouvernement du Tadjikistan a envoyé au Directeur général une demande officielle d'accession au titre de l'article XII. Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 18 juillet 2001. Le Tadjikistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en février 2003. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

9. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

10. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (*WT/ACC/SYR/1*)

11. Le Yémen

La demande d'accession du Yémen a été distribuée le 14 avril 2000. Le Conseil général a établi un groupe de travail le 17 juillet 2000. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2002. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

F	Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
	Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
	(Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
	(Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
	(Liban	14 Avril 1999	France
	(Libye	(*)	-
	(Arabie Saoudite	21 Juillet 1993	Canada
	(Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
	(Tadjikistan	18 Juillet 2001	-
	(Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique
	Syrie	30 Octobre 200 K*)	-
	Yémen	17 Juillet 2000	Allemagne

Source : OMC (*) Le groupe de travail n'a pas encore été désigné

	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail *	Offre pour les marchandises		Offre pour les services	
						offre initiale	dernière offre *	offre initiale	dernière offre *
Afghanistan	13 Décembre 2004	13 Décembre 2004							
Algérie	juin 1987	juin 1987	juil. 1996	avril 1998	7	fév. 2002	sept. 2003	mars 2002	juin 2004
Arabie Saoudite	juin 1993	juil. 1993	juil. 1994	mai 1996	12	sept. 1997	juin 1999	sept. 1997	juin 1999
Azerbaïdjan	juin 1997	juil. 1997	avril 1999	juin 2002	2				
Irak	13 Décembre 2004	13 Décembre 2004							
Libye	juin 2004	juil. 2004							
Kazakhstan	janv. 1996	fév. 1996	sept. 1996	mars 1997	7	juin 1997	mai 2004	sept. 1997	juin 2004
Ouzbékistan	déc. 1994	déc. 1994	oct. 1998	juil. 2002	2				
République libanaise	janv. 1999	avril 1999	juin 2001	oct. 2002	2	nov. 2003	juin 2004	nov. 2003	juin 2004
Soudan	oct. 1994	oct. 1994	janv. 1999	juil. 2003	2	juil. 2004		juin 2004	
Tadjikistan	mai 2001	juil. 2001	fév. 2003	mars 2004	1	fév. 2004		fév. 2004	
Yémen	avril 2000	juil. 2000	nov. 2002	Nov. 2004	1				

III- LES ACTIONS DU C.I.D.C "APRES DOHA" :

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des prochaines négociations à Genève.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc..

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

**CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC
CANCUN 10 - 14 SEPTEMBRE 2003**

Son Excellence Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique a désigné le Centre Islamique pour le Développement du Commerce pour représenter l'OCI à la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancun du 10 au 14 septembre 2003.

La Conférence de Cancun est en fait une réunion à mi-parcours pour faire le point sur l'état d'avancement des négociations lancées dans le cadre de l'Agenda de Développement de Doha et pour convenir des principes et modalités pour achever les négociations dans les délais convenus à Doha c'est-à-dire d'ici 2005, particulièrement pour les secteurs où des désaccords importants persistent : agriculture, accès aux marchés des produits industriels, questions de Singapour etc.. Cette conférence devait donner une impulsion politique forte pour faire avancer les négociations à Genève.

En effet cette conférence a constitué le principal événement qui a dominé les travaux de l'OMC depuis presque une année dans la mesure où sa préparation a commencé dès novembre 2002 par une série de réunions formelles (du Conseil Général) et informelles (réunion des ministres de quelques pays comme à Sydney en novembre 2002, à Sharm Echeik et à Montréal en 2003) pendant lesquelles les délégués ont présenté leurs points de vue sur les questions prévues par l'Agenda de Développement de Doha.

Les travaux se sont concentrés dans un premier temps sur des tentatives d'aplanissement des divergences sur certaines questions qui bloquent les négociations, ensuite sur l'élaboration d'un projet de déclaration ministérielle qui allait être soumis aux Ministres à Cancun en septembre 2003.

À mi-parcours, le seul acquis notable a trait à l'accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et à la santé publique. Il s'agit là en fait d'un accord historique et important. Hormis cela, les résultats obtenus jusqu'à présent ne semblent pas très prometteurs.

Il était indispensable pour tous les membres de l'OMC que ce cycle de développement s'achève en temps voulu. C'est la seule manière d'ajouter 400 à 500 milliards de dollars au revenu mondial et d'accroître de 150 milliards de dollars par an celui des pays en développement selon un rapport de la Banque mondiale.

1/ ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE :

Les ministres des 146 pays membres de l'Organisation, plus le Népal et le Cambodge qui viennent d'être admis à l'OMC, devraient parvenir, en cinq jours, à une déclaration commune sur deux volets :

- 1- la révision des accords existants, dit de "l'agenda incorporé" (built in agenda) prévus depuis les accords de Marrakech à savoir :

- S l'agriculture;
- S les services, - à travers la révision de l'accord Général sur le commerce des services (AGCS) pour une plus grande libéralisation du commerce des services;
- S l'accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC), concrétisation de l'accord de Doha qui consiste à tolérer l'importation de médicaments génériques sans droits de brevets en situation de pandémies (Sida, malaria, tuberculose).

2- les questions de Singapour", il s'agit en l'occurrence de :

- s l'accord sur l'investissement, qui est en fait un retour déguisé de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) négocié au sein de l'OCDE mais retiré en 1998;
- S l'accord sur les politiques de concurrence,
- S l'accord sur la transparence des marchés publics,
- S l'accord sur la facilitation des échanges,

Un projet de déclaration ministérielle était la base juridique des négociations ; le conseil général de l'OMC a rendu public un projet révisé de cette déclaration le 24 août 2003 qui contenait plusieurs passages non consensuels mis entre crochets. Des blocages de la part de certains pays et un grand nombre de nouvelles propositions ont retardé la publication du projet de déclaration.

Ce texte de 25 pages couvrait les domaines clés des négociations commerciales du cycle de Doha, il comporte en particulier des propositions de décisions dans les domaines de l'agriculture et de l'accès aux marchés des produits industriels. Le projet révisé propose des cadres, le plus souvent non chiffrés, qui ont été soumis à l'approbation des ministres des 148 pays membres de l'OMC lors de la conférence de Cancun.

Le nouveau projet de déclaration ministérielle soumis aux ministres à Cancun, sous la responsabilité du président du conseil général Mr Carlos Pérez del Castillo et le Directeur général de l'OMC Mr Supachai Panitchpakdi le 31 août 2003, n'inclut pas de nombreuses propositions présentées par les gouvernements Membres. Ce projet reflétait plutôt globalement le point de vue des Etats-Unis et de l'ITJE.

Le projet de déclaration ministérielle de Cancun laisse beaucoup à désirer sur les questions de mise en œuvre des accords de Marrakech et ne traduit pas dans les faits la dimension développement tant mise en exergue à Doha. Ce projet nuirait grandement aux intérêts des Etats Membres de l'OCI pour ce qui est de l'agriculture, des droits de douane sur les produits industriels et des questions de Singapour. Force également est de constater qu'il ne répond pas aux aspirations légitimes de nos pays et qu'il cherche plutôt à mettre en avant et à défendre les vues de certains pays développés.

11/ DEROULEMENT DE LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE :

La Conférence fût ouverte par le Président des Etats-Unis du Mexique S.E Mr VICENTE FOX et fut présidée par Mr Luis Ernesto Derbez, Ministre des

Affaires Etrangères du Mexique. Deux Etats Membres de l'OCI ont été élus **Vice-Présidents** de la Conférence : **l'Egypte** et le **Bangladesh**.

La Conférence a démarré avec des déclarations générales des Ministres qui ont globalement insisté sur :

- S la nécessité de conclure les négociations dans les délais convenus à Doha ;
- S la consolidation et le renforcement du système commercial multilatéral ;
- S la prise en compte des besoins des PED et particulièrement des PMA dans les négociations.

37 Etats membres de l'OCI ont été représentés par des Ministres, les Etats Membres suivants ont fait des allocutions en plénière :

Albanie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats Arabes Unis, Gabon, Guinée, Guyane, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Kirghizistan, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie et Yémen.

Les véritables négociations qui se sont déroulées en comités ont été souvent en déphasage avec les déclarations politiques, en particulier celles des pays industrialisés dont les positions en comités de négociations étaient très éloignées des intentions déclarées dans les séances plénières.

Les Ministres ont commencé les négociations le 11 septembre 2003 lors d'une réunion informelle des chefs de délégation suivie par des discussions de groupes sur les questions clés. Afin de guider les négociateurs dans leur recherche d'un compromis, cinq Présidents (appelés facilitateurs), choisis parmi les ministres, ont été nommés pour tenter de débloquer les positions en recueillant -en tête-à-tête - les doléances des membres.

Les présidents ci-après ont été désignés :

- Groupe de travail sur l'agriculture : Mr George YEO, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour ;
- Groupe de travail sur l'accès au marché des produits non agricoles (industriels): Mr. Henry Tang Ying-yen, Ministre des Finances de la Chine (Hong Kong) ;
- Groupe de travail sur les questions de Singapour (la transparence des marchés publics, l'investissement et le commerce, politique de la concurrence, la facilitation du commerce) : Mr. Pierre S. PETTIGREW ministre du commerce international du Canada.
- Groupe de travail sur le développement : Mr Mukhisa Kituyi, ministre du commerce et de l'industrie du Kenya ;
- Questions diverses (qui inclut entre autres les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (APDIC) : Mr Clément Rohee, Ministre du commerce extérieur et de la coopération de la Guyane ;

Par ailleurs et suite à l'intransigeance des pays africains exportateurs de coton, il a été décidé de créer un groupe de travail spécial sur cette question qui a été présidé par le directeur général de l'OMC, Mr Supachai Panitchpakdi,

Les présidents des groupes de travail, ont fait rapport au président du Conseil général et ont fourni des textes destinés à amender le projet de déclaration qui a fait l'objet d'intenses négociations.

Formellement, les négociations se déroulaient dans des réunions appelées "réunions des chefs de délégation", mais en fait, elles se sont déroulées dans des réunions informelles à huis clos dans les fameux "green room meetings", où sont convoqués les principaux protagonistes, choisis à la discrétion de l'Europe et des Etats-Unis.

111/RESULTATS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE CANCUN

La Conférence ministérielle de Cancun s'est terminée le 14 septembre après que le Président Luis Ernesto Derbez ait conclu que, malgré de grandes avancées dans les consultations, les membres sont restés sur leurs positions, en particulier au sujet des "questions de Singapour". Cinq jours n'auront pas suffi aux délégués des 148 pays pour se mettre d'accord sur un projet commun.

Le projet de déclaration ministérielle rédigé par la présidence mexicaine a fortement déçu les pays en développement qui ont jugé que, sur le dossier des aides agricoles, le texte restait trop proche de la proposition commune qui avait été avancée avant Cancun par l'UE et les Etats-Unis. Ils ont notamment regretté l'absence de date précise pour l'élimination des subventions à l'exportation sur certains produits prioritaires, dont la liste n'était pas non plus dressée. Ils ont aussi déploré la réponse faite à « l'initiative coton » lancée par le Mali, le Tchad, le Bénin et le Burkina Faso. Ces quatre pays, soutenus par d'autres PED et par les ONG présentes en masse à Cancun, demandaient l'interdiction totale des subventions cotonnières des pays du Nord, notamment celles fournies par les Etats-Unis à leurs producteurs. Or le texte ne mentionnait aucun engagement de cet ordre à court terme. Et il prévoyait même de favoriser des « programmes de diversification » des économies des pays africains qui selon les mots d'un délégué africain, se sont sentis « humiliés, traînés dans la boue ».

L'ONU, à travers le représentant de Kofi Annan, a même déclaré que c'était un texte «*alarmant*», en retrait de la déclaration de Doha. En conséquence, la suite des négociations du cycle de Doha risque d'être très difficile. Les pays en voie de développement et les pays industrialisés sont, plus que jamais sur des positions différentes.

Les points d'achoppement de la conférence : Agriculture

C'est autour de ce dossier, objet de tous les contentieux, que se sont formés les deux camps. D'un côté, le groupe des 21 (G21)¹, alliance de pays en

¹ Ces pays représentent plus de la moitié de la population mondiale. Il s'agit de : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur,

développement, et le groupe de Cairns, qui rassemble des pays gros exportateurs de produits agricoles. De l'autre, les Etats-Unis et l'Union européenne, gros pourvoyeurs de subventions et de soutiens en tout genre à l'exportation.

Le projet de texte abordait les trois volets des politiques agricoles jugés contraires aux règles de la concurrence : soutien interne, accès aux marchés et soutien à l'exportation.

Les pays en développement du G21 et les grands exportateurs agricoles du Groupe de Cairns exigeaient l'élimination complète des subventions aux exportations de produits agricoles des pays industrialisés et une forte réduction des aides internes.

Cependant l'UE et les Etats-Unis ont tenu à ce que le projet se cantonne à l'élimination de ces subventions pour des produits d'intérêt pour les PED. Il prévoit notamment l'abandon des subventions sur une liste de produits agricoles présentant un intérêt particulier pour les PED mais de nombreux points sont encore à négocier.

Par ailleurs le projet de texte introduit l'idée d'un engagement des pays développés à fournir aux produits en provenance des pays les moins avancés un accès libre à leur marché, sans quotas ni barrières tarifaires, mais sans date précise.

Sur le volet de l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles, le projet de déclaration reprend la formule mixte de réductions des tarifs douaniers suggérée par l'Union Européenne et les Etats-Unis dans leur initiative commune du 13 août dernier. Mais le texte propose deux ajouts : fixer d'ores et déjà un objectif minimal pour la réduction moyenne sur l'ensemble des produits agricoles ; octroyer la possibilité de préserver des tarifs élevés mais seulement sur "*un nombre très limité de produits*". Enfin, le texte propose de reconduire pour un nombre de mois à déterminer la "*clause de paix*", par laquelle les pays membres s'engagent à ne pas déposer de plainte devant l'OMC pour des litiges ayant trait à l'agriculture.

Considérant les efforts des pays du Nord insuffisants, le G-21 a rejeté le projet de déclaration finale ; les 21 pays conduits par le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, exigent que les Européens, les Américains et les Japonais mettent fin à leurs immenses subventions (1 milliard de dollars par jour), déstabilisantes pour les agriculteurs du Sud.

Sujets de Singapour :

En fait ce n'est pas l'agriculture qui a causé l'échec de Cancun, la rupture est venue des pays en développement, qui ont refusé de discuter de nouvelles règles visant à réviser les procédures et réglementations nationales qui freinent le commerce et l'investissement.

Egypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, *Pakistan*, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande et Venezuela.

La déclaration de Doha, adoptée en 2001, prévoyait : "*Nous convenons que des négociations auront lieu après la cinquième session de la conférence ministérielle, sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session, sur les modalités de négociation.*" . L'ambiguïté de cette phrase a nourri les divergences entre les pays membres. Les pays industrialisés ont considéré que les négociations devaient commencer aussitôt après Cancun.

Les pays développés, particulièrement l'Union européenne et le Japon, souhaitaient l'ouverture de négociations sur les quatre sujets dits de Singapour, qui regroupent l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation des échanges. La Corée du Sud, Taiwan, le Japon et la Suisse se sont joints à l'Union européenne pour réclamer des discussions sur les sujets de Singapour.

Suite à des concessions de la part de l'ITJE, le nouveau projet de déclaration ministérielle de l'OMC, tout en enregistrant les retards pris par les membres de l'OMC dans leurs négociations, ne prévoit plus de démarrer les négociations que sur deux des quatre nouveaux sujets dits de Singapour : la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges. En ce qui concerne l'investissement, le projet de déclaration propose de poursuivre le travail de clarification. Quant à la question de la concurrence, le texte est encore moins ambitieux, demandant au groupe de travail de préparer un nouveau rapport pour le conseil général.

La proposition de l'UE de limiter les négociations à deux thèmes a été repoussée par les PED en particulier l'Inde, la Malaisie et les PMA. Les pays en développement se sont appuyés sur le "*consensus explicite*" nécessaire pour refuser l'inscription de ces sujets à l'agenda des discussions. Le groupe des 77 qui représente les pays en voie de développement a tenu une conférence de presse indiquant leur refus de lancer des négociations sur les sujets de Singapour.

Le dossier du coton africain :

L'initiative présentée par quatre pays africains producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) visait à obtenir l'élimination totale des subventions des pays du Nord, en particulier des Etats-Unis, et une indemnisation financière pour les pertes subies. Son rejet dans le projet de déclaration finale a provoqué la colère des PMA et des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Depuis quelques mois, les dirigeants africains ont lancé une campagne pour tenter de faire "*entendre raison*" aux pays industrialisés. A Genève, agissant au nom de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le président burkinabé, SE Mr Biaise Compaore, a lancé, en juin 2003, un vibrant appel en faveur de la suppression des subventions accordées aux producteurs des pays du Nord.

Le 15 août, quatre pays africains - Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad - ont soumis, au nom d'une vingtaine d'autres Etats africains et avec l'appui du Brésil, une proposition demandant l'élimination, en trois ans (33,3 % par an), des

subventions sur le coton, ainsi que le paiement de compensations "*pour le préjudice financier*" subi par les producteurs africains.

Le paragraphe sur le coton de la déclaration ministérielle constitue une offense à rencontre des pays en développement. Le texte propose que le sujet soit abordé sous l'angle de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Cela ne résout absolument pas le problème à court terme des pays cotonniers africains qui ne possèdent pas d'industrie textile compétitive tournée vers l'extérieur. Suggérer aux pays africains victimes du dumping de résoudre cette question par la diversification de leurs économies a été jugé inacceptable d'autant plus que le projet de déclaration ne fait que reprendre la position américaine qui propose d'examiner cette question dans un cadre plus général des textiles et de l'habillement, ce qui a été considéré comme une fuite en avant pour ne pas régler cette question.

- L'accès aux marchés pour les produits industriels :

La négociation va s'engager sur un texte proposé par le Canada, les Etats-Unis et l'Union Européenne. Ce texte demandait aux PED de s'engager à "*consolider*" leurs tarifs douaniers, c'est-à-dire à fixer pour chaque produit un droit de douane en s'engageant à ne plus jamais le modifier.

Là encore, les PED ont jugé que les pays industrialisés leur demandaient de trop gros efforts, compte tenu des concessions insuffisantes faites sur le dossier agricole. Ils ont par ailleurs avancé qu'une réduction des tarifs douaniers et des pics tarifaires leur interdisait d'engager des politiques d'industrialisation.

IV/CONSULTATIONS ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'O.C.I :

Conformément aux résolutions de la 13^{ème} session du COMCEC en la matière, le CIDC et la BID ont représenté l'OCI à cette importante conférence.

Une réunion de coordination entre les pays de l'OCI a été organisée le 9 septembre 2003 à l'hôtel Méridien et fut présidée par le Ministre Egyptien du Commerce Extérieur, M. Youssef BOUTROS GHALI.

L'ordre du jour de cette réunion a porté essentiellement sur l'examen du projet de déclaration ministérielle et sur la présentation des conclusions de la réunion consultative tenue à Jeddah les 27 et 28 juillet 2003.

Lors de cette réunion les participants ont également discuté des voies et moyens pour dynamiser la coordination des positions des délégations de l'O.C.I, notamment à Genève.

Le CIDC a présenté aux Etats Membres de l'OCI un document sur les négociations avec des propositions et recommandations qui peuvent servir de plate-forme à une position commune des pays de l'OCI en plus de la distribution du numéro spécial de TIJARIS sur la réunion de CANCUN.

V/ CONCLUSIONS :

- L'échec de la conférence de Cancun est dû à une pluralité de facteurs dont en particulier l'intransigeance des pays industrialisés à demander des concessions sur certaines questions d'intérêt vital pour les PED, l'OMC aussi porte sa part de responsabilités dans cet échec ; Le Président de la conférence a été critiqué pour ne pas avoir produit un texte reprenant les préoccupations des uns et des autres. *"Vous avez négligé délibérément les positions d'un grand nombre de pays en développement. C'est une tentative d'imposer les vues de quelques pays sur le plus grand nombre"*, a dénoncé le ministre indien du commerce, Arun Jaitley.

Le sommet de Cancun sonne certes le glas du condominium américano-européen sur l'OMC et annonce la montée en force des PED à travers le G21, mais l'échec de cette conférence renvoie aux calendes grecques la conclusion du cycle de Doha, puisque l'année 2004 sera celle des élections présidentielles aux Etats-Unis et celle du renouvellement des membres de la Commission Européenne. Tout laisse présager un retour de l'unilatéralisme commercial de la part des grandes nations commerçantes qui pourraient se ruer vers la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux avec leurs principaux partenaires comme ils l'avaient fait lors des tribulations des négociations du cycle d'Uruguay.

Les Ministres ont demandé au Président du Conseil général et au Directeur général de l'OMC de coordonner ces travaux et de convoquer une réunion du Conseil général au niveau des hauts fonctionnaires au plus tard le 15 décembre 2003 afin de prendre les mesures nécessaires pour la relance du processus des négociations.

Il y a lieu de relever enfin le renforcement de l'influence des ONG sur le cours des négociations qui cette fois à Cancun ont su faire entendre leurs voix en soutenant les positions des PED notamment sur l'agriculture, le coton et les questions de Singapour.

- XIII -

RAPPORTS DE LA CICI
SUR LES REUNIONS DU SECTEUR PRIVE
ENTRE LES PAYS MEMBRES

Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 -12 mai 2005)

11ème Réunion du Secteur Privé pour la Promotion du Commerce et des Projets Conjoints entre les Pays Islamiques 5-7 Février 2005 Manama, Royaume de Bahreyn

Sous l'aimable patronage de S.A Cheikh Khalifa Bin Salman Al-Khalifa. Premier Ministre du Royaume de Bahreyn et suite à l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn a eu lieu la 11ème Réunion du Secteur Privé pour la Promotion du Commerce et des Projets Conjoints entre les Pays Islamiques du 5-7 Février 2005 Manama au Royaume de Bahreyn. Elle était organisée conjointement par le Ministère de l'industrie et du commerce du Royaume de Bahreyn, la Chambre Islamique de commerce et d'industrie et la la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn du 5 au 7 février 2005 à Manama au Royaume de Bahreyn.

Plus de 400 délégués y ont pris part et représentaient 30 des pays Islamiques. Le Secrétariat de l'Organisation de la Conférence Islamique y était également présent ainsi que la Banque Islamique de développement (BID), la Corporation Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et du Crédit à l'Exportation (CIAICE), le Centre Islamique pour le Développement du commerce (CIDC), l'ONUDI et des établissements financiers opérant dans plusieurs pays Islamiques outre les Ministres du commerce d'un certain nombre de pays Islamiques.

SESSION INAUGURALE

L'inauguration de la réunion a eu lieu à 09h00 le samedi 5 février 2005 au hall des expositions Bahreyn Convention Centre par la lecture du Saint Coran.

Au cours de son discours inaugural, S.E. Dr Hassan Abdullah Fakhro. Ministre du commerce et de l'industrie du Royaume de Bahreyn a exprimé sa profonde reconnaissance à S.A le Premier Ministre du Royaume de Bahreyn pour son aimable accord quant à inaugurer la réunion du secteur privé et la foire commerciale. Il a souligné l'importance des deux manifestations qui avaient lieu à une heure où la Oumma Islamique se trouvait plongée dans une situation étriquée. Il s'est rapporté au fait que les économies Islamiques avaient à relever de nombreux défis par rapport à leur capacité de survie et de concurrence. Il a mis l'accent sur le renforcement quant à l'intégration de ces économies de manière à construire un bloc économique Islamique solide.

Au nom du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn, s.E. Jihad Hassan Bu-Kamal. membre du conseil d'Administration et Trésorier Assistant, a délivré le discours à l'occasion duquel il a établi que cette démonstration économique mettait en relief le vif intérêt du secteur privé du monde Islamique quant à jouer un rôle dans le processus socio-économique. Il a par ailleurs déclaré que Bahreyn réaffirmait à travers cet événement économique son statut unique réalisé au sein des sphères commerciales à l'échelon mondial tout en exposant l'avance prise par Bahreyn à différents niveaux en connexion avec le développement.

S.E Rafik Al-Hariri, l'ancien Premier Ministre du Liban a insisté sur l'importance que revêtait le renforcement des relations entre les différents pays arabes et Islamiques. Il a appelé à l'élimination de l'ensemble des restrictions à la fois administratives et tarifaires. Il a précisé que les efforts au Liban visaient principalement la mise en place d'un réseau entre les différents pays arabes et Islamiques. M. Hariri a établi que la formation du marché commun arabe constituait le moyen idéal pour alimenter le commerce et les investissements à hauteur des états arabes et Islamiques.

S.E. Rafidha Aziz, Ministre du commerce extérieur de la Malaisie a lors de son discours apprécié les efforts des organisateurs à la fois de la réunion du secteur privé et de la foire commerciale. Elle a fait part de sa confiance que ces deux manifestations apporteraient la substance nécessaire à l'intensification des relations dans les domaines du commerce et des investissements transislamiques des états membres. Elle a indiqué que les" relations traditionnelles entre les pays Islamiques avaient contribué à la préservation de leurs liens uniques et que plusieurs d'entre eux avaient réussi à réaliser, par la Grâce d'Allah, des standards modèles dans la production de toute une gamme d'articles et de services. Il incombe par conséquent aux pays Islamiques de s'évertuer à répondre à la demande des pays fraternels. Elle a appelé les états membres à faciliter les échanges de marchandises et d'hommes d'affaires en supprimant les obstacles et les contraintes liés aux procédures douanières ainsi qu'à travers une entente sur des normes communes par rapport aux marchandises et produits. Elle a annoncé que la Malaisie recevra le forum du commerce et la foire commerciale de l'OCI en juin 2005 à Putrajaya.

Le Secrétaire général de la Chambre Islamique. S.E. Aqeel a. Ai-jassem a remercié à l'occasion de son discours le Roi, le gouvernement et les citoyens de Bahreyn pour l'accueil fait à cette réunion. Il a exhorté les états membres à conjuguer leurs efforts et mobiliser leurs ressources en vue de surmonter les défis de l'heure actuelle et de réaliser une autonomie afin d'être à même de faire face aux défis à venir. Ce qui ne peut avoir lieu sans l'intensification du commerce transislamique et l'affermissement de la coopération économique à travers l'élaboration d'un programme d'ensemble basé sur l'intégration et la coopération de tous les secteurs.

Au nom de S.E. Ekmaledine Oglu. Secrétaire général de l'OCI. S.E. l'Ambassadeur Nabika Diallo. Secrétaire général Adjoint pour les Affaires économiques a délivré un discours. Il a remercié le Premier Ministre pour l'accueil réservé à ces deux manifestations. Il a indiqué que le 10^{ème} Sommet Islamique et la 21^{ème} Session du COMCEC avaient invité l'ensemble des pays membres à construire leur coopération et permettre ainsi l'accélération du processus de développement et écarter la marginalisation face aux grands blocs économiques mondiaux. Il a établi que vu le déclin continu des échanges commerciaux entre les pays en voie de développement, il nous revenait de cimenter notre solidarité et relever nos échanges commerciaux et économiques afin de faire du nouveau millénaire une ère de paix, de prospérité et de croissance pour les états membres et la Communauté Islamique dans son ensemble.

Le Président Directeur Général de la Corporation Islamique pour le Développement du Secteur privé (CID). Dr Ali A. Soliman a dit que la BID finance depuis sa création les projets émanant du secteur privé et s'est attachée à élaborer des modalités de financement ainsi que d'établir de nouvelles entités en mesure de répondre aux conditions changeantes et ce en accord

avec la Charia. Il a mis l'accent sur le fait que le concept de financement Islamique, que les banques procurent, implique que le rôle de la banque ne se confine pas au financement mais va plus loin à savoir la consultation et le fait de jouer un rôle effectif dans les investissements sans regarder au gabarit du financement et ses modalités.

Après avoir inauguré la foire commerciale. S.E. le Premier Ministre s'est rendu au Al-Seef Hall où il a rencontré les chefs de délégations ainsi que les autres dignitaires qui participaient à l'événement. Avant de quitter le lieu. S.E. le Premier Ministre s'est adressé aux journalistes en leur déclarant que Bahreyn accueillait ses invités venant des autres pays Islamiques. S.E. a dit que cette réunion élargirait l'espace de l'action économique Islamique collective. Il a salué le discours de M. Rafik Hariri et des autres participants en disant que cet événement serait une source d'opportunités plus nombreuses au sein de la pensée économique Islamique tout en donnant lieu à des offres d'emploi pour les ouvriers qualifiés sur le plan national. S.E. le Premier Ministre a ajouté que les opportunités d'investissement au Royaume de Bahreyn étaient nombreuses dues à la stabilité et l'essor.

S.E. le Premier Ministre a fait l'éloge du rôle du secteur privé dans les pays Islamiques et exhorté à l'amplification de l'investissement et à la création d'économies fortes basées sur les secteurs des services, de l'industrie et de la production. Il a salué le rôle susceptible d'être joué par ces secteurs dans le rehaussement du développement du commerce et la multiplication des investissements au niveau intra-OCI tout en intensifiant le rôle du secteur privé, de la CICI et de la BID à travers une coopération étroite.

INAUGURATION DE LA 10^{ème} FOIRE COMMERCIALE ISLAMIQUE

Parallèlement à la 11^{ème} réunion du secteur privé était inaugurée la 10^{ème} foire commerciale Islamique par S.E. Dr Hassan Abdullah Fakhro. Ministre du commerce et de l'industrie.

S.E. Ali bin Salah Al-Saleh. Ministre des Municipalités et de l'Agriculture et S.E. Khalid Mohammed Kanoo. Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn et les chefs de délégations ont visité l'exposition et ont pu se faire une idée à la vue des différents produits exposés des potentiels que renferment les pays Islamiques. Quarante et un pays Islamiques exposaient leurs produits nationaux découlant des secteurs de l'industrie, des services et de l'agriculture.

ÉLECTION DES RESPONSABLES :

Les responsables suivants ont été élus :

S.E. Khalid Mohammed Kanoo, Président de la Chambre de Bahreyn en tant que Président.

M. Mahmoud Hamza Ramdhan de la Chambre de commerce et d'industrie du Koweït en tant que rapporteur.

PREMIERE SESSION DE TRAVAIL :

Suite à l'inauguration, la première session de travail s'est déroulée sous la présidence de S.E. Aqeel A. Al-Jassem, Secrétaire général de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie et les exposés suivants ont été faits :

- « Promotion de l'investissement au Royaume de Bahreyn » par M. Haitham Al-Qhatani, Président Directeur Général Adjoint du Conseil du Développement économique, Royaume de Bahreyn.
- « Rôle du fonds arabe dans le soutien au développement arabe et du secteur privé » par M. Abdul Hameed Zghlai' au nom de M. AbdulLatif Youssouf Al-Hamad, Président Directeur Général du Conseil d'Administration du fonds arabe pour le développement social et économique.
- « Rôle du CID dans l'apport d'aide financière et technique au secteur privé des pays membres » par Dr. Abdul Aziz Soliman, PDG de la Corporation Islamique pour le développement du secteur privé (CID).
- « exposé sur le concept de « sukuk » par Dr. Walid AbdulWahab, représentant de la Banque Islamique de développement (BID).

Des discussions générales ont suivi les exposés et portaient sur les questions dont traitaient les exposés.

SECONDE SESSION DE TRAVAIL :

La seconde session de travail s'est déroulée sous la présidence de Dr. Ali Abdul Aziz Soliman, PDG de la Corporation Islamique pour le développement du secteur privé et durant laquelle les exposés suivants ont été faits, suivis de discussions :

- « Efforts par la CIAICE pour l'expansion des transactions commerciales et des fluctuations d'investissements entre les pays membres » par M. Lufti Zairi, Directeur du Marketing de la Corporation Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et le Crédit à l'Exportation (CIAICE).
- « Opportunités d'investissement au Bangladesh » par M. Dewan Sultan Ahmed, Directeur de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie du Bangladesh.

TROISIÈME SESSION DE TRAVAIL :

La troisième session de travail s'est tenue à 09h00 le dimanche 6 février 2005 et était présidée par S.E. Mamdou DIPO, Ministre du commerce du Sénégal. Les exposés suivants ont été faits et suivis de discussions :

- Discours par S.E. Mustapha Mashoori. Ministre du commerce extérieur du Maroc annonçant la rencontre des hommes d'affaires marocains par M. Muir Mohammed bin Saeed. Directeur général du Centre marocain pour la promotion des exportations.
- Discours par S.E. Ali Coşkun, Ministre de l'industrie et du commerce de la Turquie. exposé portant sur l'économie turque et les opportunités d'investissements.
- « Domaines d'investissement au Sénégal » par S.E. Mamdou DIPO. Ministre du commerce du Sénégal.
- Discours par M. Maji Mohammed Tali Bin Haji Abdul Rahman, Président du tourisme de Brunei. Darussalam.
- Discours par M. Danial Mah Bin Abdullah, directeur de Labuan Offshore Finances & Services Authority (LOFSA).
- « Opportunités d'investissement en Tunisie » par M. Alhabib Dawood. Directeur de l'Agence pour la promotion des investissements étrangers.
- « Bahreïn en tant que centre international de l'investissement » par M. Ruaidhri Mullen. directeur du Marketing, Hidd Industrial Park, Royaume de Bahreïn.
- « Rôle et services de la banque » par M. Mahmoud Jinahi, Chef du financement de projets. Banque Développement de Bahreïn.
- « Opportunités et domaines pour l'investissement » par S.E. le Ministre de l'industrie et du commerce du Niger.
- « Climat et opportunités dans les investissements au Soudan » par M. Almahi Khalafalla.

SESSIONS BILATÉRALES :

Les rencontres bilatérales et multilatérales ont eu lieu le dimanche 6 février 2005 entre les hommes d'affaires, les banques, les établissements financiers, les sponsors de projets et les investisseurs ainsi que les négociants. Les rencontres leur ont fourni l'occasion de discuter des possibilités de coopération ensemble dans les domaines d'un intérêt commun tels que déboucher sur de nouveaux marchés pour leurs produits, financer des projets et conclure des associations.

VISITES DES SITES INDUSTRIELS ET TOURISTIQUES :

Les délégués se sont divisés en deux sections selon leurs intérêts en vue de visiter les sites industriels et touristiques. Une section s'est rendue aux zones industrielles de Awalco et Bicaco tandis que l'autre groupe visitait le village d'héritage et Baitul-Quran. Le tour de visite leur a permis d'apprécier les usines des deux zones industrielles et des publications et de la documentation relatives à la culture et civilisation Islamique et au patrimoine architectural du Royaume de Bahreïn à l'occasion de la visite sur les sites touristiques.

Adoption du rapport et session de clôture :

La session de clôture a eu lieu le 7 février 2005 à 1 h00 sous la présidence de S.E. Khalid Mohammed Kanoo, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn. Une remise de souvenirs de la CICI à S.E. Dr Hassan Bin Abdullah Fakhro, Ministre de l'industrie et du commerce, à S.E. Khalid Mohammed Kanoo, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn, à S.E. Jehad Bu-Kamal, Vice-Trésorier et membre du Conseil d'Administration et à M. Abdul Rahim Naqi, Délégué Président Directeur Général a précédé le début la session de clôture. Puis, des certificats et des souvenirs ont été offerts aux sociétés et institutions qui avaient parrainé la manifestation.

Le Rapporteur, M. Mhamoud Hamza Ramadan, Directeur du Département de la main d'œuvre et de l'industrie de la Chambre de commerce et d'industrie du Koweït a lu le rapport final et la déclaration économique de Bahreyn qui ont été unanimement adoptés. M. Abdul Rahim Naqi lors de ses observations de fin de réunion a remercié l'ensemble des délégués d'avoir répondu d'une manière positive à l'invitation de la Chambre de Bahreyn et de la Chambre Islamique non seulement par leur venue en grand nombre mais aussi pour leur participation active aux discussions et aux réunions bilatérales. Il a fait aux délégués la promesse d'un envoi de remerciements à l'ensemble des dignitaires.

M. Jehad Hassan Bu-Kamal a remercié les participants d'être venus et souhaité que cette réunion ait positivement abouti. Il a rappelé que la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn et la Chambre Islamique de commerce et d'industrie s'étaient efforcées durant les trois dernières années à faire de cette 11^{ème} réunion du secteur privé une réalité. Il a formulé l'espoir que les participants avaient passé un séjour agréable à Bahreyn.

Puis, S.E. Aqeel A. Al-Jassem, Secrétaire général de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie a pris la parole à l'occasion de la session de clôture. Il a présenté ses remerciements à S.A. le Roi, au Premier Ministre et à l'ensemble des Ministres, à la Chambre de Bahreyn et aux citoyens du Royaume de Bahreyn pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux dont les participants ont fait l'objet durant leur séjour dans le Royaume. Il a fait remarqué que les exposés présentés pendant les sessions de travail reflétaient différentes facettes du commerce, du développement et des questions liées à la finance, la technologie, les investissements et à un développement économique soutenu. Il a par ailleurs établi que les rencontres bilatérales avaient fourni aux participants l'occasion de discuter des possibilités d'une coopération mutuelle dans des domaines offrant des intérêts communs et que plusieurs protocoles d'accord avaient été signés entre les entrepreneurs au regard de projets d'échanges commerciaux et d'associations. Il a conclu en souhaitant aux délégués un retour sain et sauf et a remercié les médias d'avoir couvert l'événement.

m

. = 1

DÉCLARATION ÉCONOMIQUE DE BAHREYN

Il s'ensuit des discussions de la 11^{ème} réunion du secteur privé les recommandations suivantes issues dans le cadre de la déclaration économique de Bahreyn :

- 1) Appeler les états membres de l'OIC par l'entremise du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) à prendre des mesures pratiques destinées permettre l'intégration des économies Islamiques et donner lieu à la formation du marché commun Islamique et aboutir à un bloc économique à même de créer des économies complètes et diverses ainsi que répartir la tâche entre les pays Islamiques selon les avantages comparatifs de chacun d'eux.
- 2) Appeler les pays membres de l'OIC par l'entremise du COMCEC à songer à " une vision nouvelle de développement et élaborer des stratégies économiques collectives en mesure de faire face aux défis et à la rapidité du développement mondial.
- 3) Garantir au secteur privé le rôle qui lui revient dans les plans et programmes de développement ainsi que procurer un cadre légal et institutionnel afin d'exploiter les potentiels de ce secteur comme base première dans le but de libéraliser l'activité économique dans les pays Islamiques et accroître la performance des secteurs économiques et des services.
- 4) Impliquer le secteur privé à travers les chambres nationales de commerce et d'industrie en formulant des politiques et des programmes de manière à relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation du commerce par le biais de sa représentation au sein des conseils et organisations concernées dans chaque pays membre.
- 5) Donner à la BID le rôle qui lui est dû par rapport à la mise en valeur de l'instrument d'investissement « Sukuk » (titres Islamiques) et permettre ainsi aux investisseurs potentiels de lever des fonds pour les investissements dans les projets de développement dans les pays membres de la BID ainsi que constituer une source permanente de fonds Islamiques pour les placements de fonds dans les projets compatibles avec la Charia par le biais d'un processus de mobilisation et d'utilisation.
- 6) Appeler les exportateurs, les banques et les investisseurs à utiliser le programme de la Corporation Islamique pour l'assurance de l'investissement et du crédit à l'exportation (CIAICE) dans la perspective de développer les exportations et les investissements aux niveaux à la fois individuel et collectif des économies des pays Islamiques.
- 7) La réunion a apprécié la signature de plusieurs accords d'association en matière d'investissements et de commerce entre les participants dont l'accord signé entre la Chambre de commerce, des industries et des mines d'Iran et la Chambre de commerce et d'industrie du Tadjikistan au regard de l'établissement d'un hall des expositions et d'un centre de conférences au Tadjikistan de même que la signature d'un accord avec le Bangladesh pour la construction de 2000 chalets et dont le montant total des deux projets s'élève à 65 millions de dollars US.

m

P

- 8) Les participants ont convenu que l'intensification des investissements ne se ferait pas uniquement à travers la libéralisation du commerce mais également par le biais d'une cohérence entre les politiques relatives aux domaines de l'investissement tels que le développement de l'infrastructure et des ressources humaines.
- 9) Les participants ont noté que l'accélération des exportations était tributaire d'une augmentation importante de la capacité de production en injectant une dose appréciable d'investissements que susciteraient des politiques de relâche de commerce libre.
- 10) La 11^{ème} réunion du secteur privé, ayant attentivement remarqué les résultats réalisés sur le terrain, suite aux mesures prises dans le cadre du plan national de développement d'ensemble au Royaume de Bahreyn ainsi que la création d'une économie libre par rapport aux économies à la fois intérieures et extérieures, escompte que ces mesures incitatives et ce climat favorable aura un écho chez les investisseurs et les hommes d'affaires en quête d'opportunités d'investissements.
- 11) Les participants ont reconnu qu'une concurrence légitime libre basée sur le principe de l'honnêteté et de l'égalité en matière d'opportunités est jugée comme un élément essentiel quant à donner lieu à un environnement favorable en rapport avec les investissements. Ils ont mis en relief l'importance que revêt le fait de soutenir et favoriser la concurrence en tant que moyen pour accroître la performance économique, notamment l'efficacité des investissements en considération de la limitation des ressources disponibles.
- 12) Les participants ont donné un avis favorable quant aux efforts de la Banque Islamique de développement (BID) et de la Corporation Islamique pour le développement du secteur privé visant à renforcer la capacité du secteur privé. Ils ont anticipé une amélioration des termes et conditions de financement et l'extension du crédit aux PME ainsi que la promotion de la capacité de construction pour les pays membres et ce grâce à la multiplication de missions éducationnelles et du financement de recherches scientifiques.
- 13) La réunion a présenté ses remerciements aux états membres qui ont signé les différents accords et statuts de l'OIC au regard du progrès économique notamment l'accord sur le système préférentiel de commerce, l'accord général sur la coopération économique, technique et commerciale et l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements. Elle a sollicité les états membres n'ayant pas encore signé et ratifié ces accords de bien vouloir le faire en considération de ce que leur signature marquerait un pas important vers l'intensification du commerce et des investissements transislamiques.
- 14) S'agissant du rôle du Centre de recherche et de l'information de la Chambre Islamique (CRICI) quant au renforcement de la coopération économique entre les pays membres dont la réalisation repose sur le fait de combler les lacunes existant dans les pays Islamiques en matière d'informations et de données commerciales et économiques, il revient à l'ensemble des Chambres nationales membres de s'efforcer de coopérer avec ce Centre à travers la détermination de points centraux et la nomination de personnes agissant à titre de liaisons.

- 15) En considération du rôle important joué par les petites et moyennes entreprises dans l'accélération du processus de développement économique des pays membres et le rôle escompté être joué par les gouvernements et les peuple des pays Islamiques, la réunion a exhorté les pays membres à soutenir ce secteur et à coopérer avec la Chambre Islamique de commerce et d'industrie dans le but d'apporter leur soutien aux programmes et activités destinés à promouvoir le secteur des PME.
- 16) Appeler les établissements financiers/banques et autres sources par l'intermédiaire de la CICI à renforcer et favoriser les économies des pays Islamiques les moins avancés à travers le micro financement dans les industries familiales agricoles.
- 17) Appeler les pays membres à tirer avantage du fonds d'infrastructure de la BID et entreprendre des projets susceptibles d'entraîner le développement des infrastructures commerciales telles que les voies de communications, les réseaux ferroviaires et les sociétés de transport de manière à donner lieu à une circulation fluide des marchandises entre les états membres à des coûts rentables et des livraisons plus rapide.
- 18) La 1^{ème} réunion du secteur privé a exprimé son profond regret quant au désastre humain survenu dans plusieurs des pays asiatiques à savoir Tsunami et appelé les institutions membres de se joindre aux efforts bénévoles et œuvres sociales ayant lieu dans leurs pays dans le but d'apporter une aide et tendre la main aux victimes de ces pays.
- 19) La 11^{ème} réunion du secteur privé a exhorté les hommes d'affaires et investisseurs des différents pays Islamiques à prendre sérieusement en compte les opportunités d'investissement prometteuses offertes par Chypre turque du nord.
- 20) Ajouter un volet aux activités des réunions du secteur privé relatif à l'échange d'expérience et d'expertise entre les pays Islamiques notamment en ce qui concerne la réforme économique et la privatisation ainsi que la manière d'attirer les investissements et ce à l'avantage d'un bénéfice collectif à partir des expériences à la fois positives et négatives des autres.
- 21) Activer et galvaniser les conseils sectoriels de la CICI et éviter de confiner leur établissement à une classification commode mais en élargir les activités qui soutiennent le renforcement de la coopération, des échanges commerciaux et des investissements entre les pays Islamiques, activités telles que, entre autres, la commercialisation, l'accroissement des exportations, la finance, l'assurance et l'assurance de la qualité.
- 22) Les participants ont communiqué leur appréciation et profonde reconnaissance pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux dont ont fait preuve à leur égard aussi bien les officiels que les citoyens du Royaume de Bahreyn sous la présidence sage de S.A. Hamad Bin Isa Bin Salman Al-Khalifa, Roi du Royaume de Bahreyn. Ils ont également remercié S.E Cheikh Khalifa Bin Salman Al-Khalifa, l'honorable Premier Ministre pour son aimable patronage et sa présence lors de l'inauguration ; S.E. Dr Hassan Abdullah Fakhro, Ministre de l'industrie et du commerce du Royaume de Bahreyn ; les officiels du Ministère et l'ensemble des administrateurs et du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreyn pour leurs efforts quant à la préparation de cette réunion et quant au fait de procurer tous les services et facilités pour faire de cette manifestation une réussite ainsi que rendre mémorable leur séjour au Royaume de Bahreyn.

Rapport final du premier forum pour les femmes d'affaires des pays Islamiques 1-3 mars 2005 - Sharjah - Émirats Arabes Unis

Conformément à la résolution n° 9 de la 18^{ème} Assemblée générale ayant eu lieu à Amman au Royaume Hachémite de Jordanie le 7 janvier 2002 et qui a adopté la résolution suivante :

Citation :

L'Assemblée générale a examiné le rapport de la 8^{ème} réunion du secteur privé ainsi que la Déclaration économique de Conakry «t salué l'aboutissement positif de la réunion et des décisions du COMCEC à cet égard et mis l'accent sur l'importance que revêt le fait d'organiser des rencontres sectorielles pour les femmes d'affaires des pays Islamiques.

Fin de citation.

Sous l'aimable patronage de son Altesse Cheikha Jawaher Al-Qasimi. épouse du Gouverneur de l'Émirat de Sharjah et représentée à l'inauguration par Cheikh Tariq Bin Faisal Al-Qasimi, Président de l'Autorité du développement économique de l'émirat de Sharjah et suite à l'aimable invitation de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U., la Chambre Islamique a organisé le premier forum pour les femmes d'affaires des pays Islamiques à Sharjah aux E.A.U. du 1^{er} au 3 mars 2005 correspondant aux 20-22 Moharram 1426H, en collaboration avec la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U., la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah. le Conseil des femmes d'affaires des E.A.U. et le Conseil des femmes d'affaires de Sharjah. Le forum s'est déroulé avec pour thème « partenaires dans le progrès social et économique ».

Une foire commerciale se tenait en marge du forum pour les femmes d'affaires du 1^{er} au 4 mars 2005 à Sharjah aux E.A.U. à l'Expo Centre.

Environ 250 déléguées ont pris part au forum. Elles représentaient 32 des pays membres de FOCI (liste attachée) ainsi que les Organisations internationales : Banque Islamique de développement (BID), Haute Commission de consultation pour les lois Islamiques, Femmes Afrique Solidarité, Associations de solidarité des femmes d'Iran. le Conseil des femmes d'affaires arabes du Koweït, de Bahrain et d'Egypte. l'Administration des petites et moyennes entreprises du Pakistan, l'Union des femmes arabes investisseurs, la Chambre de commerce et d'industrie des femmes du Pakistan.

SESSION INAUGURALE :

L'inauguration du forum a eu lieu à 09h00 le mardi 1^{er} mars 2005 à l'hôtel SAS Radisson à Sharjah par la lecture du Saint Coran. Les dignitaires ci-dessous ont fait leurs discours :

- Discours de Son Altesse Cheikha Jawaher Al-Qasimi, Patronne et Invitée d'honneur, lu par S.A. Cheikh Tariq bin Faisal Al-Qasimi. Président de l'Autorité du développement économique de l'émirat de Sharjah.
- Discours de S.E. Cheikha Lubna Al-Qasimi, Ministre de l'économie et de la planification des E.A.U.
- Discours par la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U.
- Discours de S.E. Aqeel A. Al-Jassem, Secrétaire général de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie.
- Discours de S.E. Raja Easa Al Gurg, Présidente du Conseil des femmes d'affaires des E.A.U.
- Madame Hoda Galal Yassa, Présidente de l'Association des femmes arabes investisseurs.
- Madame Laila Karamy¹, Association des Femmes d'affaires libanaises.

Responsables :

Le forum a élu les responsables suivantes :

- Présidente : Madame Raja Easa Al Gurg des E.A.U.
- Vice-présidente : Madame Akoa Angelliene du Cameroun
- Rapporteur : Madame Attiya Nawazish Ali de la Chambre Islamique

Comité de rédaction

Un Comité de rédaction était formé et composé de :

- Mme Attiya Nawazish Ali. Assist. Secrétaire générale (Départ, direction et finances) CIO.
- M. Jawad Abdul Karim, Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U.
- M. Saidou Roufaou, Chambre de commerce, des industries, des mines et de l'artisanat du Cameroun.

¹ Discours ajouté pendant la session inaugurale

L'ouverture de l'exposition s'est déroulée en présence de S.A. Cheikh Tariq Bin Faisal Al-Qasimi, Président de l'Autorité du développement économique de l'émirat de Sharjah, les chefs de délégations, autres dignitaires et délégués. Les stands exposaient une gamme d'articles produits par les femmes d'affaires des pays Islamiques.

PRÉSENTATION DES EXPOSÉS :

Les exposés ont été présentés durant cinq sessions et portaient sur les différents aspects relatifs au rôle et aux questions à l'égard des femmes d'affaires tout en proposant des solutions éventuelles pour résoudre ces questions. Ces sessions étaient suivies de discussions et de séances questions/réponses.

- « Statut de la femme en Islam et son rôle dans le progrès socio-économique » Discours programme par Dr. Cheikh Khalid Al-Mazkour, Président de la Haute Commission de Consultation pour la réalisation et la mise en œuvre des lois Islamiques, État du Koweït.
- « Entente culturelle pour le progrès et la croissance » par Madame Fatemeh Hashemi Rafasanjani, Secrétaire Général de l'Association de solidarité des femmes (ASF), République Islamique d'Iran.
- « Statut des femmes d'affaires au Cameroun » par Madame Akoa Metugu Abena Angeline, Membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce, des industries, des mines et de l'artisanat du Cameroun.
- « Défis et opportunités pour les femmes d'affaires du sud-est asiatique » par Dato Dr. Norraesah Mohamed, Présidente de l'Association des femmes d'affaires de Malaisie.
- « Défis et opportunités pour les femmes d'affaires de la région africaine » par Madame Bineta Diop, Directeur général, Femmes Solidarité Afrique. Genève, Suisse.
- « Investissements dans les activités bénévoles pour l'enrichissement humain » par Madame Fatemah Al-Bustaki, l'Union des Associations de Femmes du Koweït.
- « Expérience du Conseil des Femmes des E.A.U. » par S.E. Raja Easa Al Gurg. Présidente du Conseil des Femmes des E.A.U.
- « Promotion des intérêts des femmes d'affaires au Royaume d'Arabie Saoudite » par Aziza Al-Khateeb, Sayidah Khadija Bin Khwalid Center, Royaume d'Arabie Saoudite.
- « Portée de l'habilitation du réseau des femmes pour les entreprises commerciales dans les pays Islamiques » par Madame Laila Karamy, Présidente de l'Association des Femmes d'affaires libanaises. République du Liban.

- « Les femmes entrepreneurs dans les SME : réalisation des avantages de la mondialisation et l'économie basée sur le savoir-faire » par Begüm Salma Ahmed. Présidente et PDG, Chambre de commerce et d'industrie des femmes, Pakistan.
- Service des petites et moyennes entreprises SMEDA (Administration du développement des petites et moyennes entreprises du Pakistan, par Mme Tazeen Arsalan.
- Esprit d'entreprise de la femme en Turquie par Mlle Zeynep Bodur Okyay, Vice-présidente de Kale Group.
- « Partage d'expérience des femmes entrepreneurs » par Mlle Nasreen Awal Minto, Présidente de l'Association des Femmes Entrepreneurs du Bangladesh (WEAB) et Présidente du Conseil des Femmes Entrepreneurs de la "Chambre SAARC (SWEC).

Expériences et histoires à succès des femmes d'affaires

Ing. Widad Yaqoob Ibrahim (Soudan)
Mme Tatyana Zhadnova (Kazakhstan)
Mme Thurayya Al-Orayyid, Aamco Company (Arabie Saoudite)
Mme Nadia Al-Sayigh - E.A.U.
Mme Hind Abdul Jabir, Royaume Hachémite de Jordanie
Dr. Shehla Javed Akram (Pakistan)
Mme Afitimah Bint Sayed Ahmed (Mauritanie)
Mme Maha Lofti Mahmoud Elessawi (Egypte)

Les exposés en détails ont été distribués et feront l'objet d'une publication.

M. Farooqz Zaman, Représentant de la **BID** a fait ressortir « le rôle de la Banque Islamique dans le développement de l'esprit d'entreprise de la femme ». Il a mis l'accent sur le fait que l'intervention de la BID par rapport aux PME était tributaire de l'existence d'une représentation de la BID dans le pays concerné tandis que concernant les opérations de micro finance, le bureau du dirigeant de la **BID** dans le pays concerné devait présenter une demande à la BID pour un prêt de micro finance. Des prêts de la sorte sont accordés par la BID aux gouvernements qui dispensent ensuite le financement à la base aux opérateurs de micro finance sous l'égide d'intermédiaires financiers de micro finance qui sont responsables de la mise en œuvre de ce plan de financement.

Rencontres bilatérales :

Plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales ont eu lieu le 2 mars 2005 entre les femmes d'affaires des pays participants, les représentants de la Banque Islamique de

développement et de la SMEDA. Ces rencontres ont été le cadre d'une interaction destinée à discuter des possibilités relatives à l'expansion des relations commerciales.

M. Farooqz Zaman, représentant la BID durant les rencontres bilatérales avec les délégations de femmes d'affaires du Bénin, Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Togo, Yémen, de la Mauritanie, du Soudan, a expliqué les services de la BID en connexion avec les PME et la micro finance, les modalités d'opérations à travers les établissements financiers de développement national et les intermédiaires financiers de micro finance, les termes et conditions de financement et les conditions par rapport aux plans de financement direct des projets importants.

Le représentant, se référant aux projets présentés durant le forum, a fait-remarque que la majorité des projets de PME visaient à être pris en considération par rapport à un plan de financement de la BID et de prêts micro finance pour les micro entreprises. En considération de ce qu'il n'existe pas de services de plan de financement dans les pays concernés, il a conseillé aux sponsors d'approcher le bureau des administrateurs de la BID pour solliciter la BID de mettre en œuvre un plan de financement des PME. Quant au micro financement, les sponsors peuvent également approcher le bureau des administrateurs de la BID pour solliciter auprès de celle-ci des prêts de micro finance aux gouvernements.

Le représentant de la banque, après examen des projets, a fait part de ses vues sur les chances de succès de chaque projet et que la banque contactera à nouveau les sponsors en vue de clarifications relatives aux conditions à remplir indiquées sur le document distribué par la banque.

Le représentant de la BID a émis l'opinion que les sponsors de projets n'étaient uniquement intéressés par le financement mais également par des associations, les fournisseurs de technologie, les marchés et la commercialisation, etc.. La CICI a à cet égard demandé de poster les propositions de projets sur les pages Web de PME existantes telles que celles de la SMEDA du Pakistan et autres. De plus et non le moindre, la CICI pourrait demander à la Chambre de commerce et d'industrie des EAU et à notamment à la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah d'inviter les membres de la CICI en vue d'identifier des associations au regard des projets présentés par les femmes d'affaires des pays Islamiques.

Rapport final et déclaration :

Les deux jours de délibérations ont été le cadre de discussions approfondies entre les représentantes des milieux des femmes d'affaires des 32 pays Islamiques. Basée sur les recommandations figurant dans les exposés ainsi que sur celles énoncées directement par les femmes d'affaires, la Déclaration du premier forum des femmes d'affaires était rédigée :

Les représentantes du premier forum pour les femmes d'affaires des pays Islamiques réunies du 1^{er} au 3 mars 2005 à Sharjah ont déclaré :

1. saluer l'initiative prise par la Chambre Islamique, la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U. quant à l'organisation du premier forum.
2. ont consigné qu'il n'existait pas jusqu'à présent de tribune pour les femmes d'affaires des pays Islamiques à titre de lieu de rencontre.
3. l'urgence pour les femmes d'affaires de se rassembler et de former un réseau entre elles.
4. ont émis l'espoir que l'initiative prise par la Chambre Islamique au regard des femmes d'affaires des pays Islamiques recevra l'attention à la fois des établissements financiers et des banques.
5. ont mis l'accent sur la nécessité d'organiser régulièrement de tels forums.
6. en considération du rôle important et actif que jouent les femmes d'affaires, le forum exhorte les pays membres de l'OCI à assurer une représentation plus grande des femmes entrepreneurs dans les activités de l'Organisation et de ses filiales telles que la Commission permanente de l'OCI pour la coopération économique et commerciale (COMCEC).
7. le forum souligne la nécessité d'apporter une aide technique aux femmes entrepreneurs afin d'actualiser leurs compétences en matière de gestion, commercialisation et emballage de manière à leur permettre de concurrencer sur les marchés internationaux. Il est par conséquent fait appel aux administrations de développement des petites et moyennes entreprises d'organiser des stages de formation ainsi que des ateliers.
8. le forum exhorte les chambres nationales de commerce et d'industrie des pays de l'OCI à prêter une attention sérieuse aux associations de femmes d'affaires et de leur garantir une représentation indiquée aux conseils d'administration et leur procurer plus d'opportunités et de contacts à travers leur engagement dans les foires commerciales et les délégations commerciales.
9. le forum a consigné que le défaut de financement, de communications et d'informations constitue un des obstacles auxquels les femmes d'affaires ont à faire face par rapport à l'élargissement de leurs relations commerciales en conséquence de quoi elles appellent la Chambre Islamique à élaborer une stratégie destinée à leur permettre de surmonter ces obstacles à travers le soutien du CRICI, de la Banque Islamique de développement et des autres organisations internationales avec lesquelles des protocoles d'accord ont été signés.
10. le forum appelle la Banque Islamique de développement ainsi que les autres banques Islamiques et établissements financiers à ouvrir, dans les pays où opère la BID, un guichet spécial dans le but d'offrir des services en connexion avec les projets des femmes entrepreneurs.

11. les organisations de femmes d'affaires existantes dans les différentes régions des pays Islamiques sont appelées à renforcer leurs liens à travers une connexion plus importante dans le but de partager et profiter des expériences et de l'expertise de chacune par le biais de la mise en place d'un réseau d'informations.
12. le forum appelle également le Centre de recherche et d'informations de la Chambre Islamique (CRICI) établi auprès de la Chambre de commerce, des industries et des mines d'Iran à participer à la préparation d'études en matière d'informatique en vue du progrès à la fois de la communauté des femmes.
13. le forum salue les initiatives prises par plusieurs institutions de femmes d'affaires dans la sphère des services sociaux bénévoles et d'activités philanthropiques et appelle les établissements financiers à apporter leur appui à cette cause.
14. le forum met l'accent sur le fait qu'il importe que ces institutions et autres ONG dans les pays Islamiques s'efforcent de multiplier les initiatives de la sorte et d'intensifier les actions dans les domaines de l'éducation et de la santé, notamment en ce qui concerne les enfants et les femmes dans le besoin se trouvant dans les zones rurales isolées, ce grâce à l'envoi de missions volontaires composées de docteurs et d'assistantes sociales et médicales.
15. le forum appelle les Conseils, les Fédérations, les Chambres de commerce et autres organisations à responsabilité commerciale ainsi que les établissements éducationnels et provisionnels des pays Islamiques à compter davantage les femmes d'affaires dans les stages de formation destinés au perfectionnement des aptitudes afin d'augmenter l'expertise et le savoir-faire de ces dernières dans la pratique des activités économiques.
16. le forum a consigné les histoires à succès relatées par plusieurs femmes d'affaires et proposé d'en tirer la leçon afin d'enrichir leurs affaires.
17. le forum préconise la nécessité d'organiser ces forums sur une base annuelle et apprécie à cet égard les offres émises par plusieurs des pays membres et demande à cet effet à la Chambre Islamique de concevoir un mécanisme qui définirait une série de critères que les pays membres devraient remplir pour abriter annuellement ces forums.
18. il appelle au Comité exécutif de la Chambre Islamique d'examiner la possibilité de constituer un organe sous les auspices de la Chambre Islamique pour les femmes d'affaires.
19. le forum fait ressortir la nécessité de soutenir et favoriser l'établissement de PME de femmes d'affaires dans les pays Islamiques et leur garantir les facilités pour leur permettre de mener leurs activités économiques de pair avec une coordination entre les organisations et associations de femmes d'affaires dans les pays membres pour appuyer à la fois l'artisanat et les articles traditionnels et rehausser leur compétitivité dans la perspective de déboucher sur les marchés étrangers.

20. le forum préconise la formation d'un comité de suivi basé sur la représentation de trois régions principales du groupe de l'OCI à savoir les régions arabe, asiatique et africaine et la Chambre Islamique en tant que point central*.
21. le forum appelle la Chambre Islamique à examiner la possibilité de nommer une représentante pour le forum dans chaque pays membre dont la fonction serait de coordonner avec les comités de suivi.
22. le forum recommande l'envoi de communiqués de remerciements et de gratitude aux dignitaires suivants :
 - S.A. Cheikh Khalifa bin Zayed Al-Nahyan, Président des Émirats Arabes Unis.
 - S.A. Dr. Sultan bin Mohammed Al-Qasimi, Membre du Conseil gouvernemental, Dirigeant de Sharjah.
 - S.A. Cheikha Jawaher Al-Qasimi, Patronne du forum.
 - Son Excellence Tariq bin Faisal Al-Qasimi, Président de l'Autorité de développement économique de Sharjah.

Les participantes ont exprimé leur reconnaissance quant à l'organisation de ce forum à la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des E.A.U., à la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah, au Conseil des femmes d'affaires des E.A.U., au Conseil des femmes d'affaires de Sharjah pour leur hospitalité et ont remercié les médias d'avoir couvert le forum.

Puis, le Secrétaire général de la CIO a remis les armoiries aux orateurs en reconnaissance de leur précieuse contribution au forum.

Deux protocoles d'accord ont été signés pendant le forum entre l'Association des Femmes d'affaires libanaises et le Conseil des Femmes d'affaires des E.A.U. et le second entre l'Union des Femmes d'affaires soudanaises et le Conseil des Femmes d'affaires des E.A.U. pour le renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Les Chefs de délégations ont rendu une visite de courtoisie à son Altesse Cheikha Jawaher Al-Qasimi. Son Altesse a été informée à cette occasion sur le but et les aboutissements de la rencontre et les armoiries de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie lui étaient remises.

Buss-wom\rench\final repon

plusieurs participantes se sont présentées pour être membres du Comité de suivi. Le Secrétaire général de la Chambre Islamique a précisé que les membres devraient supporter les frais pour assister aux réunions de suivi. Le Secrétariat général de la Chambre Islamique effectuera des démarches auprès d'institutions afin d'activer ce comité.

-XIV-

RAPPORT DU CIDC
SUR LES FOIRES COMMERCIALES DES PAYS ISLAMIQUES

Vingt-et-unième Réunion du Comité
de suivi du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

**RAPPORT SUR
LA DIXIEME FOIRE
COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES**

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a organisé, sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume du Bahreïn et en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bahreïn, la dixième édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques du 26 au 30 Zul Hejjah 1425 H, (5 au 9 février 2005) au Centre International des Expositions de Bahreïn. La manifestation qui s'est tenue sous le haut patronage de Son Altesse Cheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, a été placée sous le thème «Rôle du secteur privé dans l'intégration économique des Pays Islamiques ».

Le Centre International des Expositions de Bahreïn comprend un espace d'exposition couvert d'une superficie de 16000 mètres carrés. Ce dernier est divisé en deux halls d'exposition de 8000 mètres carrés chacun. Le Centre est considéré, à juste titre, parmi les plus modernes et les mieux équipés de la région. Il est doté de plusieurs salles parfaitement équipées en moyens audiovisuels pour les besoins de la presse, des conférences, des séminaires et congrès, des services techniques et des exposants.

La foire a duré six jours de neuf heures du matin à treize heures et de seize heures à vingt et une heure. Les trois premiers jours étaient consacrés aux hommes d'affaires et aux délégations officielles puis la foire a été ouverte au public.

33 pays ont participé à la 10^{ème} Foire Commerciale des Pays Islamiques:

- République Algérienne ;
- République d'Azerbaïdjan ;
- République Populaire de Bangladesh;
- République du Cameroun ;
- République Arabe d'Egypte ;
- République Arabe Syrienne ;
- République d'Indonésie;
- République d'Iraq;
- République Islamique d'Iran ;
- Royaume du Maroc;
- Royaume Hachémite de Jordanie;
- Royaume de Bahreïn;
- Royaume d'Arabie Saoudite ;
- Malaisie;
- Etat du Koweït;
- République Islamique de Mauritanie;
- République du Mozambique;
- République du Niger ;
- République du Tchad;

- Etat de Palestine ;
- Sultanat d'Oman ;
- Sultanat de Brunei Darussalam;
- République du Sénégal;
- Etat de Qatar;
- Thaïlande (communauté musulmane);
- République Tunisienne;
- République de Turquie;
- Etat des Emirats Arabes Unis ;
- République du Yémen ;
- République du Soudan ;
- République du Turkménistan ;
- République d'Ouganda ;
- La communauté musulmane du Royaume Uni a également participé avec un stand;

La Banque Islamique de Développement a participé à cette manifestation en sponsorisant la participation des pays PMA, membres de l'O.C.I cités ci-dessus.

1) Inauguration de la Foire

L'inauguration de la 10^{ème} Foire Commerciale des Pays Membres de l'OICI a été marquée par la présence de Son Altesse Cheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, de l'ancien Premier Ministre Libanais feu Rafik El'Hariri, des Ministres et des centaines de personnalités et d'hommes d'affaires de différents Pays Membres notamment les Ministres du Commerce des pays suivants : Maroc, Bahreïn, Turquie, Qatar, Sénégal, Malaisie, Brunei, Soudan, Somalie, Djibouti...

2) Activités en marge de la Foire :

- Séminaire sur "la zone de libre échange de l'OICI en tant que première étape vers l'établissement d'un marché commun islamique "

Le CIDC et la Chambre de commerce et d'Industrie de Bahreïn ont organisé un séminaire sur la "la zone de libre échange de l'OICI en tant que première étape vers l'établissement d'un marché commun islamique" le 8 Février 2005.

Ont participé à ce séminaire environ 80 participants représentant environ 20 Etats Membres de l'OICI.

Les interventions des experts ont porté sur les points ci-après :

- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OICI ;
- La méthodologie et les structures des négociations ;
- L'Accord SPC/OICI et les accords commerciaux préférentiels régionaux ;
- L'Accord SPC/OICI et les accords de l'OMC ;
- Résultats des négociations entamées à Antalya en Avril 2004 ;
- L'impact probable de l'accord.

Hem* réunion du secteur privé pour la promotion du commerce et des projets conjoints d'investissement au sein des pays islamiques

Cette manifestation a été organisée par le Royaume de BAHREIN, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie et la Chambre de commerce et d'Industrie de Bahreïn du 5 au 7 Février 2005.

Cette édition a vu la participation environ 175 délégués venant de 31 Etats Membres, ont participé également à cette réunion la Banque islamique de Développement, le CIDC, le CCG, le FADES et des représentants des minorités musulmanes dans certains pays non Membres de l'OCI.

3) Evaluation de la manifestation

Une première évaluation préliminaire de cette foire peut ressortir que la valeur des transactions réalisées à l'occasion de cette manifestation a été estimée à 50 millions de Dinars Bahreïn (environ 130 millions de \$ US), dont un contrat d'un montant de 65 millions de dollars US, signé avec une société du Bangladesh pour la construction d'un grand complexe résidentiel à Dhaka, capital du Bangladesh. Par la même occasion, un des accords a été signé entre l'Iran et le Kazakhstan dont le montant a été évalué à plusieurs millions de dollars US.

Si le nombre des visiteurs (grand public) n'a pas été au niveau des attentes, celui des hommes d'affaires a été plus que satisfaisant. Ceci s'est traduit par la liquidation totale des produits exposés dans plusieurs stands et l'établissement de relations d'affaires entre un nombre important d'exposants et des hommes d'affaires à la recherche des opportunités commerciales.

Environ 500 entreprises ont rempli les édifices du Centre International des Expositions de Bahreïn. Les pavillons de certains pays ont attiré l'attention par leur design et leur originalité, et par conséquent, ont suscité la satisfaction des visiteurs.

Les panneaux de publicité pour la 10^{ème} Foire Commerciale et la 11^{ème} rencontre du secteur privé ont rempli les altères de la capital Ai-Manama. Mais l'utilisation de la même campagne promotionnelle pour les deux événements a crée une confusion chez le grand public quand à la durée et l'importance de la Foire.

4) Distribution des trophées et attestations

En application de l'article 15 du Règlement de la Foire qui a été adopté par la 18^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 2002, le Comité des Trophées, composé des représentants de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Bahreïn et des représentants du CIDC, s'est réuni pour sélectionner les stands les plus méritants en appliquant les critères définis par le Règlement de la foire à savoir :

- S La superficie,
- S La qualité des produits exposés,
- S Le nombre des sociétés participantes,

- S Le nombre et le niveau de la représentation commerciale officielle,
- s La régularité de la participation à ce jour.

Les trophées ont été décernés aux pays suivants :

- s La Malaisie : Premier prix
- S L'Etat du Kuwait : Deuxième prix
- S Sultanat de Brunei Darussalam : Troisième prix

Tenant compte des critères cités ci-dessus et considérant les efforts déployés par le Royaume de Bahreïn pour réussir cette manifestation, une distinction spéciale lui a été attribuée.

Les milieux officiels et la presse en général ont été unanimes sur la réussite de cette manifestation, tant au niveau du nombre des pays participants que des hommes d'affaires, de l'importance de l'espace d'exposition. En effet 14000 mètres carrés, représentant environ 90% de l'espace disponible ont été réservés et plusieurs transactions commerciales ont été réalisées.

RAPPORT

Sur

LA PREMIERE
FOIRE DU TOURISME DES PAYS DE L'OICI

OIC - TOURISM EXPO

1) Genèse

La 2^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'OICI tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 12 au 13 Octobre 2001 a émis une recommandation dans laquelle elle «demande au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C) d'organiser, en collaboration avec la BID, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) et les autres institutions concernées du secteur privé, une foire du tourisme dans les Etats Membres de l'OICI, tous les deux ans, à l'instar des Foires Commerciales des Pays Islamiques».

Une telle recommandation revêt une grande importance pour les Pays Islamiques en raison du rôle que joue le secteur du tourisme au niveau des économies de plusieurs Etats Membres de l'OICI.

Cette manifestation est d'autant plus importante pour les pays Islamiques, qu'elle leur permettra de mettre en relief la culture Islamique ainsi que les principes humains et de tolérance qui caractérisent la religion musulmane et de combattre la propagande néfaste contre l'Islam au niveau des pays de l'Occident.

A cet égard, il y a lieu de souligner que selon le rapport de l'Organisation Internationale du Tourisme publié en 2001, les Pays Membres de l'OICI figurent parmi les régions touristiques les plus attrayantes. Plusieurs Etats Membres de l'OICI ont enregistré une hausse perceptible de leurs activités touristiques, tels que la Turquie, la Malaisie, les Emirats Arabes Unies, l'Indonésie ainsi que les Etats Membres du bassin Méditerranéen, en particulier, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et le Liban etc.

Aussitôt après, le Centre a pris les dispositions nécessaires pour préparer cet événement. Il a établi des contacts préliminaires avec quelques Etats Membres dont : la Tunisie, les Emirats Arabes Unies, la Malaisie, la Turquie, la Syrie, le Liban, le Maroc, l'Egypte et le Sultanat d'Oman, en raison de l'énorme potentiel touristique et de l'expérience de ces pays dans ce domaine et en vue de susciter

des candidatures pour abriter les trois prochaines éditions de cette manifestation programmées pour 2003, 2005 et 2007.

Le Centre a reçu des offres pour abriter cette manifestation émanant de l'Egypte, du Liban et de la Turquie. La Syrie a également manifesté un intérêt pour abriter l'une des éditions futures de la foire du tourisme.

Par ailleurs le Centre a soumis ces propositions à la 3^{ème} Conférence des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'OCI qui s'est tenue à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite du 6 au 9 Octobre 2002 et à la 18^{ème} session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenu à Istanbul du 22 au 25 Octobre 2002, qui a désigné la Turquie, le Liban et l'Egypte pour abriter successivement la première édition en 2003, la deuxième en 2005 et la troisième en 2007.

2) Objectifs :

Dans ce contexte, l'organisation de la *Première Foire du Tourisme dans les Pays Islamiques* constitue une opportunité pour les Pays Membres de l'OCI afin de:

- > Promouvoir «les investissements touristiques» dans les pays Islamiques et explorer les domaines de partenariat dans ce secteur ;
- > Créer de nouveaux flux touristiques entre les Etats Membres et développer cette industrie ;
- > Mettre en relief la richesse de l'héritage historique et culturel dans les Pays Islamiques;
- > Mettre en exergue les atouts dont disposent chaque pays, de manière à le présenter comme une destination touristique privilégiée;
- > Présenter le vrai visage de l'Islam en tant que religion de paix et de tolérance.

La foire a également pour objectif de faire connaître les moyens des Etats Membres dans ce domaine en mettant l'accent sur ces pays en tant que destinations touristiques privilégiées dotées des meilleurs atouts en matière de divertissement et d'activités culturelles, artistiques et sportives à même de répondre aux exigences d'un grand nombre de touristes et de répondre adéquatement à leurs besoins.

3) Les participants

En plus des instances publiques désignées à participer à cette manifestation, pourront également y prendre part les opérateurs du tourisme dans les Pays Membres de l'OCI suivants :

- V Les tours opérateurs et les agences de voyage ;
- y Les compagnies de transport, les hôtels et les complexes touristiques;
- > Les organismes chargés de la promotion du tourisme ;
- > Les prestataires de services liés au tourisme ;
- y Les opérateurs dans le domaine des produits d'artisanats ;

> Les investisseurs dans le secteur du tourisme.

Le CIDC confère à cette manifestation une importance majeure en raison du rôle capital que ce secteur joue dans le développement des économies des Etats Membres en général. Dans cette optique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce déploie tous ses efforts en coopération avec le pays hôte pour assurer à cette manifestation les meilleures conditions de succès et susciter la participation d'un grand nombre d'Etats Membres et d'opérateurs spécialisés dans ce domaine.

Le Centre travaille d'une manière continue sur cette manifestation en coordination avec les pays qui ont offert d'abriter cette foire ainsi que la Banque Islamique de Développement (BID) et la Chambre Islamique du Commerce et de l'Industrie (CICI).

Il est à souligner que lors de la réunion informelle tenue avec le COMCEC à Ankara du 25 au 27 Mars 2003, une réunion a été organisée entre le CIDC et le Ministère du Tourisme Turque. Au terme de cette réunion, la partie Turque a demandé le report de la Foire pour le Printemps 2004.

Par ailleurs, le Ministère concerné a désigné l'Association Turque des Agences de Voyage (TURSAB) comme agent exécutif de cette manifestation.

Cependant, la première édition de cette foire, prévue initialement en 2003 en Turquie, a été reportée en raison de la conjoncture politique particulière liée aux derniers événements au Moyen Orient.

4) Report de la date des différentes éditions de la foire :

Devant l'impossibilité d'organiser la 1^{ère} édition de la Foire du Tourisme des Pays de l'OCI dans les délais fixés dans les résolutions du COMCEC pour les raisons mentionnées auparavant, le CIDC a eu des consultations avec les autorités compétentes dans la République du Liban et la République Arabe d'Egypte, qui devaient en principe organiser respectivement la 2^{ème} et la 3^{ème} édition de cette foire en 2005 et 2007, pour différer la tenue de ces éditions de deux années chacune, et ce afin de permettre à la République de Turquie d'organiser la 1^{ère} édition en 2005.

La République du Liban et la République Arabe d'Egypte ont donné leur accord pour le report de la 2^{ème} et 3^{ème} édition respectivement en 2007 et 2009.

Une deuxième réunion préparatoire avec les autorités compétentes en République de Turquie a été tenue à Antalya (Turquie) le 8 Avril 2004. Au cours de cette réunion les deux parties ont discuté les points à l'ordre du jour afférents aux divers aspects de l'organisation de la 1^{ème} édition de la foire qui aura lieu à Istanbul du 22 au 25 Septembre 2005.

Suite à cette réunion, la partie Turque a désigné l'espace d'exposition CNR à Istanbul comme lieu abritant ladite Foire et soumis au CIDC plusieurs propositions de logo de la Foire. Parmi ces propositions, un logo représentant

l'héritage culturel et la tolérance de l'Islam a été retenu officiellement et un mémorandum d'Accord, sur la répartition des tâches entre le CIDC et le Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie ainsi que TURSAB, a été préparé par le CIDC et soumis pour avis à TURSAB. La signature de cet accord devrait permettre le lancement d'une campagne promotionnelle auprès des différentes instances concernées, publiques et privées, dans les Etats Membres de l'OIC.

Une troisième réunion préparatoire s'est tenue au siège de TURSAB à Istanbul en marge de la 20^{ème} session du COMCEC (23-27 Novembre 2004). Pendant cette réunion, à laquelle ont assisté le CIDC, TURSAB, CNR et le Ministère Turc de la Culture et du Tourisme, les parties ont convenu du thème de la foire : «OIC/TOUR ISM/EXPO, point de rencontre de la paix et de la tolérance».

Par la même occasion, le Ministère Turc de la Culture et du Tourisme a transmis la demande exprimée par le COMCEC de tenir sa 21^{ème} Session durant la même date de la tenue de la Foire. Prenant en considération cette demande ainsi que la tenue de plusieurs grandes manifestations en Turquie pendant la même période, les participants ont décidé d'organiser la 1^{ère} édition de la Foire du Tourisme des Pays Membres de l'OIC du 15 au 18 Septembre 2005 à CNR EXPO d'Istanbul (au lieu du 22-25 Septembre 2005).

RAPPORT SUR LE PREMIER SALON AGRO ALIMENTAIRE DES PAYS DE L'OCI

Alger, 17-20 Avril 2005

Présentation

Suite à la demande formulée par son Conseil d'Administration, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) organise, en collaboration avec la Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX), le Premier Salon Agroalimentaire des Pays de l'OCI, et ce du 17 au 20 Avril 2005 au Palais des Expositions Pins Maritimes à Alger sous le thème « *Le secteur Agro-alimentaire, modèle de partenariat entre les pays de l'Organisation de la Conférence Islamique* ».

L'événement intervient à point nommé car il répond à des enjeux immédiats et à venir. Tout d'abord les défis de la mondialisation imposent une mise à niveau tous azimuts de la filière agro-alimentaire pour de nombreux pays Islamiques dont l'objectif est de conforter leur compétitivité pour maintenir et développer leurs parts de marché. Pour la plupart des pays membres de l'OCI, le secteur agro-alimentaire offre d'importantes potentialités de développement intégré et de valorisation des richesses agricoles et halieutiques. Cependant au moment où certains Etats Membres enregistrent des excédents de production qu'ils écoulent sur les marchés extérieurs d'autres sont importateurs nets des mêmes produits.

C'est pour créer les synergies et rapprocher davantage ces opérateurs aussi bien en ce qui concerne les échanges que l'identification de projets de partenariat que le CIDC organise cet événement.

Participants et objectifs du Salon

La manifestation est ouverte aux 57 Etats Membres de l'OCI, aux institutionnels et organismes nationaux de promotion, aux opérateurs économiques musulmans des pays non membres et tout naturellement aux institutions de l'OCI et à leur tête la Banque Islamique de Développement.

Compte tenu des faits que l'Organisation de la Conférence Islamique compte 57 Pays Membres et plus d'un milliard de consommateurs, l'organisation de ce Salon a pour objectifs principaux de :

- S Promouvoir les échanges commerciaux ;
- S Identifier les possibilités de partenariat et des investissements Intra-OCI;
- S Renforcer le dialogue entre consommateurs et producteurs.

Mission du CIDC en Algérie (26-28 Mai 2004)

Une délégation du CIDC présidée par son Directeur Général Mr Allai RACHDI a effectué une visite en Algérie du 26 au 28 Mai 2004, afin de préparer l'organisation du 1^{er} Salon Agroalimentaire des Pays Membres de l'OCI (AGRO-EXPO-OCI-2004).

Cette manifestation a représenté l'objet principal des rencontres tenues par la délégation du CIDC avec les responsables Algériens suivants :

- S Mr K. CHELGHAM, Secrétaire Général du Ministère du Commerce Algérien ;
- S Mr Rachid GASMI, Président Directeur Général de la SAFEX ;
- S Mr. Mohamed CHAMI, Directeur Général de la Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie ;
- S Mr Mohamed BENNINI, Directeur Général de l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX).

Les discussions avec Mr Rachid GASMI, Président Directeur Général de la SAFEX - partenaire désigné par le Ministère du Commerce Algérien -ont donné ce qui suit :

- S Le Salon a été organisé du 17 au 20 Avril 2005 au Palais des Expositions au Pins Maritimes à Alger ;
- S Une surface d'exposition de 5000 m².
- S La SAFEX a accordé toutes les facilités possibles pour soutenir et assurer la réussite de cet événement ;
- S Une convention définissant les responsabilités de chaque partie sera signée dans les plus brefs délais.

Une convention liant le CIDC, la SAFEX et la société CarthaCom (agent d'exécution du Salon) a été signée le 23 juin 2004, depuis cette date une campagne promotionnelle intensive est menée par le CIDC afin d'assurer une plus large diffusion de l'information auprès des opérateurs concernés dans les Pays Membres de l'OCI.

A cet égard, le CIDC a communiqué des informations détaillées et pratiques sur la 1^{ère} Foire Agroalimentaire des Pays de l'OCI aux Ambassades des Etats Membres accréditées à Rabat, aux Ministères du Commerce et d'Industrie dans les Etats Membres de l'OCI, aux Organisations de Promotion du Commerce (OPC) ainsi qu'aux associations professionnelles concernées.

Les efforts promotionnels menés par le CIDC ne se sont pas limités aux institutions, plus de 250 sociétés opérantes dans le domaine de l'Agro-industrie ont été contactées, lors du dernier Salon International de l'Alimentation en France (SIAL 2004), afin de leur présenter l'Agro-Expo-OCI/2004 et les inciter à y participer.

Déroulement du Salon

Le salon a été inauguré le 17 Avril 2005 à 13h au Palais des Expositions Pins Maritimes, en présence des représentants du Ministère du Commerce de la République Algérienne Démocratique et Populaire, de la Chambre d'industrie et du Commerce et de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX). Une dizaine d'Etats Membres de l'OCI ont participé à cet événement : Algérie, Maroc, Tunisie, Iran, Syrie, Egypte, Sénégal, Burkina Faso etc Avec plus de 100 entreprises du secteur.

Rappelons que la BID a participé activement à ce salon notamment par un stand d'information et la prise en charge de la participation de 4 Etats Membres de l'OCI (Soudan, Syrie, Sénégal, Burkina Faso).

En marge du salon, le CIDC a organisé le 18 Avril un séminaire couplé avec un atelier acheteur-vendeur sur «le commerce des produits agroalimentaires dans les pays de l'OCI».

Cet événement a vu la participation du Ministère du Commerce de la République Algérienne Démocratique et Populaire, de l'ALGEX, de la BID et du CIDC qui ont fait des interventions sur des thèmes liés au secteur agro-alimentaire dans les pays de l'OCI.

Outre le séminaire, cet événement a englobé également une rencontre acheteurs-vendeurs des produits agro-alimentaires.

-XV-

RAPPORT CONJOINT DU CRSEFPI
ET DU CIDC SUR L'EVOLUTION DE LA PROMOTION
DE COOPERATION ENTRE LES BOURSES DES PAYS MEMBRES
DE L'OCI

Vingt-et-unième Réunion du Comité
de suivi du COMCEC

(Istanbul, 10 -12 mai 2005)

**RAPPORT SUR LE PROGRES REALISE
DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION
ENTRE LES BOURSES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**Vingt-et-unième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2005)

Avec le flux des fonds et du commerce international, l'économie mondiale est devenue de plus en plus intégrée. L'impact du processus de globalisation se fait sentir derechef quant aux marchés financiers et Bourses des valeurs. L'évolution technologique du secteur de l'information et des communications joue un rôle de poids dans ce développement. La globalisation menant à la compétition entre les marchés financiers en général et les Bourses des Valeurs en particulier a incité, d'une part, ces marchés à développer la technologie et à adopter les standards, les règles et les procédures internationaux et les a encouragés, d'autre part, à renforcer la coopération avec les autres Bourses pour tirer profit de leurs expériences, coordonner leurs cadres physiques, institutionnels légaux, leurs politiques et leurs procédures ; ainsi que la participation à l'investissement à base mutuelle. Ces marchés, par conséquent, ont formé des coalitions, des plateformes de commerce commun, des joint-ventures, des associations, des fédérations et des unions. La nature de ces alliances varient entre organes représentatifs fragiles ou complètement intégrés, ou bien des combinaisons à différents degrés de cohésion et de rigueur. Ces alliances sont également créées sur les plans international et régional. Conscients de ces développements, les Etats de l'OCI ont intensifié leurs efforts pour promouvoir la coopération entre les Bourses dans le but de consolider les relations inter-économiques, attirer les investissements et assurer le climat favorable à la stabilité de leurs Bourses.

Une Résolution séparée (3919-E) a été adoptée en la matière sur les Bourses de l'OCI lors de la neuvième Session de la Conférence Islamique (Doha - 12-13 Novembre 2000) en vertu de laquelle le Centre d'Ankara et de Casablanca ont effectué des études pour la création d'un mécanisme assurant la formation d'une telle Union.

La 28^{ème} réunion du CIMAE (Bamako, 25-27 juin 2000) a également demandé que ce thème soit un point permanent de l'ordre du jour du COMCEC.

L'année suivante, le COMCEC a examiné ce thème dans sa 18^{ème} Session (Istanbul, 22-25 octobre 2002). Toutefois la 19^{ème} Session du COMCEC (Istanbul, 20-23 octobre 2003) a établi une règle fixe annonçant que les études ne doivent pas mener à la création de nouveaux organes, mais à l'activation des mécanismes déjà en place dans ce domaine.

Conformément à cette directive le CRSESFPI et le CIDC ont reexaminé leurs études précédentes, ont préparé un nouveau rapport conjoint focalisé sur la modalité de création d'un mécanisme de coopération entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines des marchés financiers et des Bourses des valeurs.

Ladite étude a été soumise à la 20^{ème} Session du COMCEC. Tout en exprimant son appréciation pour le rapport conjoint, le COMCEC a mis l'accent sur l'importance de ce projet pour la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI, en général, et le renforcement des opportunités d'investissement, en particulier, entre lesdits pays. Le COMCEC a demandé à la Bourse d'Istanbul (BI) suite à la demande de l'offre présentée par la Turquie de tenir une réunion des représentants des Bourses des Etats membres en vue de préparer la base de la coopération étroite entre les Bourses et les CRSESFPI, CIDC et le CIO.

Dans ce contexte, il a confié au CRSESFPI et au CIDC d'assurer le suivi, d'étudier le progrès réalisé à cet égard et son impact sur les Etats membres et de communiquer au COMCEC au cours de la session prochaine un rapport connexe.

Conformément à la demande du COMCEC la nouvelle étude sera préparée de manière à permettre la révision, le Suivi et le contrôle du progrès réalisé à cet égard, et à discuter son impact sur les Etats membres de l'OCI. A cette effet, l'étude sera élaborée comme suit : après l'introduction du sujet, l'étude passera rapidement en revue dans sa première rubrique les expériences des diverses unions des Bourses établies sur les plans régional et international. Les leçons tirées de ces expériences devraient être prises en considération par les bourses des Etats membres. Une deuxième rubrique de l'étude sera consacrée à l'examen des modalités de coopération dans les marchés des bourses des valeurs afin de familiariser le lecteur avec les

diverses formes d'activités fructueuses y compris l'enregistrement à multiples bourses, l'adhésion multiple, les plateformes communes du commerce, la mise au point des indicateurs, la coopération avec les fédérations en place, la formation et l'assistance technique.

Après avoir établi cette arrière-plan théorique, les développements concernant la coopération entre les Bourses des Etats-membres de l'OCI seront inscrits dans le cadre des directives du mandat assigné au COMCEC. Dans cette rubrique, seront fournies des informations et des données sur les Bourses de l'OCI afin de permettre au lecteur d'en prendre connaissance. Dans cette sous-rubrique seront étudiées les bourses opérant dans les Etats membres de l'OCI, par le biais de statistiques y compris un certain nombre de compagnies inscrites sur la liste, les capitaux du marché, les chiffres d'affaires, etc....

Dans la sous-rubrique suivante seront passés en revue les efforts de coopération entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines de l'investissement et des marchés financiers suivant une perspective chronologique.

Dans la sous-rubrique suivante seront examinés les buts et objectifs proposés pour la mise au point d'une plateforme de coopération entre les Bourses de l'OCI.

La dernière sous-rubrique présentera une synthèse des recommandations de la table ronde tenue récemment à Istanbul.

La dernière rubrique sera consacrée à étudier l'influence de la promotion de la coopération entre les Bourses de l'OCI et à suggérer des recommandations à cette même fin. Figureront également en annexe des informations sur des bourses séparées de quelques Etats membres.

Dans ce rapport la tenue d'une table ronde sur la promotion de la coopération entre les bourses des Etats membres à Istanbul les 28-29 Mars 2005, sera citée comme un développement notable réalisé depuis la dernière session du COMCEC. Ladite réunion a émis des recommandations afférentes à la promotion de la coopération entre les bourses des Etats membres de l'OCI. D'autres questions seront discutées entre autres.

1. La mise en place d'un centre de données, lequel inclura les données de chaque Bourse.

2. Mise au point d'un index commun des Bourses des Etats islamiques.
3. Emission de reçus de dépôt islamique.
4. Enregistrement à multiples Bourses et adhésion multiple.
5. Etablissement d'une plateforme de commerce cummun.
6. Harmonisation des règles, des procédures du marché et des meilleures pratiques pour les Bourses.
7. Stages de formation pour le Personnel des Bourses.

Après avoir examiné les points susmentionnés comme des domaines éventuels de coopération, la réunion a approuvé la création de deux comités de travail, à savoir le comité technique et le comité d'information technologique (IT). Autre succès de la réunion est sa décision de devenir « Le Forum des Bourses Islamiques » (FBI) et de se réunir deux fois par an.

L'établissement du (FBI) pourrait être considéré comme un jalon dans la course des efforts visant la promotion de la coopération entre les entités de la communauté de l'OCI et comme une étape qui s'adapte complètement à l'esprit et aux objectifs du Plan d'Action assignant au secteur privé un rôle axial dans la dynamisation de la coopération.

La mise au point du FBI engendrera l'espoir de se diriger vers une intégration plus ample à travers:

- Les Programmes d'information conjoints entre les Etats membres et les Bourses.
- La Mise au point d'une base de données commune disponible aux investisseurs des Etats de l'OCI.
- L'Echange d'expérience entre les Bourses.
- La Création d'instruments financiers et d'indicateurs exploitant le potentiel des Bourses séparées des Etats membres de l'OCI afin d'attirer l'intérêt des investisseurs étrangers.
- L'Etablissement d'une coopération entre les autorités de supervision et de régulation.

- XVI -

EXPOSE DE LA BOURSE D'ISTANBUL
SUR LES RESULTATS DE LA TABLE RONDE
CONSACREE A LA PROMOTION DE LA COOPERATION
ENTRE LES BOURSES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Vingt-et-unième réunion du Comité
de suivi du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

Honorable Président,
Honorable Secrétaire Général,
Distingués Délégués,

Au nom de la bourse d'Istanbul, je voudrais vous saluer à l'occasion de la tenue de la vingt-et-unième Session du Comité Permanent du COMCEC. Aujourd'hui, je voudrais parler au sujet de la coopération entre les bourses des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Conformément aux décisions prises lors de la précédente réunion du Comité Permanent du COMCEC, la bourse d'Istanbul a organisé une table ronde entre les 28 et 29 mars 2005 à Istanbul afin de préparer le terrain pour l'établissement d'un cadre de coopération entre les bourses des pays de l'OCI. Les présidents et les directeurs exécutifs de 35 bourses des pays de l'OCI, des représentants du Ministère des affaires Etrangères turque, le Bureau de Coordination du COMCEC (Organisation du Plan d'Etat de la Turquie), la Fédération des Bourses Euro-Asiatiques (FBEA), la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Banque Islamique de Développement (BID), Le Centre de recherches statistiques, Economiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI).

Ont assisté à la table ronde, les directeurs exécutifs de 11 bourses, à savoir:

- Le Bourse D'amman
- Le bourse de la Malais ie Berhad
- Le bourse de Dhaka
- Le Marché Financier de Dubai
- Le Bourse d'Istanbul
- Le Bourse de Karachi
- Le Bourse de Khartoum
- Le Marché des valeurs de Mascot
- Le Bourse des valeurs de la Palestine
- Le Marché Saoudien Tadawul
- Le Bourse de Téhéran.

Au terme de deux jours de délibérations, conformément aux différentes propositions formulées par les participants sur le Plan d'Action qui serait adopté en matière de coopération, les points suivants ont été approuvés ,

- La coopération entre les bourses des pays du COMCEC se poursuivra sous cette instance qui dorénavant sera connue par le «Forum des Bourses Islamiques». Le Forum sera dirigé par la Bourse de l'OIC/COMCEC et de la banque Islamique de Développement (BID) pour les projets de recherche, etc...
- Le groupe tiendra annuellement deux réunions dont l'une sera abritée par la Bourse d'Istanbul, l'autre par l'une des Bourses participantes
- Deux comités de travail à savoir le comité technique et le comité de technologie d'information (TI) ont été établis.

Le comité technique comprend ,

- La Bourse d'Amman
- La Bourse de Mascot
- La Bourse d'Istanbul
- La Bourse Saoudienne Tadawul
- La Bourse de Palestine
- Le Marché financier de Dubaï

Il se chargera de :

- La création des indices
- Les opportunités d'inscription multiple
- Etablissement de liens avec les autres Bourses et institutions islamiques
- Formation et échange de personnel
- Questionnaire - études sur l'évaluation des Bourses
- Définitions des domaines de coopération.

Le comité de technologie d'information est composé de :

- La Bourse d'Istanbul
- La Bourse de Téhéran
- Le Marché financier de Dubaï
- La Bourse Malaysia Berhad

Il se chargera de :

- L'évaluation des niveaux technologiques des bourses participantes
- La création d'un centre de données.

Finalement, la prochaine réunion sera tenue à Casablanca à une date qui sera fixée ultérieurement. L'OCI et le COMCEC seront saisis des décisions prises par la réunion.

Par ailleurs, nous souhaiterions que tous les Etats membres de l'OCI, informent leur bourses nationales de ce forum, les invite à y adhérer et procèdent à sa promotion.

Au nom de la Bourse d'Istanbul, je voudrais réexprimer mes remerciements aux représentants de toutes les institutions qui ont pris part à la première "Table Ronde sur la promotion de la coopération entre les Etats membres de l'OCI", et dont le soutien était, je crois, d'une grande valeur pour une coopération renforcée entre nos bourses.

Merci
Bourse d'Istanbul
Mai, 2005

- XVII -

PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-ET-UNIÈME SESSION DU COMCEC

Recommandé par la Vingt-et-unième réunion
du Comité de suivi du COMCEC

(Istanbul, 10 - 12 mai 2005)

Original : Anglais

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 22-25 novembre 2005)**

1. Séance d'ouverture .
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapports de bases
 - i. Rapport de base du Secrétariat Général de l'OIC.
 - ii. Développements économiques mondiaux avec une référence spéciale aux Pays membres de l'OIC, présenté par le CRSESFPI.
 - iii. Le soutien de la Réforme de l'Architecture financière internationale présenté par le CRSESFPI.
 - iv. Rapport du Comité de suivi présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC.
 - v. Examen de la mise en application du Plan d'Action.
 - a)Rapport du Secrétariat Général de l'OIC
 - b)Rapport du Comité de Session
 - vi. Coopération entre les Bourses des pays de l'OIC.
4. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce intra-OIC
5. Rapport du Comité de Négociation Commerciale pour l'établissement du système du tarif préférentiel entre les Etats membres de l'OIC.
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.
7. Rapport du CICI sur les réunions du secteur privé des pays membres de l'OIC.
8. Rapport du CIDC sur les Foires commerciales des pays islamiques.
9. Echange de vues sur le "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'OIC."
10. Evaluation et Suivi des résultats auxquels est parvenue la Conférence Economique de l'OIC tenue en marge de la 20ème Réunion du COMCEC.
11. Programme de renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'OIC.
12. Questions relatives à l'assistance économique accordée à certains pays islamiques.
13. Date de la vingt deuxième session du COMCEC.
14. Questions diverses.
15. Adoption des Résolutions de la vingt et unième session du COMCEC.
16. Séance de clôture.

- XVIII -

DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. DR AHMET TIKTIK,
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC

(Istanbul, 11 mai 2005)

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE DE
S.E. DR. AHMET TIKTIK, PRÉSIDENT DE
LA SESSION DE CLÔTURE DE LA VINGT-ET-UNÈME
REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 2005)

Distingués Délégués,
Distingué Secrétaire Général Adjoint,
Honorables Invités,

Je voudrais exprimer mon plaisir de voir une autre réunion du Comité de Suivi de COMCEC s'achever en succès.

Durant cette réunion, nous avons entretenu des discussions sur d'importants sujets relatifs à la coopération économique et commerciale entre les pays de l'OCI. Je suis parfaitement convaincu que le présent Comité de Suivi contribuera à mener à bien les prochains travaux du COMCEC.

Dans cette réunion, nous avons procédé à l'évaluation des évolutions importantes survenues récemment en matière du système de préférences commerciales. Je voudrais particulièrement remercier les Pays membres participants aussi bien que les institutions qui ont organisé le premier cycle de Négociations Commerciales à Antalya d'Avril 2004 au mois d'Avril 2005. Il m'est un plaisir de toucher de près les résultats fructueux auxquels ont abouti les réunions tenues par le Comité de Négociations Commerciales (CNC).

J'espère, en outre, que les pays participants feront le nécessaire en vue de finaliser le projet du protocole sur le schéma du Tarif préférentiel afin qu'il soit soumis à la signature durant la 21^{ème} Session du COMCEC. Je voudrais également rappeler les pays membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier l'accord sur le SPC OCI, pour qu'ils puissent prendre part aux négociations commerciales.

Je voudrais également souligner que la Turquie est disposée à abriter une autre réunion du CNC en marge de la 21^{ème} Session du COMCEC.

Distingués Délégués,
Honorables Invités,

Le Comité de suivi a examiné la mise en application du Plan d'Action de l'OCI en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI. Il a de même observé le progrès réalisé en la matière. Je suis également satisfait de voir que le COMCEC a désigné un coordinateur des institutions de l'OCI en vue d'assurer le suivi de quelques projets relevant du 6^{ème} Comité de Session. Je suis sûr que la coopération des auteurs des projets et du coordinateur des institutions de l'OCI, nous permettra d'aller de l'avant en matière desdits projets

Le Comité de Suivi a également examiné un autre point important de l'ordre du jour, à savoir "la promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI". Je voudrais également remercier la Bourse d'Istanbul pour avoir organisé la table ronde en collaboration avec le CRSEFPI, le CIDC et la BID, les 28-29 Mars 2005 à Istanbul. Ladite Table Ronde a débouché sur la création d'une plateforme officielle pour la coopération entre les bourses baptisées à savoir "Le Forum des Bourses Islamiques".

Honorables délégués,
Honorables invités,

Durant cette réunion, nous avons également discuté de la session d'échange de vues sur "le rôle du tourisme pour la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI" devant être tenue lors de la 21^{ème} Session du COMCEC. Je souhaite que tous les Etats membres prendront part à l'atelier portant sur le même thème et qui sera tenue au Maroc avant le COMCEC. Nul doute que les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI apporteront le soutien nécessaire pour assurer le succès de la session d'échange de vues.

Distingués Délégués,
Honorables Invités,

Je voudrais exprimer mes remerciements et mon appréciation à toutes les délégations, au Secrétaire Général de l'Organisation Islamique et à ses organes subsidiaires et affiliés pour leurs précieuses contributions ayant favorisé le succès de cette conférence. Je remercie également le Bureau de Coordination du COMCEC, le personnel assitant, les interprètes et les traducteurs pour leurs efforts dévoués.

Tout en souhaitant vous revoir lors de la 21ème Session du COMCEC qui sera tenue à Istanbul du 22 au 25 Novembre 2005, je vous souhaite tous un bon retour.

Je déclare la clôture de la 21ème réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

